



# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

## Programme d'actions

Approuvé le 10 Novembre 2022



> ARGENTEUIL > ASNIÈRES-SUR-SEINE > BOIS-COLOMBES > CLICHY-LA-GARENNE > COLOMBES > GENNEVILLIERS > VILLENEUVE-LA-GARENNE

## Le programme d'actions du territoire de Boucle Nord de Seine

Le programme d'actions constitue le volet opérationnel du PCAET sur la période 2022-2027, permettant de répondre aux enjeux du diagnostic et de suivre la trajectoire fixée par la stratégie aux horizons 2030 et 2050.

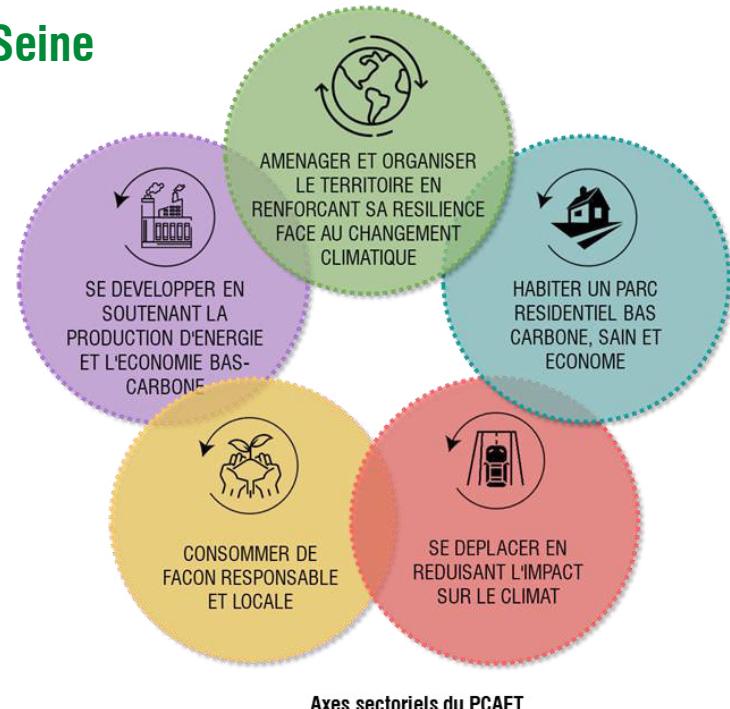
Véritable feuille de route transversale pour la transition environnementale et climatique du territoire Boucle Nord de Seine, le programme d'actions à vocation à se traduire dans les différentes politiques publiques portées par l'EPT et les communes, ainsi qu'à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et les habitants.

Dans le contexte régional et métropolitain, l'atteinte des objectifs dépendra en effet fortement de l'engagement et de l'action coordonnée de l'ensemble des acteurs et partenaires qui interviennent et interviendront au sein du territoire pour accomplir une transition globale et efficiente.

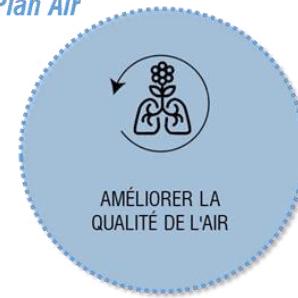
De même, la sensibilisation des habitants favorisant leur implication pour agir à leur échelle est un volet essentiel du programme d'actions et une des clefs de sa réussite.

L'EPT Boucle Nord de Seine et ses communes membres seront garants de l'animation et de la coordination de la démarche et feront preuve d'exemplarité pour mettre en œuvre les actions relevant de leur fonctionnement et de leurs compétences.

Les actions définies feront l'objet d'une évaluation et d'un suivi dans le temps afin de mesurer l'efficacité et l'efficience de la démarche.



Plan Air



Volet qualité de l'air du PCAET



Volet animation et exemplarité du PCAET

## Modalités de gouvernance et de mise en œuvre du programme d'actions

Le programme d'actions du Plan Climat Air Energie du territoire Boucle Nord de Seine est **multithématique et multi-partenarial**, et repose sur une conception coopérative de l'action. Pour chaque projet de chaque action, sont identifiés un pilote principal en charge de porter le projet, ainsi que l'écosystème d'acteurs concernés sur lequel il pourra s'appuyer pour le mener à bien.

### Le rôle de l'EPT

Afin d'assurer la pérennité du programme et la mobilisation de l'ensemble des acteurs, l'EPT Boucle Nord de Seine se positionne en coordinateur du programme d'actions du PCAET, en charge de son suivi et de son évaluation aux différentes étapes.

En termes opérationnels, le rôle de l'EPT dans la mise en œuvre du programme d'actions est précisé dans les fiches actions. Il peut ainsi être selon les cas :

- **PILOTE** : ces projets relèvent directement de la compétence de l'EPT et sont portés par lui, en lien avec les communes et les autres partenaires
- **COORDONNATEUR** : l'EPT accompagnera la mise en œuvre des projets via une coordination et une animation favorisant les échanges entre les différents acteurs qui pilotent les projets et la diffusion des bonnes pratiques
- **FACILITATEUR** : l'EPT pourra apporter sa contribution et son expertise pour faciliter la mise en œuvre de projets portés par différents partenaires

### Les moyens mobilisés

Si la mise en œuvre de certains projets du programme d'actions requiert la mobilisation de moyens humains et financiers particuliers (mis en évidence dans les fiches actions lorsqu'ils sont connus), l'enjeu du PCAET est bien de se décliner dans les différents champs de compétences des acteurs, en favorisant l'optimisation de l'utilisation des moyens disponibles pour répondre aux objectifs fixés.

Ainsi en particulier au sein des communes et de l'EPT, dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, la mise en œuvre du programme d'actions du PCAET s'appuiera sur les moyens existants en les réorientant au regard des priorités définies.

## Modalités de gouvernance et de mise en œuvre du programme d'actions

### Une gouvernance conjointe EPT/communes

La mise en œuvre du PCAET, comme son élaboration, s'inscrit dans le cadre de gouvernance instauré pour accompagner la création de l'EPT Boucle Nord de Seine et organiser le fonctionnement de l'intercommunalité, en garantissant la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus.

Ce cadre de gouvernance repose sur plusieurs instances, mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET :

- Le bureau du territoire, composé du Président et des Vice-Présidents délégués, assure une prise de décision collégiale des décisions stratégiques à l'échelle intercommunale et permet la mobilisation et l'implication de chaque ville dans la mise en œuvre des projets majeurs ;

- Le comité de pilotage PCAET, présidé par la Vice-Présidente déléguée, et composée des élus communaux délégués, a piloté l'élaboration du PCAET et sera chargé de son suivi et de son évaluation aux différentes étapes ;
- Les ateliers thématiques regroupant les experts des villes et de l'EPT, constitués pour assurer le suivi et la coordination des projets, seront mobilisés à la fois pour assurer le suivi technique du PCAET et sa déclinaison opérationnelle aux différentes échelles (projets territoriaux, cadre d'échange et de coordination sur les projets locaux).

Les ateliers mobilisés pour la mise en œuvre du PCAET sont identifiés dans les fiches actions.



*Commissions territoriales définies par le Conseil de Territoire en 2020, réunissant des services de l'EPT et des différentes villes du territoire*

# Un programme d'actions structuré en 7 axes et regroupant 33 actions



- ACTION 1** Intégrer la transition climatique et énergétique dans le processus de construction de la ville
- ACTION 2** Développer la nature en ville
- ACTION 3** Réduire la pollution lumineuse et les consommations énergétiques de l'éclairage public et privé
- ACTION 4** Tendre vers l'exemplarité en matière de gestion des eaux pluviales
- ACTION 5** S'appuyer sur la Seine et ses bienfaits pour renforcer la résilience du territoire
- ACTION 6** Développer les énergies renouvelables et de récupération et des réseaux de chaleur vertueux



- ACTION 7** Accompagner la rénovation et le développement des énergies renouvelables du parc d'habitat pavillonnaire
- ACTION 8** Développer l'accompagnement des copropriétés dans les projets de rénovation et de développement des énergies renouvelables
- ACTION 9** Encourager et accompagner les bailleurs à la rénovation et au développement des énergies renouvelables dans le parc de logements sociaux
- ACTION 10** Repérer et aider les ménages en situation de mal logement et/ou de précarité énergétique



- ACTION 11** Atténuer l'impact de la voiture
- ACTION 12** Limiter les besoins en déplacement
- ACTION 13** Développer l'intermodalité autour des transports en commun
- ACTION 14** Déployer et sécuriser des modes actifs pour tous



- ACTION 15** Accélérer les efforts de réduction des déchets à la source
- ACTION 16** Développer le réemploi dans le cadre d'une stratégie d'économie circulaire à l'échelle intercommunale
- ACTION 17** Protéger et économiser la ressource en eau
- ACTION 18** Accompagner le passage à une alimentation plus durable

# Un programme d'actions structuré en 7 axes et regroupant 33 actions



- ACTION 19** Animer et dynamiser le réseau d'entreprises du territoire
- ACTION 20** Identifier et soutenir l'essor d'un tissu économique vertueux
- ACTION 21** Accompagner les entreprises à la rénovation de leur patrimoine bâti et au déploiement des énergies renouvelables et de récupération
- ACTION 22** Réduire l'impact des déplacements des entreprises
- ACTION 23** Inventer la logistique urbaine de demain



- ACTION 24** Renforcer et partager la connaissance sur la qualité de l'air
- ACTION 25** Réduire l'impact de la circulation automobile sur la qualité de l'air
- ACTION 26** Lutter contre les émissions de polluants atmosphériques liées aux bâtiments
- ACTION 27** Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans tous les bâtiments
- ACTION 28** Planifier et construire une ville exposant moins les populations
- ACTION 29** Limiter les émissions de polluants atmosphériques des espaces publics et des espaces verts



- ACTION 30** Coordonner et animer la transition climatique et énergétique du territoire
- ACTION 31** Impliquer et sensibiliser la population
- ACTION 32** Renforcer la sobriété et l'efficacité des équipements et espaces publics
- ACTION 33** Accélérer la transition climatique des administrations

## Structuration du programme d'actions

Chaque axe du programme d'actions est structuré de la manière suivante :

- Une **page de garde de l'axe**, rappelant le titre de l'axe et proposant un préambule de mise en contexte
- Une page expliquant les **actions qui composent l'axe**, ainsi que les **objectifs chiffrés** issus de la stratégie
- Une page estimant les **impacts des actions** qui composent l'axe, en termes de consommations énergétiques, d'émissions de GES et/ou de qualité de l'air

*Nota bene* : par manque de données, il n'est pas possible de quantifier l'impact de l'ensemble des actions. Ainsi, seul l'impact des actions quantifiables a été estimé, et pourrait être bonifié par les actions plus qualitatives. Cela explique que ces estimations en termes de consommations énergétiques, d'émissions de GES et de qualité de l'air n'atteignent pas systématiquement les objectifs stratégiques chiffrés en page précédente. L'ambition du territoire Boucle Nord de Seine est d'atteindre ces objectifs en mobilisant une plus grande diversité de leviers que ceux strictement quantifiables.

### AXE 2

**HABITER UN PARC RÉSIDENTIEL BAS CARBONE, SAIN ET ÉCONOME**

Sur le territoire de Boucle Nord de Seine, le résidentiel est le secteur le plus consommateur d'énergie (44% des consommations d'énergie totales en 2015). Plus de la moitié des logements ont été construits avant la première réglementation thermique (1986), soit 20% des logements construits après 1991, année à partir de laquelle les réglementations thermiques se sont renforcées.

L'objectif majeur est d'accroître le rythme de rénovation de ce parc de logements, en faisant évoluer les performances exigées par la transition énergétique. Néanmoins, l'accompagnement proposé doit nécessairement cibler les différentes types de propriétaires du territoire : logements individuels, copropriétés, logements sociaux afin d'engager une approche différenciée.

Avant d'aborder les techniques, le Plan Climat des égaliens s'intéresse aux aspects sociaux de cette transition et notamment à la question de la précarité énergétique, souvent rencontrée par les logements qu'il faut accompagner.

L'objectif de l'action repose sur l'**axe 1** : disposition d'un accompagnement à la rénovation adapté aux différentes situations du territoire afin d'assurer la durabilité des projets de rénovation. Cet accompagnement nécessite de faire le point d'actions existantes qu'il faut décliner et relancer, alors que des habitats. Il s'agit également de sensibiliser les habitants à la réduction des consommations énergétiques, et d'engager sur une amélioration renouvelée de ces objectifs.

PCAET

Boucle Nord de Seine - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

### AXE 2

**► Déclinaison opérationnelle**

Action 7	Accompagner la rénovation et le développement des énergies renouvelables du parc d'habitat pavillonnaire
Action 8	Développer l'accompagnement des copropriétés dans les projets de rénovation et de développement des énergies renouvelables
Action 9	Encourager et accompagner les bailleurs à la rénovation et au développement des énergies renouvelables dans le parc de logements sociaux
Action 10	Rapporter et aider les ménages en situation de mal logement et/ou de précarité énergétique

**► Objectifs stratégiques chiffrés**

Par rapport à 2005	Objectif 2030 et évolution	Objectif 2050 et évolution
Evaluation des consommations d'énergie finale du secteur résidentiel	2 243 GWh (-34%)	1 925 GWh (-43%)
Evaluation des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel	248 MCO <sub>2</sub> e (57%)	144 MCO <sub>2</sub> e (-75%)

### AXE 2

**► Estimation des impacts des actions sur les consommations d'énergie et sur les émissions de GES**

Par rapport à 2015	Impact estimé sur les consommations d'énergie finale (GWh/an)	Impact estimé sur les émissions de gaz à effet de serre (MCO <sub>2</sub> e/an)
À horizon 2030	-408 (-22%)	-1 419 (-32%)
À horizon 2050	-773 (-17%)	-100,0 (-39%)

**► Impact des actions sur la qualité de l'air**

Par rapport à 2015	Suppression des chauffages au fioul dans le secteur résidentiel	Boîse des consommations de gaz naturel vers des modes plus durables (gasoil vers gaz naturel) et diminution des émissions de méthane vertueuse en 2050	Total (MWh)
2030	-0,03 t/an	-8,7 t/an	-4,9
Nex	-11,68 t/an	-76,31 t/an	-87,97
PM19	-	-2,44 t/an	-2,44
PM2.5	-0,25 t/an	-2,44 t/an	-2,44
S02	-7,93 t/an	-1,35 t/an	-9,28
C02MM	-0,03 t/an	-6,96 t/an	-6,99
2050	-	-	-
Nex	-11,68 t/an	-109,02 t/an	-120,69
PM19	-	-3,48 t/an	-40,08
PM2.5	-0,25 t/an	-3,48 t/an	-43,33
S02	-7,93 t/an	-1,93 t/an	-9,86

## Structuration du programme d'actions

Chaque action du programme est décliné de la manière suivante :

- Une **page de garde de l'action**, reposant des éléments de contexte sur la thématique concernée
- Une page déclinant l'action en **plusieurs projets**

HABITER UN PARC RÉSIDENTIEL BAS CARBONE, SAIN ET ÉCONOME

**ACTION 7**  
ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU PARC D'HABITAT PAVILLONNAIRE

Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

Le secteur résidentiel est caractérisé par un tissu pavillonnaire représentant 17% des logements. C'est l'un des secteurs dans lequel les techniques permettant d'atteindre une performance énergétique élevée sont les mieux éprouvées, en construction neuve comme en rénovation et les solutions d'accompagnement techniques et financières sont nombreuses. Toutefois, le rythme actuel est encore trop faible pour atteindre les objectifs fixés. Il convient nécessairement d'accompagner les propriétaires dans leur projet de rénovation et de développement des EnR&R et de relayer les dispositifs existants.

Le territoire de Boucle Nord de Seine a déployé un guichet unique de la rénovation de l'habitat qui sera le point central de l'accompagnement des propriétaires dans leur projet de rénovation. L'objectif est ainsi de communiquer autour de ce dispositif, d'en faire le bilan régulier afin de l'inscrire dans un processus d'amélioration continue.

L'EPT Boucle Nord de Seine a également réalisé une thermographie aérienne permettant de rendre compte des déperditions de chaleur des logements. Cet outil sera une porte d'entrée pour la sensibilisation des propriétaires à la rénovation.

Enfin, les villes du territoire sont riches d'expérimentations diverses et variées au sein de leur commune sur lesquelles tous peuvent s'appuyer afin d'optimiser l'action collective et de mettre en place des solutions innovantes pour accélérer la rénovation du secteur résidentiel.

ATTÉNUATION  
QUALITÉ DE VIE  
DU RISQUE SUR LE CLIMAT

**PCAET**  
Boucle  
Nord  
de Seine

Pour chaque projet, on retrouve les informations suivantes :

- Le titre et la **déclinaison opérationnelle** du projet
- Le ou les **pilotes** identifiés
- Le **réseau d'acteurs** qui gravitent autour du projet
- Des éléments de détails sur les **moyens opérationnels** à mettre en place
- Les modalités de **suivi technique**
- La liste des **indicateurs** à évaluer
- Un **calendrier prévisionnel**

HABITER UN PARC RÉSIDENTIEL BAS-CARBONE, SAIN ET ÉCONOME

**ACTION 7 : ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU PARC D'HABITAT PAVILLONNAIRE**

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE	PILOTE	ACTEURS	MOYENS OPÉRATIONNELS
<b>Développer le guichet unique pour informer et accompagner les ménages à la réalisation des travaux de rénovation, à la performance énergétique et au déploiement des EnR&amp;R</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer la communication et le relais vers le guichet unique (actions mises en place, Service Accompagnement à la Rénovation Energétique...)</li> <li>▪ Suivre la fréquentation des permanences déployées sur le territoire et adapter l'offre aux besoins</li> <li>▪ S'appuyer sur le groupe de travail de l'EPT « Rénovation énergétique » et sur l'expérimentation du guichet unique pour évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre et trouver des solutions pour lever les freins identifiés</li> </ul>	EPT BNS (Pilote)	Villes / Guichet Unique / MGP / Fédération Métropolitaine des ALEC / Partenaires institutionnels	Budget annuel du guichet unique : 140 k€ / an
<b>Sensibiliser à la rénovation énergétique les propriétaires en s'appuyant sur la thermographie aérienne</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à disposition des propriétaires la thermographie aérienne pour les sensibiliser</li> <li>▪ Sensibiliser les citoyens aux EnR&amp;R, leurs potentiels de développement au sein de la commune et les transpositions possibles au sein des résidences et les accompagner dans le montage de projet (s'appuyer notamment sur le programme énergie partagée d'Ile-de-France)</li> <li>▪ Développer le partage des connaissances à travers la diffusion de retour d'expérience</li> </ul>	EPT BNS (Pilote)	Villes / Acteurs de la rénovation / Associations spécialisées / CAUE	Indicateurs de suivi : Nombre de ménages accueillis et suivis par le guichet unique
<b>Nombre d'actions de communication/sensibilisation menées</b>			

2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

PCAET

PLAIS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL  
**PCAET**  
Boucle  
Nord  
de Seine

# AXE 1

## AMÉNAGER ET ORGANISER LE TERRITOIRE EN RENFORÇANT SA RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Au cœur du processus de transition énergétique et climatique, l'aménagement du territoire et l'urbanisme permettent la mise en œuvre et le déclenchement de nombreuses dynamiques. L'EPT Boucle Nord de Seine et les communes qui le composent, disposent notamment de compétences qui leur permettent de définir toute une série de politiques publiques d'encadrement et un pilotage des documents et opérations d'urbanisme et d'aménagement. Ces dernières permettent au territoire de prendre en main l'urbanisme et de garantir la préservation des intérêts et équilibres écologiques territoriaux.

L'objectif de cet axe est ainsi de définir le cadre réglementaire de l'aménagement durable du territoire mais également d'outiller l'ensemble des acteurs locaux à des pratiques vertueuses en matière d'aménagement tout en répondant aux enjeux du PCAET, notamment de réduire la consommation d'énergie finale du territoire, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la qualité de l'air, d'accroître le potentiel de séquestration carbone, d'anticiper et de s'adapter au changement climatique.

L'élaboration du PLUi constitue l'opportunité de porter des objectifs urbains ambitieux en matière de transition climatique et environnementale et de doter le territoire d'un véritable outil de transcription du PCAET.



## ► Déclinaison opérationnelle

- Action 1** Intégrer la transition climatique et énergétique dans le processus de construction de la ville
- Action 2** Développer la nature en ville
- Action 3** Réduire la pollution lumineuse et les consommations énergétiques de l'éclairage public et privé
- Action 4** Tendre vers l'exemplarité en matière de gestion des eaux pluviales
- Action 5** S'appuyer sur la seine et ses bienfaits pour renforcer la résilience du territoire
- Action 6** Développer les énergies renouvelables et de récupération et les réseaux de chaleur vertueux

# AXE 1

## ► Objectifs stratégiques chiffrés

	Valeur 2015	Objectif 2030	Objectif 2050
<b>Production d'énergies renouvelables sur réseaux de chaleur</b>	313 GWh	1 380 GWh	1 440 GWh
<b>Stock de carbone du territoire</b>	427 ktCO <sub>2</sub> e	429 ktCO <sub>2</sub> e	433 ktCO <sub>2</sub> e
<b>Flux de carbone</b>	0,2 ktCO <sub>2</sub> e.an	0,2 ktCO <sub>2</sub> e.an	0,2 ktCO <sub>2</sub> e.an

## ACTION 1

# INTÉGRER LA TRANSITION CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DANS LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION DE LA VILLE



### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

L'aménagement est un des thèmes les plus débattus au sein des instances participatives. Il en ressort un assez large consensus en faveur de **l'adaptation au changement climatique** et particulièrement autour de la **végétalisation** comme première solution permettant de **rafraîchir la ville, de lutter contre certains phénomènes d'inondation ou encore d'améliorer les paysages**.

L'EPT Boucle Nord de Seine a engagé en 2021 l'élaboration de son **PLUi qui constituera un document clef pour la mise en œuvre du PCAET et sa territorialisation**.

**Intégrer la transition climatique et énergétique dans la planification urbaine, la construction et le renouvellement** du territoire de demain c'est avant tout penser l'évolution du territoire en assurant :

- L'équilibre territorial en matière d'espaces, d'équilibres sociaux et d'équilibre fonctionnel ;
- Le **renouvellement de la ville sur la ville** et l'objectif de **zéro artificialisation nette** ;
- L'**intégration des projets dans le tissu urbain** et la prise en compte des enjeux de mobilités ;
- La **préservation du cadre de vie** de chacun, le maintien de zones de calmes, des emprises agricoles et l'augmentation, dans la mesure du possible, de la surface d'espaces naturels par habitant ;
- La préservation des continuités écologiques et le renforcement de la place de la nature avec le renforcement de la présence de pleine terre, le développement des espaces verts et la végétalisation du bâti dans les projets afin d'éviter ou de réduire l'effet d'ilots de chaleur urbain et de favoriser la biodiversité.
- Le développement **des énergies renouvelables et de récupération** en facilitant l'implantation des équipements ;
- L'accompagnement des projets pour viser la **neutralité carbone** (bioclimatisme, matériaux, déchets...);
- La conduite de **chantiers à faibles nuisances et faible impact** environnemental.

**ACTION 1 : INTÉGRER LA TRANSITION CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DANS LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION DE LA VILLE****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE**

**Bâtir un PLUi bioclimatique, favorisant des constructions et aménagements résilients aux effets du changement climatique, limitant l'impact climatique et contribuant aux équilibres territoriaux en s'articulant avec les documents cadres métropolitains et régionaux**

- Limiter l'imperméabilisation des sols et les démolitions ;
- Renforcer la place de la nature : pleine terre et sols vivants, création d'écosystèmes ;
- Favoriser l'emploi de matériaux locaux et biosourcés ;
- Faciliter la rénovation des constructions existantes par des règles dérogatoires ;
- Favoriser les mobilités actives ;
- Agir sur le stationnement dans la construction ;
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables et de récupération ;
- Développer les outils pour un urbanisme favorable à la santé.



**Porter des projets exemplaires d'aménagement et de renouvellement urbain en intégrant les projets portés par les acteurs publics** (équipements publics, rénovation de voiries...)

- Différencier les orientations en fonction des contextes (ANRU, quartier mixte, ZA obsolescente, ...)
- Différencier les différentes formes d'intervention sur la ville existante (ré-use, requalification, renouvellement, rénovation, ...)



**Définir un référentiel partagé d'aménagement et de construction responsable et durable**

- S'appuyer sur les chartes et référentiels existants au sein des villes, sur leurs retours d'expériences et sur les pratiques innovantes et vertueuses des acteurs du secteur
- Intégrer un volet sur la conduite de chantiers verts, moins polluants et moins impactants pour la santé
- Intégrer la question des clauses d'insertion
- S'appuyer sur la réalisation d'études de faisabilité EnR&R sur les zones à aménager (nouvelles ou existantes) pour promouvoir le développement d'EnR&R

**PILOTAGE**

EPT BNS (Pilote)  
Villes

**ACTEURS**

Partenaires institutionnels /  
Associations / Habitants /  
Chambres consulaires / MGP

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

1 M€

**Suivi technique** : Ateliers aménagement et environnement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
PLUi élaboré

EPT BNS (Coordonnateur)  
Villes

MGP / Partenaires institutionnels  
(Départements, Région, État) /  
Aménageurs

**Suivi technique** : Atelier aménagement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de projets engagés dans une démarche environnementale exemplaire

Villes  
EPT BNS (Coordonnateur)

Partenaires institutionnels /  
Associations / Habitants /  
Chambres consulaires /  
Aménageurs

60 k€

**Suivi technique** : Ateliers aménagement et environnement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Référentiel créé

**ACTION 1 : INTÉGRER LA TRANSITION CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DANS LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION DE LA VILLE****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE**

**Mettre en oeuvre la stratégie métropolitaine d'économie circulaire notamment en matière d'optimisation des flux dans le secteur de l'aménagement**

- S'appuyer sur le groupe de travail et le réseau métropolitain d'économie circulaire
- Participer aux réflexions de la MGP sur la mise en place d'un plan métropolitain des plateformes territoriales de l'économie circulaire pour mutualiser les flux entrants et sortants des chantiers du BTP.

Cf. Axe Consommation



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

**Relayer les dispositifs de compensation métropolitains**

- Participer au développement de la plateforme de compensation métropolitaine de la MGP prévue dans le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM)
- Communiquer sur les plateformes de compensation carbone dans les différents groupes de travail de l'EPT, auprès des citoyens, auprès des porteurs de projets et financeurs
- Partager les retours d'expériences en matière de compensation carbone
- S'appuyer sur les financements déployés afin de financer des projets communaux éligibles



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

**PILOTAGE**

MGP

**ACTEURS**

**EPT BNS (Facilitateur) /**  
Villes / Partenaires  
institutionnels / Bailleurs /  
Associations / Habitants /  
Chambre consulaire /  
Aménageurs

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

**Suivi technique** : Ateliers  
développement économique et  
environnement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de participations aux réunions organisées sur le sujet

**EPT BNS (Coordonnateur)**  
Villes

MGP / Partenaires  
institutionnels / Aménageurs /  
Acteurs économiques

**Suivi technique** : Atelier  
environnement

**INDICATEURS D'IMPACT**  
Nombre de tonnes compensées (MGP)

## ACTION 2

### DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE



#### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

Les espaces à caractère naturel constituent un levier d'intervention majeur pour le territoire pour faire face au changement climatique. En effet, au regard de leurs multiples co-bénéfices en termes de santé, d'environnement, de gestion de la ressource en eau ou encore de réduction du risque, il est primordial de leur conférer une place centrale dans toute opération d'aménagement urbain et dans toutes les opérations de création/rénovation d'équipements et d'espaces publics.

Au-delà de la préservation de la biodiversité, les services écosystémiques en milieu urbain sont multiples :

- **Atténuation de l'ilots de chaleur urbain** : dans les espaces verts, les effets combinés de l'évapotranspiration et de l'ombrage contribuent à baisser significativement la température de l'air et à lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain en période de canicule notamment ;
- **Bénéfices sur la santé mentale des habitants** : les espaces verts sont aussi supports de cohésion sociale, de pratiques d'activités sportives ou encore d'apaisement et participent ainsi à diminuer le stress des habitants.
- **Lutte contre les inondations** par absorption des sols et par utilisation de l'eau par les végétaux ;
- **Réduction de la pollution de l'air** : la végétation urbaine peut participer à éliminer certains polluants de l'air, par absorption pour les polluants gazeux (NOx, Ozone, COV, CO2) ou piégeage pour les polluants particulaires ;

Le territoire de Boucle Nord de Seine se caractérise par un tissu urbain dense et un taux d'espaces verts relativement faible (5,7 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant contre 17,4 m<sup>2</sup> à l'échelle de la métropole). L'enjeu majeur de cette action est de **développer au maximum** les espaces à caractère naturel pour accroître leur multifonctionnalité et maximiser les co-bénéfices à l'échelle du territoire. Le second enjeu consiste à réussir à faire face à la pression foncière pour, d'une part, **préserver et valoriser au maximum les espaces à caractère naturel** et les sols de qualité déjà en place et, d'autre part, résérer des surfaces suffisamment grandes pour la création de nouveaux espaces verts. Enfin, il s'agit de sensibiliser tous les publics à ces questions afin de diffuser cette action de préservation et de valorisation du végétal au sein des jardins privés qui constituent un patrimoine végétal considérable sur le territoire.

**ACTION 2 : DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Inscrire l'identification de la Trame Verte, Bleue, Brune et Noire comme un sujet à part entière du PLUi et des projets d'aménagement et de construction**

- *Elaborer une étude de TVB-B&N*
- *Décliner cette étude au sein du PLUi, des référentiels d'aménagement et dans les opérations de construction/rénovation d'équipements publics ou d'aménagement sous MOA des communes ou de l'établissement public territorial en mobilisant les différents outils réglementaires : coefficient de biotope par surface visant la pleine terre, unité de plantation, espaces protégés, précision sur les essences...*
- *Questionner l'adhésion au contrat Eau, TVB et Climat pour faciliter la mise en œuvre des actions et bénéficier de l'accompagnement technique et financier.*

**Contribuer à la réduction des îlots de chaleur**

- *Réaliser une analyse de risque d'îlots de chaleur urbains (ICU) pour identifier les espaces sensibles à végétaliser en priorité ou alimenter l'élaboration d'un futur diagnostic métropolitain*
- *Définir un plan d'actions pluriannuel pour créer des îlots de fraîcheur : nature en ville, place de l'eau, désimperméabilisation...*

**PILOTAGE**

EPT BNS (Pilote)

**ACTEURS**

Villes / Partenaires institutionnels (Départements, Région, État) / Associations

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

Intégré au budget du PLUi

**Suivi technique** : Ateliers aménagement et environnement**INDICATEURS DE SUIVI**  
Etude TVB, B&N réalisée dans le cadre du PLUi

EPT BNS (Pilote)

Villes / Partenaires institutionnels (Agence de l'eau, MGP...) / Associations / Aménageurs

60 k€

**Suivi technique** : Atelier environnement**INDICATEURS DE SUIVI**  
Diagnostic ICU réalisé / Plan d'actions pluriannuel établi

**ACTION 2 : DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Créer un dispositif collectif d'animation et de formation à destination de tous les publics**

- Constituer un groupe de travail intercommunal sur la sensibilisation à l'environnement afin de partager les pratiques et les ressources*
- Développer le partage des supports de communication*
- Inventorier les lieux supports de sensibilisation/de reconnexion à la nature du territoire en vue de communiquer sur ces sites et de constituer une ressource partagée à l'échelle du territoire*
- Valoriser les initiatives citoyennes de végétalisation en s'appuyant sur les sciences participatives*

**Etablir des plans de gestion spécifiques des espaces naturels et forestiers du territoire**

- Etablir un travail collaboratif avec les Conseils Départementaux et l'Agence Régionale des Espaces Verts pour développer des plans de gestion intégrant la résilience des espaces de nature au changement climatique*

**PILOTAGE**

**EPT BNS** (Coordonnateur)  
Villes

**ACTEURS**

**Partenaires institutionnels / Associations**

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

**Suivi technique** : Atelier environnement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre d'actions de sensibilisation/communications menées /  
Nombre d'initiatives recensées

**EPT BNS** (Facilitateur)  
Villes

Conseils Départementaux /  
Agence Régionale des Espaces Verts

**Suivi technique** : Atelier environnement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Travail collaboratif engagé sur les plans de gestion

## ACTION 3

# RÉDUIRE LA POLLUTION LUMINEUSE ET LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET PRIVÉ



### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

Le territoire de Boucle Nord de Seine s'insère dans un **tissu urbain dense et continu** caractéristique de la première couronne francilienne. Cette densité a pour conséquence une forte présence de l'éclairage, qu'il soit public ou privé, qui n'est pas sans **impact sur la consommation et la facture énergétique** du territoire et la santé. La présence de lumière artificielle participe pour beaucoup à l'effondrement de la biodiversité en modifiant le rythme biologique et les comportements de la faune notamment. A titre d'exemple, l'éclairage public est la principale source de pollution lumineuse et représente environ 40% de la facture d'électricité des collectivités locales (Source Ademe).

L'EPT Boucle Nord de Seine et les communes ont adopté un **Règlement Local de Publicité intercommunal** qui permet au territoire de disposer d'un cadre réglementaire pour réduire la pollution lumineuse induite par les enseignes lumineuses.

L'action 3 présente 2 enjeux :

- trouver le juste équilibre entre éclairage public, diminution de la consommation énergétique, respect de la faune et des résidents et préservation de la qualité du paysage urbain. Une forte corrélation avec l'action 2, en lien avec la trame noire devra nécessairement être menée,
- sensibiliser les acteurs privés à la réduction des consommations énergétiques nocturnes, d'une part en posant les bases d'un cadre réglementaire sur les enseignes et la publicité, d'autre part en favorisant l'extinction de l'éclairage des immeubles de bureaux la nuit en s'appuyant sur les textes réglementaires (arrêté du 27 décembre 2018).

**ACTION 3 : RÉDUIRE LA POLLUTION LUMINEUSE ET LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES LIÉES À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET PRIVÉ****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Favoriser la réduction des consommations d'énergies induites par les enseignes, les dispositifs publicitaires numériques ou encore les vitrines**

- S'appuyer sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) comme cadre réglementaire
- Faire appliquer l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses qui précise que les éclairages intérieurs des locaux à usage professionnel doivent être éteints une heure après la fin d'occupation desdits locaux.

2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Faire évoluer l'éclairage public en s'appuyant notamment sur une photographie aérienne d'intensité lumineuse**

- Réaliser et diffuser une photographie aérienne d'intensité lumineuse
- S'appuyer sur le diagnostic trame noire pour cibler les zones prioritaires
- Favoriser le partage d'expériences des gestionnaires de réseaux d'éclairage public pour mettre en œuvre des actions de réduction
- Mener des expérimentations de réduction de l'éclairage public en se basant sur des bonnes pratiques mises en place sur d'autres territoires, et capitaliser sur les retours d'expérience

2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Lancer une campagne de sensibilisation auprès des habitants, commerces et entreprises à la réduction de la pollution lumineuse et à la préservation d'une trame noire**

2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**PILOTAGE**
**EPT BNS (Pilote)**  
Villes (application)
**ACTEURS**
Acteurs économiques /  
Commerces / Afficheurs
**MOYENS OPÉRATIONNELS****Suivi technique** : Atelier RLPI**INDICATEURS DE SUIVI**  
RLPi réalisé

Villes

**EPT BNS (Facilitateur)**  
Départements
**Suivi technique** : Atelier environnement**INDICATEURS DE SUIVI**  
Photographie aérienne d'intensité lumineuse réalisée  
Diagnostic trame noire réalisé dans le cadre du PLUi
**EPT BNS (Pilote)**  
Villes

Acteurs économiques /  
Associations / Habitants
**Suivi technique** : Atelier environnement**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre d'actions de communication menées

## ACTION 4

# TENDRE VERS L'EXEMPLARITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES



### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

Dans un contexte de densification urbaine et de changement climatique, **le recours à la gestion intégrée des eaux pluviales devient essentiel**. En effet, l'imperméabilisation des sols, les événements pluvieux plus intenses et les périodes de sécheresse plus longues pouvant provoquer des inondations, une dégradation de la qualité du milieu naturel, la formation d'îlots de chaleur urbains en villes, une baisse du niveau des nappes phréatiques et une réduction des débits d'étiage des cours d'eau... **Le territoire de Boucle Nord de Seine est, de fait, particulièrement concerné** par cette thématique puisque localisé dans un méandre de la Seine.

Gérer durablement les eaux pluviales c'est rester **le plus proche possible du cycle naturel de l'eau** en favorisant l'infiltration des eaux pluviales dans les sols.

La gestion intégrée des eaux pluviales repose sur plusieurs principes :

- Les **solutions fondées sur la nature**, ou solutions alternatives de traitement à la parcelle : noue d'infiltration, espace vert inondable, toitures végétalisées...
- Les **revêtements de sol perméables** : dalles engazonnées, mélange terre-pierre, enrobés poreux...
- La **réutilisation des eaux pluviales** pour les usages d'eau non potable, pour l'arrosage des espaces verts par exemple

L'enjeu principal de cette action est de **mieux gérer le risque inondation sur le territoire**. Ensuite, il s'agit de **définir les principes d'une gestion équilibrée**, durable et intégrée des eaux pluviales notamment à travers l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement pour **outiller l'ensemble des acteurs et limiter progressivement l'impact des eaux pluviales**. L'objectif est également d'**anticiper les situations de crise** sur le territoire et se protéger du risque inondation, d'une part en **mettant en œuvre les principes de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)** et d'autre part en **développant une culture du risque** pour préparer et protéger l'ensemble de la population.

**ACTION 4 : TENDRE VERS L'EXEMPLARITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Réaliser un schéma directeur d'assainissement afin de tendre vers une gestion équilibrée des eaux pluviales**

- Mesurer la perméabilité des sols pour vérifier les possibilités d'infiltration des eaux pluviales
- Mettre en place un zonage des eaux pluviales pour définir les objectifs de rétention à la parcelle par secteur du territoire
- Favoriser et prescrire les solutions de rétention à la parcelle
- Eviter les rejets des eaux usées dans la Seine
- Étudier la possibilité de développer la récupération de la chaleur fatale sur les réseaux d'assainissement et unité de traitement

2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Intégrer la gestion alternative des eaux pluviales et du risque inondation dans les outils du territoire**

- Faire du PLUi un outil de gestion exemplaire des eaux pluviales (réglementation des rejets, gestion des eaux pluviales à la parcelle...)
- Intégrer la gestion alternative des eaux pluviales dans les projets d'aménagement, de construction et d'espaces publics
- Former les services à la gestion alternative des eaux pluviales notamment dans la conception des opérations de construction/rénovation et d'aménagements publics

2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**PILOTAGE****EPT BNS (Pilote)**

Villes  
Syndicats  
Département 92

**ACTEURS**

MGP / Partenaires institutionnels / Agence de l'eau / Syndicats / Associations / Port de Gennevilliers

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

Env. 2,5 M€ HT

**Suivi technique :**  
Service assainissement de l'EPT

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Schéma Directeur réalisé

**EPT BNS (Pilote)**

Villes

Villes / Partenaires institutionnels (État) / Associations / Habitants / Chambre consulaire / Aménageurs / Bailleurs

**Suivi technique :**  
Service assainissement de l'EPT

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Prescriptions insérées dans le PLUi  
Nombre de formations réalisées

**ACTION 4 : TENDRE VERS L'EXEMPLARITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Mettre en œuvre les actions de prévention du risque inondation et de gestion des milieux aquatiques sur le territoire (GEMAPI)**

- Se mobiliser aux côtés de la métropole sur la déclinaison locale des actions de la GEMAPI métropolitaine*
- Entretenir et aménager les cours d'eau et plans d'eau, y compris leurs accès*
- Gérer les ouvrages de protection hydraulique*
- Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.*

**Développer une culture partagée du risque inondation**

- Mettre en œuvre le plan d'actions du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)*
- Recenser les dispositifs d'alerte existants sur le territoire afin de tendre vers une homogénéisation de la procédure d'alerte et encourager la création d'un réseau de solidarité au sein des communes*
- Constituer un groupe de travail sur la gestion du risque inondation notamment afin de partager des retours d'expériences en matière de gestion du risque inondation (ex. exercice SEQUANA) et alimenter les réflexions locales et supra-locales*
- Lancer une double campagne de sensibilisation auprès des habitants sur la culture du risque inondation et auprès des usagers sur l'entretien des murs anti-crue*

**PILOTAGE**

MGP

**ACTEURS**

**EPT BNS** (Facilitateur) / Villes / Partenaires institutionnels / Agence de l'eau / Syndicats / Associations

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de projets déployés sur le territoire par la MGP

Villes  
**EPT BNS** (Facilitateur)

**Suivi technique :**  
Service assainissement de l'EPT

Partenaires institutionnels /  
Agence de l'eau / Syndicats /  
Associations / Aménageurs /  
Bailleurs

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Groupe de travail constitué  
Nombre d'actions de sensibilisation menées

## ACTION 5

# S'APPUYER SUR LA SEINE ET SES BIENFAITS POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE



### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

La Seine est un élément majeur du paysage urbain de Boucle Nord de Seine qui façonne le territoire et autour de laquelle s'organise de nombreuses fonctions. Le transport de marchandises et l'alimentation en eau potable sont aujourd'hui ses principales fonctions directes et pourtant, elle est aussi le **support de nombreux co-bénéfices**, notamment en matière de respiration paysagère.

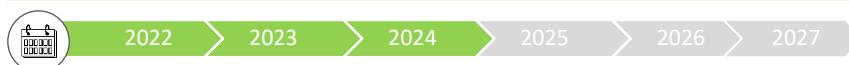
La Seine constitue notamment **le principal îlot de fraîcheur naturel** qui permet de rafraîchir l'air ambiant en période de canicule. C'est aussi un espace naturel dont les berges peuvent constituer **des espaces récréatifs de qualité** pour les habitants du territoire. Elle peut également constituer **un support décisif de mobilités d'échelle métropolitaine**, qu'elles soient actives sur ses berges (vélo, marche à pied...) ou fluviales (transport de personnes ou de marchandises).

L'enjeu du PCAET réside en la **mise en accessibilité et la valorisation des berges** et voies sur berges de la Seine afin de permettre aux habitants de **profiter des aménités offertes par le fleuve**. A travers cet enjeu, il s'agit également de **végétaliser les berges** et voies sur berges afin d'accroître le potentiel d'îlot de fraîcheur, **d'améliorer les continuités cyclables et piétonnes sur berges** afin d'optimiser la pratique des mobilités douces, de se **prémunir du risque de crue** et de préserver et **valoriser la biodiversité** de la Seine. La Seine peut également être vue comme un obstacle pour les mobilités actives (vélo, marche à pieds...), il s'agit donc au travers de cette action d'améliorer son franchissement.

**ACTION 5 : S'APPUYER SUR LA SEINE ET SES BIENFAITS POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE**

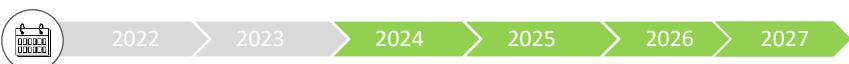
**Partager le diagnostic mené en 2013 dans le cadre de l'entente Arc en Seine, sur l'état des berges et le questionner en termes d'accessibilité, de continuités, d'aménités, de biodiversité et de paysage**

- *Identifier les points stratégiques d'amélioration*

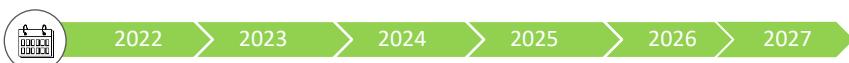


**Construire une stratégie d'actions pluriannuelle et multi-partenaire optimisant l'accès et la valorisation des berges de Seine et les bienfaits du fleuve en matière de résilience (îlots de fraicheur, support de biodiversité...)**

- *S'appuyer sur les travaux menés par l' Association des Départements de l'Axe Seine*



**Améliorer les franchissements et les continuités en modes actifs de la Seine (Axe 3 Se déplacer / Fiche 13)**

**PILOTAGE**

Villes  
**EPT BNS (Facilitateur)**

**ACTEURS**

Partenaires institutionnels (CD92 & 95) / Agence de l'eau / VNF / Syndicat (entente Arc en Seine) / Associations / Port de Gennevilliers

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

**Suivi technique** : Atelier assainissement

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de réunions de présentation du document

Départements 92 & 95  
Villes  
**EPT BNS (Facilitateur)**

MGP / ADAS /  
Partenaires institutionnels /  
Agence de l'eau / VNF /  
Syndicat / Associations

**Suivi technique** : Atelier environnement

**INDICATEURS DE SUIVI**

Plan d'actions pluriannuelle réalisé

Départements 92 & 95

**EPT BNS (Facilitateur)**  
Villes  
MGP

**Suivi technique** : Atelier mobilités

Nombre de franchissements aménagés Linéaire en berges aménagé

## ACTION 6

# DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION ET LES RÉSEAUX DE CHALEUR VERTUEUX



### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

La production et la consommation d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) est un des principaux **piliers de la stratégie de transition énergétique** du territoire. Au-delà de poursuivre les efforts de réduction des consommations énergétiques et de performances énergétiques, le territoire doit nécessairement **décarboner sa consommation d'énergie en diversifiant son mix énergétique**. Pour cela, la balance vers les énergies renouvelables et de récupération doit être accélérée via **l'accroissement de la production de ces énergies**.

La production actuelle d'énergies renouvelables et de récupération est de 365 GWh/an (soit 6 % de la consommation d'énergie du territoire). Le territoire consomme 761 GWh (soit 12% de sa consommation) en énergie renouvelable et de récupération dont une bonne moitié non produite sur le territoire.

La stratégie du territoire est de **porter à 42% la part d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation** d'énergie finale du territoire. Les principaux axes de production identifiés sur le territoire se concentrent autour de la géothermie, de la valorisation des déchets, de la méthanisation, de la biomasse, du photovoltaïque ou encore du solaire thermique en toiture.

L'enjeu de cette action est ainsi d'**affiner le diagnostic des réseaux de chaleur et des gisements d'énergies renouvelables et de récupération** afin de déterminer la stratégie pour **tendre vers une diversification de l'approvisionnement** des réseaux de chaleur. Il s'agit également d'**accroître la valorisation des déchets fermentescibles** afin d'augmenter la production de biogaz sur le territoire. In fine, persiste également un enjeu de mise en corrélation, de partage de l'information et des retours d'expériences en matière d'énergie afin d'optimiser le fonctionnement, la création et la durabilité des réseaux de chaleur.

**ACTION 6 : DÉVELOPPER DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION ET LES RÉSEAUX DE CHALEUR VERTUEUX****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Participer à l'élaboration du Schéma Directeur Energétique Métropolitain et à sa déclinaison territoriale**

- Inclure l'amélioration de la connaissance des réseaux de chaleur existants, des gisements d'énergie fatale au sein des entreprises*
- Encourager le déploiement des nouvelles technologies en matière de gestion économe des consommations et la diversification des sources d'énergie qui alimentent les réseaux existants*
- Tendre vers le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur urbains*
- S'appuyer sur le PLUi pour orienter et faciliter la localisation des nouveaux datacenters, en vue de récupérer et de valoriser la chaleur fatale (cf. Action 1)*



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Valoriser énergétiquement les déchets fermentescibles**

- Etudier le potentiel de valorisation des déchets fermentescibles (déchets alimentaires, boues de Station de Traitement des Eaux Pluviales, ...)*
- Accompagner le développement des projets de production de biogaz (port de Gennevilliers par exemple)*



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Systématiser le recours aux énergies renouvelables dans les projets d'aménagement et de construction/rénovation d'équipements publics sous MOA des Communes**

2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**PILOTAGE**

MGP

**ACTEURS**

**EPT BNS (Facilitateur) / Villes /**  
Partenaires institutionnels /  
Opérateurs de réseaux de  
chauffage urbain

**MOYENS OPÉRATIONNELS****Suivi technique : Atelier environnement**

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Schéma Directeur des Energies réalisé

SYCTOM

**EPT BNS (Facilitateur) / Villes /**  
GRDF

**Suivi technique : Service déchets ménagers**

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de points de production de biogaz

Villes  
**EPT BNS (Facilitateur)**

Partenaires institutionnels /  
Opérateurs de réseaux de  
chauffage urbain / Aménageurs

**Suivi technique : Atelier aménagement**

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de projets intégrant une  
production/consommation d'EnR

**ACTION 6 : DÉVELOPPER DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION ET LES RÉSEAUX DE CHALEUR VERTUEUX****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Optimiser le fonctionnement et la durabilité des réseaux de chaleur**

- Favoriser la création de nouveaux réseaux de chaleur dans le cadre de nouveaux projets*
- Encourager la diminution de la part d'énergies fossiles dans l'approvisionnement des réseaux de chaleur*

**Partager l'information entre les acteurs de l'énergie**

- Créer une cellule de partage d'expériences, de coordination, de mobilisation d'expertises avec les délégataires, les opérateurs sur les énergies renouvelables et de récupération*
- Relayer les données mises à disposition par les partenaires en matière de potentiel d'énergies renouvelables*

**PILOTAGE**

Villes  
Opérateurs  
**EPT BNS (Facilitateur)**

**ACTEURS**

Partenaires institutionnels /  
Aménageurs

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

**Suivi technique** : Atelier aménagement

**INDICATEURS DE SUIVI**

Longueur de réseau de chaleur sur le territoire  
et nombre d'équivalents logements desservis  
Part d'énergies renouvelables dans les réseaux  
de chaleur

Villes  
Opérateurs  
Acteurs de l'énergie  
**EPT BNS (Facilitateur)**

Partenaires institutionnels /  
Aménageurs

**Suivi technique** : Atelier environnement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de réunions organisées

# AXE 2

## HABITER UN PARC RÉSIDENTIEL BAS CARBONE, SAIN ET ÉCONOME

Sur le territoire de Boucle Nord de Seine, **le résidentiel est le secteur le plus consommateur d'énergie** (44% des consommations d'énergie totales en 2015). Plus de la moitié des logements ont été construits avant la première réglementation thermique de 1974 et seulement 20% ont été construits après 1991, année à partir de laquelle les réglementations thermiques se sont renforcées.

L'enjeu majeur est **d'accélérer le rythme de rénovation de ce parc de logements vieillissants** afin d'atteindre les performances exigées par la transition énergétique. Néanmoins, l'accompagnement proposé doit nécessairement **cibler les différents types de propriétaires du territoire** (logements individuels, copropriétés, logements sociaux) afin **d'engager une transition globale**.

Au-delà des aspects techniques, le Plan Climat doit également **s'intéresser aux aspects sociaux de cette transition** et notamment à **la question de la précarité énergétique**, souvent synonyme de mal logement, **qu'il faut accompagner**.

L'objectif de l'action repose sur la **mise à disposition d'un accompagnement à la rénovation adapté aux différentes situations** du territoire afin notamment d'assurer la soutenabilité des projets de rénovation. Cet accompagnement repose souvent sur **un panel d'aides existantes qu'il faut identifier et relayer** auprès des habitants. Il s'agit également de **sensibiliser les habitants à la réduction des consommations énergétiques** et aux écogestes par une animation renforcée sur ces sujets.



## ► Déclinaison opérationnelle

- Action 7** Accompagner la rénovation et le développement des énergies renouvelables du parc d'habitat pavillonnaire
- Action 8** Développer l'accompagnement des copropriétés dans les projets de rénovation et de développement des énergies renouvelables
- Action 9** Encourager et accompagner les bailleurs à la rénovation et au développement des énergies renouvelables dans le parc de logements sociaux
- Action 10** Repérer et aider les ménages en situation de mal logement et/ou de précarité énergétique

# AXE 2

## ► Objectifs stratégiques chiffrés

Par rapport à 2005	Objectif 2030 et évolution	Objectif 2050 et évolution
<b>Evolution des consommations d'énergie finale du secteur résidentiel</b>	2 243 GWh ( <b>-34%</b> )	1 925 GWh ( <b>-43%</b> )
<b>Evolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel</b>	248 ktCO <sub>2</sub> e ( <b>-57%</b> )	144 ktCO <sub>2</sub> e ( <b>-75%</b> )

## ► Estimation des impacts des actions sur les consommations d'énergie et sur les émissions de GES

Par rapport à 2015	Impact estimé sur les consommations d'énergie finale (GWh.an)		Impact estimé sur les émissions de gaz à effet de serre (ktCO2e.an)	
	À horizon 2030	À horizon 2050	À horizon 2030	À horizon 2050
Rénovation énergétique niveau BBC de 80% du parc de logements privés	-608 (-22%)	-1 419 (-52%)	-77,5 (-17%)	- 180,8 (-39%)
Construction de logements neufs	+66 (+3%)	+154 (+6%)	+15 (+3%)	+35,1 (+8%)
Poursuite de la rénovation du parc social	-99 (-3%)	- 232 (-8%)	-30,1 (-6%)	- 70,2 (-15%)
Disparition du fioul	-72 (-3%)	- 168 (-6%)	-23,3 (-5%)	- 54,4 (-12%)

**AXE 2**

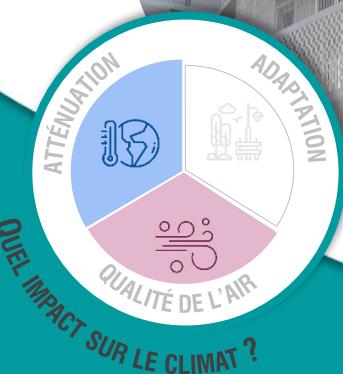
## ► Impact des actions sur la qualité de l'air

Par rapport à 2015	Suppression des chauffages au fioul dans le secteur résidentiel	Baisse des consommations de gaz naturel (-56% à l'horizon 2030 / -80% à l'horizon 2050)	Transition des modes de chauffage bois vers des modes plus vertueux (50% de chauffage vertueux en 2030 / 100% de chauffage vertueux en 2050)	TOTAL (en t.an)
	2030	2050		
COVNM	-0,03 t.an	-4,87 t.an	-	-4,9
Nox	-11,66 t.an	-76,31 t.an	-	-87,97
PM10	-	-2,44 t.an	- 22,3 t.an	-24,74
PM2.5	-0,25 t.an	-2,44 t.an	- 21,8 t.an	-24,49
SO2	-7,93 t.an	-1,35 t.an	-	-9,28
COVNM	-0,03 t.an	-6,96 t.an	-	-6,99
Nox	-11,66 t.an	- 109,02 t.an	-	-120,68
PM10	-	- 3,48 t.an	- 44,6 t.an	-48,08
PM2.5	-0,25 t.an	-3,48 t.an	- 43,6 t.an	-47,33
SO2	-7,93 t.an	-1,93 t.an	-	-9,86

## ACTION 7

# ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU PARC D'HABITAT PAVILLONNAIRE

### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre



Le secteur résidentiel est caractérisé par un tissu pavillonnaire représentant 17% des logements. C'est l'un des secteurs dans lequel **les techniques permettant d'atteindre une performance énergétique élevée sont les mieux éprouvées**, en construction neuve comme en rénovation et les solutions d'accompagnement techniques et financières sont nombreuses. Pourtant, **le rythme actuel est encore trop faible** pour atteindre les objectifs fixés. Il convient nécessairement **d'accompagner les propriétaires dans leur projet de rénovation** et de développement des EnR&R et de **relayer les dispositifs existants**.

Le territoire de Boucle Nord de Seine a déployé **un guichet unique** de la rénovation de l'habitat qui sera **le point central de l'accompagnement des propriétaires** dans leur projet de rénovation. L'objectif est ainsi de **communiquer autour de ce dispositif**, d'en faire le bilan régulier afin de **l'inscrire dans un processus d'amélioration continue**.

L'EPT Boucle Nord de Seine a également réalisé une thermographie aérienne permettant de rendre compte des déperditions de chaleur des logements. Cet outil sera une porte d'entrée pour la sensibilisation des propriétaires à la rénovation.

Enfin, les villes du territoire sont riches **d'expérimentations diverses et variées** au sein de leur commune sur lesquelles tous peuvent s'appuyer afin **d'optimiser l'action collective et de mettre en place des solutions innovantes** pour accélérer la rénovation du secteur résidentiel.

## ACTION 7 : ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU PARC D'HABITAT PAVILLONNAIRE



### DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

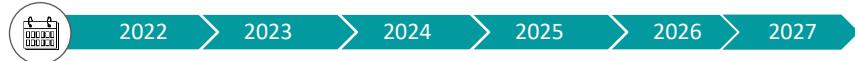
#### Développer le guichet unique pour informer et accompagner les ménages à la réalisation des travaux de rénovation, à la performance énergétique et au déploiement des EnR&R

- Renforcer la communication et le relais vers le guichet unique (actions mises en place, Service Accompagnement à la Rénovation Energétique...)
- Suivre la fréquentation des permanences déployées sur le territoire et adapter l'offre aux besoins
- S'appuyer sur le groupe de travail de l'EPT « Rénovation énergétique » et sur l'expérimentation du guichet unique pour évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre et trouver des solutions pour lever les freins identifiés



#### Sensibiliser à la rénovation énergétique les propriétaires en s'appuyant sur la thermographie aérienne

- Mettre à disposition des propriétaires la thermographie aérienne pour les sensibiliser
- Sensibiliser les citoyens aux EnR&R, leurs potentiels de développement au sein de la commune et les transpositions possibles au sein des résidences et les accompagner dans le montage de projet (s'appuyer notamment sur le programme énergie partagée d'Île-de-France)
- Développer le partage des connaissances à travers la diffusion de retour d'expérience



### PILOTAGE

EPT BNS (Pilote)



### ACTEURS

Villes / Guichet Unique / MGP / Fédération Métropolitaine des ALEC / Partenaires institutionnels



### MOYENS OPÉRATIONNELS

Budget annuel du guichet unique : 140 k€ / an

**Suivi technique :**  
Ateliers habitat et environnement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de ménages accueillis et suivis par le guichet unique

EPT BNS (Pilote)

Villes /  
Acteurs de la rénovation /  
Associations spécialisées /  
CAUE

**Suivi technique :**  
Ateliers habitat et environnement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Thermographie aérienne mise à disposition  
Nombre d'actions de communication/sensibilisation menées

## ACTION 7 : ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU PARC D'HABITAT PAVILLONNAIRE



### DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

#### Poursuivre l'animation du groupe « atelier rénovation énergétique » de l'EPT pour favoriser le partage d'exemplarité

- Mettre en place des opérations performantes de rénovation énergétique en s'appuyant sur la formation des artisans (ex. PREP à Argenteuil)
- Mettre en place à destinations des entreprises et artisans du territoire une démarche de certification RGE en lien avec les partenaires institutionnels (CMA, CAPEB...) Explorer le dispositif d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) pour encadrer les propriétaires à rénover leur logement
- Structurer le réseau de professionnels du bâtiment et optimiser l'identification des acteurs certifiés RGE en s'appuyant sur la plateforme faire.fr
- Promouvoir les matériaux biosourcés dans la construction
- Constituer une base de données d'opérations performantes et une base de données des acteurs du territoire dont les entreprises et artisans certifiés RGE /éco artisans



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027



### PILOTAGE

Villes  
**EPT BNS** (Coordonnateur)



### ACTEURS

Acteurs de la rénovation /  
CAUE



### MOYENS OPÉRATIONNELS

**Suivi technique :**  
Ateliers habitat et environnement

#### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réunions organisées de l'atelier  
rénovation énergétique de l'EPT

## ACTION 8

# DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIÉTÉS DANS LES PROJETS DE RÉNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

Le territoire de Boucle Nord de Seine est caractérisé par **un parc en copropriétés important** (57% du parc de logements). Qui plus est, ce parc est relativement ancien (41% datent d'avant 1949 et 90% ont plus de 20 ans) et est composé de **petites copropriétés** de moins de 50 lots.

Pourtant **les rénovations sont moins fréquentes dans l'habitat collectif** que dans l'habitat individuel, surtout dans le secteur privé car **leur mise en œuvre y est plus complexe**. En effet, pour décider de travaux d'économie d'énergie ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre en copropriété, un vote en assemblée générale est nécessaire. Ces travaux nécessitent la majorité absolue, c'est-à-dire une approbation de tous les copropriétaires (présents ou non lors de l'assemblée générale), complexifiant ainsi le passage à l'acte.

L'enjeu de cette action réside en **l'accompagnement des copropriétaires dans leur démarche de transition énergétique** afin de relayer les différents dispositifs techniques et aides financières existants. Ils s'agit également de **mieux suivre et connaître l'état de la rénovation des copropriétés** du territoire afin **d'adapter l'accompagnement**. Enfin, il est nécessaire de **poursuivre la sensibilisation des copropriétaires** à l'acte de rénovation.



## ACTION 8 : DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIÉTÉS DANS LES PROJETS DE RÉNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



### DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

#### Faciliter la réalisation de diagnostics des copropriétés

- Communiquer sur les dispositifs existants à destination des copropriétés (ex. CoachCopro)
- Mettre en place un suivi et un système d'actualisation régulier des données sur la connaissance des copropriétés et leurs compositions (conseils syndicaux, syndics, etc.) en s'appuyant sur les différentes sources d'informations disponibles : Registre National de l'Immatriculation des Copropriétés (RNIC), connaissances des élus locaux, etc.



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

#### Informier, former et sensibiliser les copropriétaires à la rénovation, à la performance énergétique et au développement des EnR&R

- S'appuyer sur les canaux actuels de communication pour relayer la sensibilisation
- Développer un plan de formation/communication à destination des syndicats de copropriétés sur la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables et de récupération (cadastre solaire, thermographie aérienne...)
- Mettre à disposition des propriétaires la thermographie aérienne pour les sensibiliser
- Sensibiliser sur un meilleur usage du logement : écogestes, amélioration de la qualité de l'air intérieur, confort thermique...
- Développer le partage des connaissances à travers la diffusion de retour d'expérience



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

#### Développer le conseil et l'accompagnement via les différents outils existants

- S'appuyer notamment sur la Fédération Métropolitaine des ALEC, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, sur le guichet unique, les plans de sauvegarde ou encore les Programmes Opérationnels de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) pour développer le conseil auprès des copropriétaires



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027



### PILOTAGE

#### EPT BNS (Pilote)

Villes

**Suivi technique :**  
Ateliers habitat et environnement

#### EPT BNS (Pilote)

Villes

**Suivi technique :** Ateliers habitat et environnement

Opérateurs spécialisés en matière d'opérations publiques sur l'habitat  
Guichet unique

**Suivi technique :**  
Ateliers habitat et environnement



### ACTEURS

ANIL / Syndicats de copropriétés / Fédération Métropolitaine des ALEC

#### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de copropriétés contactées  
Nombre d'audits financés dans le cadre du dispositif CoachCopro

Guichet unique / Partenaires institutionnels / Fédération Métropolitaine des ALEC

#### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actions de communication menées

Villes / EPT BNS (Coordonnateur)

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de copropriétés accompagnées  
Nombre de logements concernés

## ACTION 9

# ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LES BAILLEURS À LA RÉNOVATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

Sur le territoire de Boucle Nord de Seine, près d'un tiers des ménages sont occupants d'un logement social. Les bailleurs sociaux réalisent de nombreuses actions de rénovations énergétiques chaque année pour répondre notamment au triple enjeux de **lutte contre la précarité énergétique des foyers** les plus modestes et très modestes, **d'accélération de la rénovation énergétique** de leur parc et **d'adaptation des logements aux nouveaux besoins** et attentes de leurs occupants. On considère aujourd'hui qu'environ 7% des logement sociaux sont des passoires thermiques (consommation supérieures à 450 kWh.m<sup>2</sup>). Si la rénovation de ces logements est une priorité, la rénovation de l'ensemble du parc reste un enjeu majeur pour atteindre une performance énergétique nécessaire à la réduction des consommation énergétique du territoire.

Cette action répond également à l'objectif fixé par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de **rénover, d'ici 2050, l'ensemble du parc de bâtiments au niveau BBC** (Bâtiment Basse Consommation). Qui plus est, à compter de janvier 2023, les logement qualifiés d'énergétiquement indécents, seront interdits à la location.

Pour réussir cette transition énergétique, **une bonne coordination des acteurs** (bailleurs sociaux, collectivités territoriales, financeurs, associations, agents de services techniques et opérateurs privés et publics) et **une articulation de tous les dispositifs de l'habitat sont indispensables** afin de garantir la mobilisation des forces et leur coalition pour répondre collectivement aux défis à venir.



## ACTION 9 : ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LES BAILLEURS À LA RÉNOVATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX



### DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

**Poursuivre la réhabilitation et la rénovation du parc social en favorisant les interventions de réduction de l'empreinte énergétique et de verdissement du parc social** (transformation des toits terrasses en toits végétalisés, désimperméabilisation, rénovation énergétique...)



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

### Favoriser une animation inter-bailleurs sur les questions de rénovation énergétique dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

- Contribuer à développer les informations du Répertoire Public du Logement Social RPLS pour être en mesure de communiquer sur la qualité et le niveau de charge
- Suivre les rénovations mises en œuvre par les bailleurs
- Partager les bonnes pratiques mises en œuvre, de montages financiers, les retours d'expériences et les dispositifs d'accompagnement
- Mettre en place un suivi d'indicateurs communs sur l'ensemble de l'EPT pour assurer un meilleur suivi et une meilleure visibilité des rénovations du parc immobilier



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

### Favoriser les actions de sensibilisation des habitants

(en s'appuyant sur les dispositifs d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de Contrat de Ville intercommunal...)



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027



### PILOTAGE

Bailleurs



### ACTEURS

EPT BNS (Facilitateur) / Villes



### MOYENS OPÉRATIONNELS

**Suivi technique :**  
Ateliers habitat

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de logements rénovés

EPT BNS (Coordonnateur)  
Villes

Bailleurs

**Suivi technique :** Ateliers habitat

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de réunions d'échange avec les bailleurs organisées

Bailleurs

EPT BNS (Facilitateur) / Villes  
/ Associations / Habitants /  
Fédération Métropolitaine des  
ALEC

**Suivi technique :**  
Ateliers habitat

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre d'actions de sensibilisation menées

## ACTION 10

# REPÉRER ET AIDER LES MÉNAGES EN SITUATION DE MAL LOGEMENT ET/OU DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

On parle de précarité énergétique dès lors qu'un ménage ne peut chauffer convenablement son logement à un coût maîtrisé et notamment **lorsqu'un ménage consacre plus de 10% de ses revenus disponibles pour payer ses factures d'énergie**. Sur le territoire, 10% des ménages ont un taux d'effort avoisinant les 9%, c'est-à-dire proche d'une situation de précarité énergétique. La précarité énergétique se caractérise à la fois par la hausse des prix de l'énergie, le mal-logement et la fragilité financière des ménages. L'action de lutte contre la précarité est donc transversal. Elle se mène en lien avec les actions de rénovation énergétique des logements, d'accompagnement social et de maîtrise du coût de l'énergie. Il s'agit donc d'**une problématique de nature à la fois écologique mais aussi sociale**.

L'enjeu du PCAET est avant tout **d'informer et sensibiliser les publics**. Il est important d'inviter les individus à ne pas gaspiller l'énergie et surtout à effectuer des économies d'énergie au quotidien. Pour ce faire, il s'agit également **d'identifier l'ensemble du réseau d'acteurs relais de ces questions** (bailleurs, fournisseurs d'énergies, acteurs sociaux...) qui sont au cœur de l'action de lutte contre la précarité énergétique et de l'accompagnement des ménages.

L'objectif est ainsi de pouvoir **coordonner l'action de repérage de ces ménages**, de sensibilisation des propriétaires occupants ou locataires à la réduction des consommations et à **la rénovation des logements pour les propriétaires bailleurs**.



## ACTION 10 : REPÉRER ET AIDER LES MÉNAGES EN SITUATION DE MAL LOGEMENT ET/OU DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



### DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

**Proposer un accompagnement social personnalisé par les bailleurs sur la précarité énergétique**



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

**Poursuivre le déploiement des dispositifs réglementaires pour lutter contre l'habitat indigne**

- Développer et évaluer la mise œuvre du permis de louer et du permis de diviser pour lutter contre l'habitat indigne
- Faciliter l'application du pouvoir de police des Maires en matière de lutte contre l'habitat indigne
- Développer la lutte contre l'habitat indigne dans les dispositifs d'amélioration de l'habitat (OPAG, PIC, POPAC...)



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

**Mettre en place une instance de partage et de coordination sur l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique**

- Consolider un réseau d'identification des ménages en situation de précarité énergétique
- Définir les solutions d'accompagnement
- Sensibiliser les propriétaires à la précarité énergétique
- Former les ménages aux écogestes dans l'objectif de réduire la facture énergétique des ménages



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027



### PILOTAGE

Bailleurs sociaux



### ACTEURS

**EPT BNS (Facilitateur) / Villes (CCAS) / Partenaires institutionnels (Départements)**

**Suivi technique :** Ateliers habitat

#### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de bailleurs proposant un accompagnement social personnalisé

**EPT BNS (Coordonnateur) Villes**

**Suivi technique :** Ateliers habitat

#### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de permis de louer/diviser délivrés et/ou refusés  
Nombre d'arrêtés d'insalubrité délivrés  
Nombre de logements du Parc Privés Potentiellement Indigne (PPPI)

**EPT BNS (Coordonnateur) Villes (CCAS)**

**Suivi technique :** Ateliers habitat

#### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actions de communication et/ou sensibilisation menées sur le sujet



### MOYENS OPÉRATIONNELS

# AXE 3

## SE DÉPLACER EN RÉDUISANT L'IMPACT SUR LE CLIMAT

Le secteur des transports représente **près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre** du territoire et le **principal émetteur de polluants atmosphériques**. Ce secteur est largement **dominé par les transports routiers qui sont très émissifs** en matière de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Il est à noter que le territoire est également soumis aux impact des flux routiers dits « de transit ». En **effet le territoire est traversé par de nombreuses infrastructures routières** empruntés par beaucoup de franciliens qui ne font que traverser le territoire, générant ainsi un nombre considérable de nuisances (pollution, nuisances sonores...). Toutefois, au sein de l'EPT Boucle Nord de Seine, **près de la moitié des trajets domicile-travail est réalisée en transports en commun**.

Le territoire de Boucle Nord de Seine entretient **des échanges intenses avec les espaces voisins** notamment avec le Val d'Oise. 29 000 résidents du Val d'Oise et 21 300 résidents du reste de l'Île-de-France se rendent chaque jour sur le territoire pour y travailler. Boucle Nord de Seine fonctionne comme un pôle d'emploi pour les actifs de ces territoires. Ainsi, **sur ces déplacements, le territoire dispose de peu de leviers d'actions**. Dans le même temps, le territoire est un véritable réservoir d'actifs qui irrigue Paris et le Territoire Paris Ouest La Défense.

**Les enjeux climat air énergie en lien avec la mobilité sont ainsi nombreux** et essentiels à l'atteinte d'une transition climatique et énergétique globale. L'organisation du territoire constitue un levier important à la nécessaire réduction des besoins en déplacements en véhicules motorisés individuels. D'ailleurs la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) est venu renforcer ce point en obligeant le territoire à **se doter d'un Plan Local de Mobilité**. D'autre part, **la décarbonation des modes de déplacement**, que ce soit par **l'optimisation de l'utilisation des transports en commun** ou par le **déploiement et la sécurisation des modes actifs**, est aussi un enjeu prioritaire du PCAET. Enfin, **l'atténuation de l'impact de la voiture** devra se conduire de concert avec ces enjeux, qu'il s'agisse de l'impact en termes de pollution atmosphérique, de nuisances sonores ou encore d'occupation de l'espace public.



## ► Déclinaison opérationnelle

Action 11 Atténuer l'impact de la voiture

Action 12 Limiter les besoins en déplacement

Action 13 Développer l'intermodalité autour des transports en commun

Action 14 Déployer et sécuriser des modes actifs pour tous

## AXE 3

## ► Objectifs stratégiques chiffrés

Par rapport à 2005	Objectif 2030 et évolution	Objectif 2050 et évolution
<b>Evolution des consommations d'énergie finale du secteur des transports routiers</b>	671 GWh (-46%)	264,2 GWh (-79%)
<b>Evolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports routiers</b>	127,1 ktCO <sub>2</sub> e (-62%)	62 ktCO <sub>2</sub> e (-82%)
<b>Evolution des consommations d'énergie finale du secteur des autres transports</b>	-	-
<b>Evolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur des autres transports</b>	1,2 ktCO <sub>2</sub> e (-47%)	0 ktCO <sub>2</sub> e (-100%)

## ► Estimation des impacts des actions sur les consommations d'énergie et sur les émissions de GES

Par rapport à 2015	Impact estimé sur les consommations d'énergie finale (GWh.an)		Impact estimé sur les émissions de gaz à effet de serre (ktCO2e.an)	
	À horizon 2030	À horizon 2050	À horizon 2030	À horizon 2050
Augmentation des pratiques de covoiturage	- 155 (-15%)	- 362 (-35%)	-44 (-15%)	- 103 (-36%)
Augmentation de la fréquentation des transports en commun	- 72 (-7%)	- 168 (-16%)	-20 (-7%)	- 46 (-16%)
Augmentation des pratiques de mobilités douces	- 4 (-0%)	- 10 (- 1%)	-1 (-0%)	- 3 (-1%)
Augmentation de la pratique du télétravail	-12 (-1%)	- 28 (-3%)	-3 (-1%)	- 8 (-3%)

**AXE 3**

## ► Impact des actions sur la qualité de l'air

Par rapport à 2015	Evolution des parts modales (voiture individuelle, véhicules légers et bus)	Mise en place de la ZFE métropolitaine (scénario B en 2030 : scénario C en 2050)	Réduction totale (en t.an)	
			2030	2050
2030	<b>COVNM</b>	-24%	-0%	-38,55 t.an
	<b>Nox</b>	-15%	-14%	-178,98 t.an
	<b>PM10</b>	-24%	-8%	-20,94 t.an
	<b>PM2.5</b>	-31%	-11%	-21,52 t.an
	<b>NH3</b>	-7%	-0%	-1,02 t.an
2050	<b>COVNM</b>	-58%	-0%	-92,8 t.an
	<b>Nox</b>	-24%	-44%	-346,49 t.an
	<b>PM10</b>	-54%	-28%	-56,55 t.an
	<b>PM2.5</b>	-70%	-39%	-61,41 t.an
	<b>NH3</b>	-34%	-0%	-5,14 t.an

## ACTION 11

## ATTÉNUER L'IMPACT DE LA VOITURE

## Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

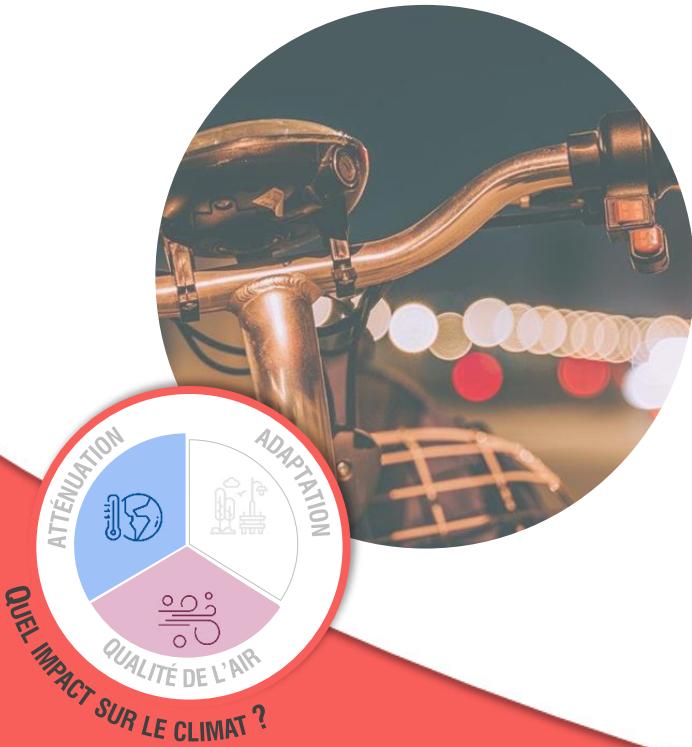
Au-delà de l'impact environnemental en matière d'émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphériques, **la voiture est responsable de nombreuses autres nuisances** comme **le bruit, l'insécurité routière ou encore l'occupation de l'espace public**.

Devant ce constat, il paraît nécessaire de réduire sa place par plusieurs leviers d'action propres à la voiture : infrastructures, réglementation du stationnement, outils financiers, autopartage. Ces leviers sont primordiaux, mais complémentaires aux autres solutions alternatives proposées dans ce plan d'actions.

L'EPT est dans l'obligation de se doter d'un Plan Local de Mobilité, document de planification régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement sur son ressort territorial. L'objectif de ce PLM est notamment de décliner les objectifs du Plan de Déplacement Urbain d'Île-de-France (PDUF), en s'appuyant sur une programmation opérationnelle et une démarche de mobilisation des acteurs. Ce plan est la première étape fondamentale pour définir une stratégie intercommunale de mobilité. Néanmoins, l'articulation entre politique urbaine et politique pour une alternative à la voiture peut se réaliser dès l'élaboration de documents d'urbanisme tels que le PLUi, en **limitant les zones d'étalement urbain peu denses, en organisant la densification le long des axes de transport collectif** ou encore **en jouant sur la localisation des grands équipements publics générateurs de transport**.

Diminuer la part de la voiture particulière suppose aussi de **jouer sur le réseau routier actuel et futur : la piétonisation des centres-villes, l'organisation du partage de la voirie, l'élaboration des plans de circulation** peuvent être autant de moyens de dissuader les automobilistes, pour autant toutefois qu'il existe une réelle possibilité de transport collectif alternatif. Certains aménagements urbains comme **les zones 30**, par exemple, qui limitent la vitesse à 30 km/h, ou encore les zones de rencontre, constituent **une réponse adaptée aux objectifs d'apaisement de la circulation automobile**, de développement des modes doux, d'amélioration, bien sûr, de la sécurité routière et de construction d'un espace urbain plus agréable à vivre.

Enfin, l'enjeu est aussi de **développer les pratiques alternatives** à la voiture thermique individuelle, soit en augmentant le taux d'occupation des véhicules, via le covoiturage ou l'autopartage, soit en incitant les automobilistes à se tourner vers **des motorisations plus vertueuses** (électrique, bio-GNV, hydrogène...) en équipant le territoire des infrastructures nécessaires à leur usage. Le développement des motorisations alternatives devra tout de même être combiner à des actions d'apaisement et de mutualisation pour palier à l'ensemble des nuisances induites par l'utilisation de la voiture individuelle (insécurité, encombrement de l'espace public...).



**ACTION 11 : ATTÉNUER L'IMPACT DE LA VOITURE****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Définir une stratégie intercommunale des mobilités à travers l'élaboration d'un Plan Local de Mobilité (PLM)**

- Améliorer les conditions de mobilité des habitants, salariés et usagers du territoire;
- Prendre en compte l'ensemble des nouvelles formes de mobilité (mobilités actives, partagées, mobilité inclusive, mobilité solidaire, ainsi que les enjeux de logistique);
- S'inscrire dans les objectifs de lutte contre l'étalement urbain, contre la pollution de l'air et pour la préservation de la biodiversité.

**Accompagner au changement de pratiques de mobilité et le déploiement de véhicules moins carbonés dans le cadre d'une ZFE-m plus soutenable notamment vis-à-vis des ménages les plus précaires, des entreprises, des salariés...**

- Lancer une campagne de communication et de sensibilisation sur la ZFE-m et ses impacts : organisation de séminaires locaux sur la ZFE-m etc.
- Relayer les communications de la MGP et s'appuyer sur le dispositif « métropole roule propre ! » pour accompagner les particuliers à renouveler leur véhicule
- Déployer des conseillers mobilités à l'échelle des communes

**PILOTAGE****EPT BNS (Pilote)**

Villes

**ACTEURS**

Départements 92 et 95 /  
UD92 DRIEAT et DDT 95 /  
Région / Ile-de-France  
Mobilité

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

~150 k€

**Suivi technique :**  
Atelier mobilités

**INDICATEURS DE SUIVI**  
PLM réalisé

MGP  
Villes (déclinaison locale)

EPT BNS (Facilitateur)  
Départements 92 et 95 /  
UD92 DRIEAT et DDT 95 /  
Région / Ile-de-France  
Mobilité

**Suivi technique :**  
Atelier mobilités

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées  
Nombre de conseillers mobilité déployés

**ACTION 11 : ATTÉNUER L'IMPACT DE LA VOITURE****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Promouvoir et développer les alternatives à la voiture individuelle**

- Relayer les plateformes existantes de covoiturage
- Assurer une veille de la mise en place de services d'autopartage labellisés (*free floating*) à l'échelle du territoire en pensant la cohérence à l'échelle de la Métropole et l'interopérabilité des systèmes (cf. label d'IDFM) et encourager l'autopartage individuel
- Définir des zones de stationnement spécifiques à l'autopartage et au covoiturage



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**PILOTAGE**Villes  
**EPT BNS** (Facilitateur)**ACTEURS**IDF Mobilité / MGP /  
Structures labellisées**MOYENS OPÉRATIONNELS****Développer les infrastructures pour les véhicules moins carbonés et des points d'avitaillement en énergies alternatives (GNV & Bio GNV, hydrogène, bornes électriques) complémentaires au dispositif métropolitain « Métropolis » et opérationnelles sur le plan communal**

- Définir une stratégie de déploiement des stations multi-énergies (GNV & BioGNV, hydrogène, bornes électriques...), mailler les points d'avitaillement existants et accompagner le développement d'une offre complémentaire
- Relayer l'information sur l'offre locale
- Intégrer ces principes dans le futur PLUi et dans les référentiels de construction et/ou d'aménagement durable



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Suivi technique :**  
Atelier mobilités**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de solutions d'autopartage sur le territoire  
Taux de motorisation des ménagesVilles (déclinaison locale)  
MGP  
**EPT BNS** (Coordonnateur)Départements 92 et 95 /  
UD92 DRIEAT et DDT 95 /  
Promoteurs et bailleurs (bornes) /  
Syndicats d'énergie ou opérateurs privés / HAROPA**Suivi technique :**  
Atelier mobilités**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de points d'avitaillement en énergies alternatives  
Préconisations intégrées au PLUi et au référentiel partagé d'aménagement et de construction

## ACTION 12

## LIMITER LES BESOINS EN DÉPLACEMENTS

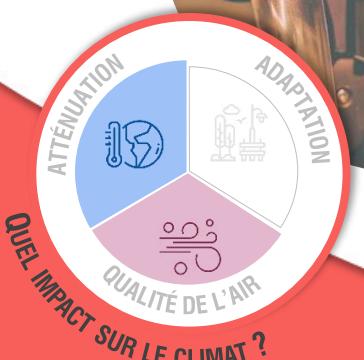
## Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

En terme de mobilité, **limiter les besoins en mobilité constitue un levier** qui aide à réduire les déplacements. On distingue deux types de mobilité :

- **une mobilité contrainte** : l'ensemble des déplacements imposés par une activité professionnelle, et/ou d'approvisionnement qui s'effectue sur des plages horaires définies et limitées.
- **Une mobilité non contrainte** : l'ensemble des déplacements liés au temps libre.

L'objectif pour le territoire est de **mettre en adéquation les offres de transport entre les zones d'activités économiques** qui induisent des déplacements contraints avec les zones d'habitations. Pour cela, les compétences en matière de planification et d'aménagement du territoire peuvent être mobilisées pour **mettre en cohérence les politiques d'urbanisme, de transports et de développement économique et construire la ville des proximités**.

Parmi le panel de solutions permettant de réduire les besoins en déplacements, figurent aussi **les solutions de télétravail ou de coworking**, permettant aux actifs de travailler depuis d'autres endroits que leur lieu de travail (domicile, tiers-lieux, espaces de coworking...). Pour cela, subsiste l'enjeu de **sensibiliser actifs et employeurs au télétravail** afin de le pérenniser, mais également de **garantir l'accès au numérique** afin d'offrir à tous les habitants les conditions optimales de sa pratique. La **transformation digitale** de notre société et notamment la poursuite de la **dématerrialisation** des différentes démarches administratives est également un enjeu la transition environnementale et climatique de notre territoire. Il s'agit à la fois de digitaliser les procédures mais également **d'accompagner le grands publics** à ces nouveaux usages.



**ACTION 12 : LIMITER LES BESOINS EN DÉPLACEMENTS****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Placer la ville des proximités au cœur de toute la planification urbaine et des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain**

- A travers le futur PLUi
- A travers la définition et la réalisation des projets d'aménagement et de renouvellement urbain
- A travers l'attribution des logements sociaux : intégration des critères de proximité du lieu de travail



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Garantir l'accès au numérique**

- Poursuivre la couverture numérique au très haut débit partout (fibre) en identifiant les zones non couvertes
- Former et accompagner aux outils numériques l'ensemble des publics
- Déployer des espaces d'accès au numérique



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Inciter au télétravail**

- Déployer des espaces favorables au coworking et au télétravail notamment dans la production de nouveaux logements
- Inciter les employeurs publics et privés à développer et pérenniser le télétravail en les sensibilisant à l'impact environnemental (lien avec Axe 5)



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**PILOTAGE****EPT BNS (Pilote)**Villes  
(mise en œuvre locale)**Suivi technique :**  
Ateliers mobilités et aménagementVilles  
(mise en œuvre locale)**Suivi technique :**  
Atelier des systèmes informatiques et cohésion socialeVilles  
(mise en œuvre locale)**EPT BNS (Facilitateur)****Suivi technique :**  
Atelier développement économique**ACTEURS**Bailleurs / Aménageurs /  
Personnes publiques  
associées dans le cadre du  
PLUi / Habitants**Indicateurs de suivi**Préconisations intégrées au PLUi  
Critères intégrés dans la cotation des demandes  
de logement social**EPT BNS (Facilitateur) /**  
Opérateurs réseaux  
(THDSeine) / Financeurs /  
Centres associatifs / Maisons  
de quartier / Associations  
d'insertion / Pôle emploi /  
APEC / Aménageurs /  
Départements / SIPERREC**INDICATEURS DE SUIVI**Evolution de la couverture en très haut débit du  
territoireEntreprises / Aménageurs /  
Promoteurs / CCI / CM /  
CNPT**INDICATEURS DE SUIVI**Nombre d'espaces de coworking déployés sur  
le territoire

## ACTION 13

## DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ AUTOUR DES TRANSPORTS EN COMMUN

## Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

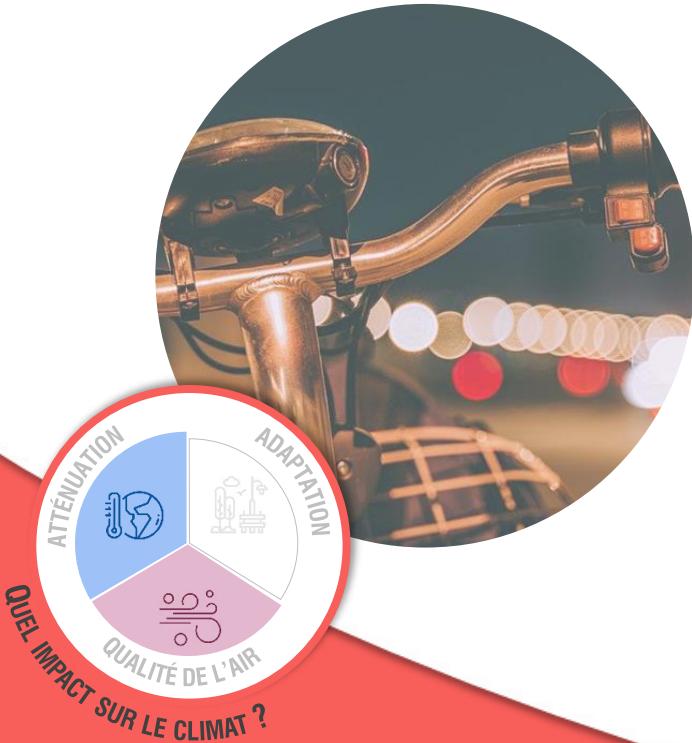
Vélo, marche, véhicule léger, tramway, bus, métro, train, navette fluviale... De nombreux modes de transport, qui composent nos déplacements quotidiens, sont présents sur le territoire. Le territoire de Boucle Nord de Seine se caractérise par une desserte importante en transports en commun (ligne 13, 14, Tram T1, Bus...) avec un réseau présentant néanmoins des manques de liaisons, notamment périphériques. Le réseau de bus est également victime de la congestion automobile qui met parfois son efficacité en défaut. Des grands projets sont néanmoins prévus à moyen/long terme (T1, Grand Paris Express, T11...).

Tout l'enjeu du PCAET et des politiques publiques relatives à la mobilité consistent aujourd'hui à renforcer et **optimiser l'offre présente sur le territoire, faciliter l'usage de ces transports en commun et le rabattement vers les gares mais également d'accompagner les nouveaux projets structurants.**

Aujourd'hui, un déplacement peut s'effectuer en voiture vers une gare, se poursuivre en RER et se terminer à vélo en libre-service. Un tel déplacement est alors intermodal et s'accompagne d'une volonté publique de **décloisonnement des types de transport**. Pour rendre les mobilités plus intermodales, il convient de **mieux intégrer ces différentes formes de transport et de cibler les attentes des usagers**.

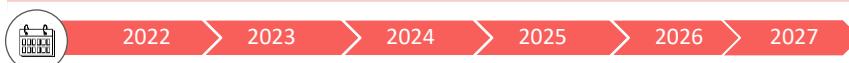
Il est ainsi crucial **d'articuler tant que possible les différents modes de déplacement** lorsqu'une offre de transport importante est disponible. Les réflexions autour de l'intermodalité visent ainsi à **optimiser l'offre de transport**, à en **faciliter les enchaînements** et à y **intégrer autant que possible les mobilités actives et partagées** (covoiturage, autopartage, vélo, marche).

Il apparaît également nécessaire de **réaliser les aménagements adaptés autour des pôles d'échanges pour favoriser cette intermodalité** et prendre en compte les enjeux de complémentarité entre modes de transport sur le territoire.



**ACTION 13 : DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ AUTOUR DES TRANSPORTS EN COMMUN****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE**

**Poursuivre le lobbying dans le cadre des grands projets de TC pour les faire converger vers les politiques de mobilité locales et de planification urbaine (PLU/PLUi)**



**Dans le cadre du Plan Local de Mobilités, relayer les besoins locaux afin d'optimiser le réseau de desserte locale notamment de bus (optimisation des lignes, fréquences, confort...)**



**Renforcer l'intermodalité au niveau des gares pour limiter les ruptures de charge**

- Veiller à la bonne coordination des différents modes de transport afin de réduire les temps de correspondance (RER, transilien, tramways, métro, bus)
- Penser l'aménagement de la voirie, de l'espace publics, en partenariat avec les opérateurs de transport, afin d'optimiser la fréquence du réseau de bus (cf. projet précédent)
- Garantir un stationnement vélo à moins de 70 m des gares de transport en commun (Décret n° 2021-741 du 8 juin 2021)
- Déployer des services de mobilité partagée aux abords des pôles intermodaux

**PILOTAGE**

**EPT BNS (Pilote)**

Villes

**Suivi technique :**  
Atelier mobilités

**ACTEURS**

CD92 et 95 / Conseil Régional / Ile-de-France Mobilité / Etat / SGP / RATP / SNCF / Club d'entreprises / HAROPA

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de participations à des réunions  
Nombre d'avis rendus sur des projets

**EPT BNS (Pilote)**

Villes

**Suivi technique :** Atelier mobilités

IDF Mobilité / CD92 et 95 / Opérateurs de transports locaux / Syndicat Autolib' Vélib' Métropole

**INDICATEURS DE SUIVI**

Plan Local de Mobilité réalisé

IDF Mobilité  
Villes

**EPT BNS (Coordonnateur)**

CD92 et 95 / SGP / RATP / SNCF / Transporteurs (y/c privés)

**Suivi technique :** Atelier mobilités

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de stationnements vélos en gare

**ACTION 13 : DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ AUTOUR DES TRANSPORTS EN COMMUN****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Faciliter l'information sur l'intermodalité et l'offre de transports en commun**

- *Alimenter les gestionnaires d'informations locales (exemple mise à jour des pistes cyclables, nouveaux parking vélo, travaux...)*
- *Relayer les informations*
- *Encourager le développement de l'open data sur toutes les mobilités pour la constitution d'une meilleure offre de trajets multimodale*



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**PILOTAGE**

IDF Mobilité  
Gestionnaires de réseaux  
de transports en commun,  
de vélos en libre-service

**ACTEURS**

Villes  
**EPT BNS (Facilitateur)**

**MOYENS OPÉRATIONNELS****Suivi technique** : Atelier mobilités**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de réunions de l'atelier « Mobilités » de l'EPT

## ACTION 14

## DÉPLOYER ET SÉCURISER DES MODES ACTIFS POUR TOUS

## Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

Les modes actifs désignent les **modes de déplacement faisant appel à l'énergie musculaire**, tels que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc. Longtemps délaissés dans la planification des transports à l'ère du tout-automobile, les **modes actifs tendent à retrouver une place centrale** pour effectuer des trajets de courtes distances, notamment dans les territoires urbains ou péri-urbains ou dans le cadre d'une mobilité intermodale. Revisités et modernisés, ils s'articulent avec une offre de transports collectifs élargie (bus, tramway, train, métro) et s'intègrent dans de nouvelles pratiques de mobilité (covoiturage, autopartage, vélo en libre-service, etc.).

Le développement des modes actifs permet de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES. Il engendre également une amélioration du cadre de vie via un apaisement des zones urbanisées (diminution du trafic automobile, de la congestion et du bruit) et répond à des besoins en termes de santé publique (confort, activité physique et réduction des polluants atmosphériques) et d'amélioration de la sécurité routière.

Pour le territoire, les enjeux sont multiples. Le réseau est aujourd'hui discontinu et parfois in-sécuritaire. Sa structuration dépend d'un jeu d'acteurs complexe, où peuvent intervenir les villes, le département, la région ou encore la métropole. La mise en cohérence du réseau et le déploiement d'itinéraires structurants à l'échelle du territoire permettra en partie de développer les usages. Il s'agit notamment de redonner une véritable place aux **modes actifs** dans l'espace public, grâce à des **aménagements cyclables et des cheminements piétons de qualité dans un environnement apaisé**, de proposer des alternatives au tout-voiture pour anticiper les évolutions des modes de déplacement, notamment pour les ménages éloignés géographiquement et possiblement précarisés par leur forte dépendance à la voiture ou encore de trouver des solutions pour maîtriser les phénomènes de congestion automobile, de pollution atmosphérique ou d'engorgement des transports publics.

La planification est une composante clé pour la réussite d'une politique de déplacements en faveur des modes actifs. Son déploiement se décline en trois volets essentiels : **les aménagements, la communication et le développement des services**.



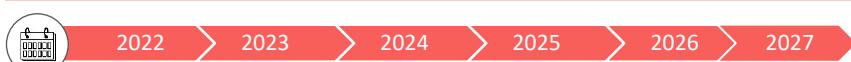
**ACTION 14 : DÉPLOYER ET SÉCURISER DES MODES ACTIFS POUR TOUS****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE**

**Elaborer un Schéma des mobilités actives intercommunal complémentaire des schémas cyclables des Villes et en cohérence avec le Plan Vélo Métropolitain, les plans Départementaux et le réseau RER-Vélo ...**

- Évaluer les besoins en mobilité des habitants et usagers
- Consulter les associations d'usagers
- Consulter les entreprises sur les actions potentielles à mener autour de la mobilité
- Réaliser les aménagements cyclables (axes, pistes, bandes, zones de rencontre...) et stationnement répondant aux objectifs du schéma des mobilités actives
- Associer les usagers du territoire et notamment les actifs et les scolaires

**Proposer une offre d'apprentissage au vélo pour tous les publics**

- Former les nouveaux pratiquants du vélo à une conduite sécurisée en ville
- Développer les ateliers de réparation de vélo au sein des communes du territoire

**Sensibiliser et communiquer autour des mobilités actives notamment sur :**

- aides financières existantes pour l'acquisition d'un vélo, vélo électrique disponibles sur le territoire (Aide régionale, aide communale), forfait mobilité durable,
- aménagements réalisés, carte cyclable du territoire...
- bienfaits des mobilités actives,
- évènements en lien,
- présence de vélocistes,
- Offre d'apprentissage.

**PILOTAGE****EPT BNS (Pilote)**

Villes  
MGP (Plan Vélo métropolitain)

**ACTEURS**

CD92 & 95 / Région / Ile-de-France Mobilité /  
Opérateurs de transports en commun (RATP, SNCF, Keolys...) / Associations d'usagers / Clubs d'entreprises / CCI / associations d'usagers

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

60 k€ (Réalisation d'un schéma des mobilités actives)

**Suivi technique : Atelier mobilités**

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Schéma des mobilités actives intercommunal réalisé

Villes

**EPT BNS (Coordonnateur)**  
Associations d'usagers / Acteurs du vélo / Pôle Emploi

**Suivi technique : Atelier mobilités**

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de projets/structures proposant une offre d'apprentissage et/ou de réparation

Villes

**EPT BNS (Coordonnateur)**

Ile-de-France Mobilité /  
Opérateurs de transports en commun (RATP, SNCF, Keolys...) / Associations d'usagers / Maisons de quartiers / Centre sociaux

**Suivi technique : Atelier mobilités**

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de communications réalisées

**ACTION 14 : DÉPLOYER ET SÉCURISER DES MODES ACTIFS POUR TOUS****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Développer l'offre de location de vélos et vélos électriques (courte et longue durée), de vélos cargo**

- Relayer l'offre de la Région
- Réactualiser et envisager la possibilité d'étendre le réseau Vélib' voire de nouvelles formes de mobilités individuelles électriques



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Développer les retours d'expérience sur le partage de l'espace public pour tous les modes actifs (marche, trottinette, vélo classique ou électrique, tricycle ...) en concertation avec les associations d'usagers**

- Augmenter la largeur des trottoirs,
- Définir des cheminements piétons prioritaires,
- Sécuriser les traversées de voies routières,
- Créer des zones pédibus, etc.



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**PILOTAGE**

Villes  
IDF Mobilité  
Syndicat Autolib' Vélib'  
Métropole

**ACTEURS**

**EPT BNS (Facilitateur)**  
Associations d'usagers du vélo

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

**Suivi technique :**  
Atelier mobilités

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de bornes Vélib' sur le territoire

Villes  
**EPT BNS (Coordonnateur)**

Départements 92 et 95, UD92  
DRIEAT et DDT 95  
Associations d'usagers vélos et piétons

**Suivi technique :**  
Atelier mobilités

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de réunions de l'atelier « Mobilités » de l'EPT

# AXE 4

## CONSOMMER DE FAÇON DURABLE ET LOCALE

La consommation durable est un mode de consommation qui est à la fois respectueux de l'environnement, bénéfique pour l'économie (de préférence locale) et bon pour la santé.

La consommation durable repose sur 3 notions :

- **Acheter mieux** : choisir des produits locaux, dont on connaît la provenance et la composition en favorisant la réduction des intermédiaires donc les circuits-courts;
- **Consommer mieux** : être attentif aux quantités et à la qualité , éviter de gaspiller, suivre le rythme naturel des saisons, réduire la part des aliments très consommateurs-d'eau ou venant de loin ;
- **Jeter mieux** : recycler, valoriser les biodéchets, réduire la quantité de déchets non recyclables, réutiliser.

Les enjeux en termes de consommation durable touchent ainsi, à la fois la **réduction et à la bonne gestion des déchets par valorisation, réemploi**, à la **réduction de la consommation d'eau**, à la **protection des ressources** et à une **alimentation locale et de qualité**.



## ► Déclinaison opérationnelle

- Action 15** Accélérer les efforts de réduction des déchets à la source
- Action 16** Développer le réemploi dans le cadre d'une stratégie d'économie circulaire à l'échelle intercommunale
- Action 17** Protéger et économiser la ressource en eau
- Action 18** Accompagner le passage à une alimentation plus durable

# AXE 4

## ACTION 15

# ACCÉLÉRER LES EFFORTS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE

### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

**La réduction des déchets à la source est cruciale** à la préservation des ressources naturelles. De plus, nombreux déchets sont issus de matières plastiques, extrêmement **nocives aux écosystèmes et à la santé**.

L'ensemble de la chaîne de traitement des déchets a également des conséquences sur l'environnement :

- la **collecte en porte-à-porte** et le transport vers le centre de tri, l'incinérateur et la décharge consomment de l'énergie et émettent des gaz à effet de serre ;
  - le **stockage des déchets** consomme de l'espace de façon temporaire (dans les centres de tri) ou permanente (en décharges) ;
  - la **mise en décharge** engendre la dégradation des paysages (occupation des sols, pollution visuelle et olfactive...). La décomposition des déchets libère du méthane – un puissant gaz à effet de serre – et des éléments toxiques, comme des métaux lourds qui contaminent le sol et les eaux souterraines ;
  - l'**incinération des déchets** libère des substances toxiques (par exemple, des polluants organiques persistants comme la dioxine) qui se dispersent dans l'air et se retrouvent ensuite dans les sols et dans l'eau.
- Bien que les incinérateurs soient équipés de dispositifs de haute technologie qui permettent de dépoussiérer les fumées, de les laver et de neutraliser l'acide chlorhydrique (dégagé notamment par la combustion des plastiques PVC), les émissions toxiques ne peuvent pas être évitées complètement.

L'enjeu du PCAET est ainsi de poursuivre les **actions de sensibilisation à la réduction des déchets à la source** (limiter les emballages, acheter en vrac, faire le tri...), et d'**optimiser la valorisation et le traitement des déchets** de façon à réduire l'empreinte environnementale et l'impact sur la santé de la chaîne de traitement.



**ACTION 15 : ACCÉLÉRER LES EFFORTS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Déployer un Plan Local de Prévention des Déchets à l'échelle intercommunale**

- Diagnostic de l'état initial des déchets et de leur gestion
- Stratégie de réduction de la production et de la toxicité des déchets
- Plan d'actions pluriannuel concerté

2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

**Poursuivre et intensifier des actions de sensibilisation liées à la réduction et au tri des déchets en synergie avec les actions existantes**

- Flyer, guide du tri
- Semaine du Développement Durable
- Lancer un défi « Familles Zéro-Déchet »
- ...

2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

**Poursuivre et intensifier les actions de valorisation des déchets, notamment sur les fermentescibles / biodéchets**

- Accroître la part de biodéchets valorisés
- Accroître la part du compostage
- Intégrer dans le PLUi les objectifs de dimensionnement des locaux déchets pour le tri et prévoir des espaces de stockage pour les encombrants (qui pourraient également favoriser le troc) et le compostage.

2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

**PILOTAGE**

EPT BNS (Pilote)

**ACTEURS**

SYCTOM / Azur / Villes

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

880 k€ / 5ans

**Suivi technique : Atelier déchets ménagers**

**INDICATEURS DE SUIVI**  
PLPD réalisé  
Volume de déchets collectés

EPT BNS (Pilote)

SYCTOM et Azur  
/ Villes / Bailleurs /  
Associations**Suivi technique : Atelier déchets ménagers**

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de campagnes et d'évènements  
organisés

EPT BNS (Pilote)  
SYCTOMVilles / CD92 & 95 / Région /  
Entreprises de collecte /  
CCI / CMA / Commerçants,  
Habitants, Associations / RIE /  
Entreprises**Suivi technique : Ateliers déchets et  
environnement**

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Volume de biodéchets récoltés et valorisés  
Nombre de bénéficiaires de solutions de  
compostage

## ACTION 16

# DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI DANS LE CADRE D'UNE STRATÉGIE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre



L'économie circulaire est un modèle économique qui vise à **répondre aux enjeux de préservation des ressources**, de notre environnement, de notre santé, à **permettre le développement économique et industriel du territoire** et à **réduire les déchets et le gaspillage**.

Il s'agit de transiter d'une société du tout jetable à des modèles économiques vertueux et durables, en limitant d'un part la consommation et le gaspillage des ressources, et d'autre part la production d'externalités négatives, notamment de déchets. Les nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire peuvent ainsi être **générateurs d'activités et de création d'emplois locaux**.

L'économie circulaire se décline sur **7 piliers** : l'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'écologie industrielle territoriale, l'économie de la fonctionnalité, l'allongement de la durée de vie des produits, la consommation responsable et le recyclage. Pour agir sur ces 7 piliers, c'est l'ensemble des acteurs institutionnelles, économiques et citoyens qu'il s'agit de mobiliser.

Aujourd'hui, de nombreuses initiatives sont déjà à l'œuvre sur le territoire de Boucle Nord de Seine, et un des objectifs du PCAET et de les **identifier exhaustivement afin de mettre en place un cadre de travail partenarial** qui puisse aboutir à une véritable **stratégie intercommunale d'économie circulaire**. Il s'agit également de **sensibiliser à des gestes d'économie circulaire plus simples**, tels que le réemploi, la réparation ou l'échange. Enfin, il s'agira de **soutenir l'ensemble des initiatives du territoire** visant à alimenter ce modèle économique notamment en favorisant l'interconnaissance des acteurs et l'échange de bonnes pratiques.

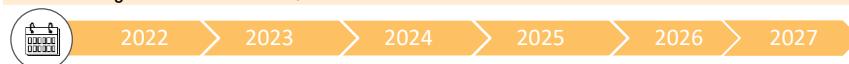
## ACTION 16 : DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI DANS LE CADRE D'UNE STRATÉGIE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE



### DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

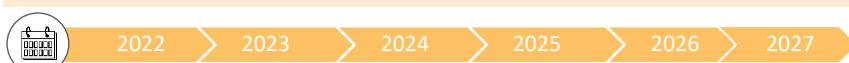
#### Définir une stratégie territoriale d'économie circulaire complémentaire à la stratégie métropolitaine

- Identifier les filières prioritaires en s'appuyant sur le panorama des acteurs de l'économie circulaire déjà produite (ESSEC) et sur le réseau Grand Paris Circulaire
- Coconstruire une stratégie d'économie circulaire intégrant la mise en place d'une gouvernance partenariale entre les acteurs des différents secteurs
- Déployer un plan d'actions pluriannuel
- S'insérer dans la stratégie métropolitaine d'économie circulaire, notamment en matière d'optimisation des flux dans le secteur de l'aménagement, en intégrant aussi la stratégie régionale cf. Action 1 / Axe 1



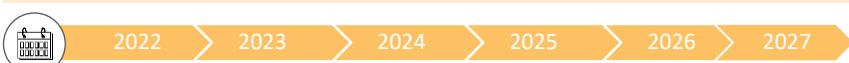
#### Sensibiliser et communiquer sur l'économie circulaire : le prêt, le réemploi

- Relayer les campagnes nationales de sensibilisation des consommateurs au niveau local (Comment mieux consommer ? Comment réutiliser ? Où louer ? Où emprunter ? ...)
- Cartographier les acteurs de l'Economie Circulaire et diffuser l'information auprès des habitants
- Développer une animation territoriale
- Communiquer auprès des entreprises le panorama d'acteurs de l'économie circulaire pour favoriser la mise en réseau



#### Développer un réseau d'acteurs de l'économie circulaire

- Accompagner le développement de nouvelles entreprises notamment de l'ESS sur le territoire (commerces, services, production...)
- Soutenir les nouvelles structures d'économie circulaire comme des associations voire des collectifs d'habitants
- Contribuer à la mise en place d'un plan métropolitain des plateformes territoriales de l'économie circulaire pour mutualiser les flux entrants et sortants des chantiers du BTP (cf. AXE 1 Aménager / Action 1)



### PILOTAGE

EPT BNS (Pilote)

Villes



### ACTEURS

MGP / DRIEAT / Région Ile-de-France / l'Institut Paris Région (ex. ARENE) / TEDDIF / ETD / l'ADEME Ile-de-France / DIRECTE / Paris Région Entreprise / CC / ESSEC / Club d'entreprises



### MOYENS OPÉRATIONNELS

60 k€

**Suivi technique :** Ateliers déchets, développement économique et environnement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Stratégie territoriale réalisée

Villes  
EPT BNS (Coordonnateur)

Commencants / citoyen / associations

**Suivi technique :** Ateliers déchets, développement économique et environnement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre d'actions de sensibilisation lancées

Villes  
EPT BNS (Coordonnateur)

Réseau REFER / Associations / Acteurs de l'ESS

**Suivi technique :** Ateliers développement économique et environnement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de ressourceries et d'acteurs de l'économie circulaire et de l'ESS

## ACTION 17

## PROTÉGER ET ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

## Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

Même si l'accès à l'eau semble aujourd'hui couler de source, **l'eau est une ressource de plus en plus rare** et les sécheresses deviennent chroniques. Dans le même temps, le prix de l'eau ne cesse d'augmenter. Economiser l'eau est donc un geste à la fois économique et écologique.

**La problématique d'accès à l'eau présente également des enjeux en termes de biodiversité.** En effet, la construction de barrages hydrauliques, destinés à notre consommation d'eau et d'électricité, perturbent de nombreuses espèces lors des migrations.

**Le traitement et l'assainissement de l'eau ont aussi des conséquences sur l'économie** car ils sont des processus très coûteux. On estime que 37% de notre facture d'eau concerne son traitement.

La protection et l'économie de la ressource en eau résident en plusieurs objectifs clés :

- **Limiter le gaspillage de la ressource** en réduisant sa consommation ;
- **Réutiliser au maximum** l'eau de pluie pour les usages appropriés ;
- **Sécuriser et optimiser la distribution de l'eau** potable à l'échelle du territoire, notamment afin d'éviter les pertes et les situations de crise ;
- **Limiter la pollution de la ressource** en eau en veillant aux rejets domestiques, industriels et urbains (ruissellement d'eau).



## ACTION 17 : PROTÉGER ET ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU



### DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

#### Protéger la ressource en eau

- En partenariat avec les syndicats SEDIF et SENE0, sécuriser la qualité de la Seine en vérifiant les raccordements au réseau d'assainissement (programme Mauvais Branchement en cours)
- Limiter les transmissions de pollutions en limitant les ruissellements et les rejets directs (cf. Action 1 /Axe 1 et Action 1/Axe 4)
- Mettre en place une stratégie de contrôle des rejets d'eaux usées non-domestiques dans le cadre du SDA



#### Poursuivre la modernisation des réseaux par les concessionnaires de réseaux d'eau potable (seulement 2/3 % de fuite)

- Assurer une surveillance accrue du réseau d'eau pour identifier les fuites au sein du réseau
- Établir un plan de modernisation des réseaux de distribution d'eaux



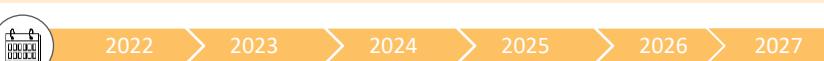
#### Améliorer la gestion de la ressource en eau potable par les aménageurs / promoteurs

- Mettre en place une gestion raisonnée et mutualisée de la ressource en eau potable (récupération, double réseau interne, solutions hydro économies, compteurs individuels...)
- S'appuyer sur les documents de planification réglementaires (PLUi), Schéma Directeur d'Assainissement, référentiel d'aménagement et construction responsable et durable (débit de fuite ...)



#### Sensibiliser tous les acteurs aux économies d'eau potable et à la protection de la ressource

- Sensibiliser aux solutions hydro-économies
- Sensibiliser aux écogestes pour protéger la ressource en eau (rejets domestiques, engrais ...)



### PILOTAGE

**EPT BNS** (Pilote)  
Villes



### ACTEURS

Partenaires institutionnels /  
SEDIF / SENE0 / Associations  
/ Habitants / Entreprises



### MOYENS OPÉRATIONNELS

**Suivi technique** : Ateliers environnement,  
aménagement et service eau et assainissement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Cf. Action 1, 2

SEDIF-SENEO  
Villes  
**EPT BNS** (Facilitateur)

**Suivi technique** :  
Service eau et assainissement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Taux de fuite du réseau

**EPT BNS** (Pilote)  
Villes

**Suivi technique** :  
Ateliers aménagement et service eau et  
assainissement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Préconisations sur les économies d'eau  
insérées dans le référentiel d'aménagement et  
dans le PLUi

SEDIF / SENE0  
Villes  
**EPT BNS** (Facilitateur)

**Suivi technique** : Ateliers environnement et  
service eau et assainissement

Bailleurs sociaux / Habitants /  
Entreprises

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées

## ACTION 18

# ACCOMPAGNER LE PASSAGE À UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE

### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre



**L'alimentation durable** se définit par l'ensemble des pratiques alimentaires visant à nourrir les êtres humains de façon qualitative et en quantité suffisante tout en s'inscrivant dans le respect de l'environnement. L'alimentation durable garantit une accessibilité pour toutes et tous ainsi que la pérennité économique de toute la chaîne alimentaire (producteurs, distributeurs...).

Avec un **quart de l'empreinte carbone des Français**, l'alimentation constitue le premier poste responsable des émissions de gaz à effet de serre (GES), du même ordre de grandeur que le transport ou le logement. Les impacts sont également importants sur les enjeux de l'eau, des sols, de l'air et de la biodiversité. La majeure partie des impacts se situe à l'étape de production agricole, et dépend donc en grande partie des modes de production, mais également de la composition du régime alimentaire. Sur le plan de la santé, l'alimentation est un facteur clé d'une population en bonne santé, et qui aujourd'hui contribue fortement au développement de maladies.

L'enjeu est d'**assurer une production alimentaire de qualité et respectueuse de l'environnement** la plus locale possible. Sur un territoire urbain comme celui de Boucle Nord de Seine, cela se traduit par le soutien au développement d'initiatives d'**agriculture urbaine** afin de structurer et développer des filières courtes.

L'enjeu est également de **favoriser une évolution des pratiques alimentaires** afin de faire converger enjeux de santé et d'environnement en passant notamment par un **rééquilibrage entre aliments d'origine animale et d'origine végétale** ou encore par la **consommation de produits de saison et de proximité**.

Enfin, il convient de poursuivre les efforts pour **lutter contre le gaspillage** à chaque étape de la chaîne alimentaire.

L'ensemble de ces enjeux sont adressés dans le **Plan Alimentation Durable Métropolitain**. Les projets de cette fiche action visent à décliner les objectifs du plan métropolitain à l'échelle du territoire Boucle Nord de Seine.

**ACTION 18 : ACCOMPAGNER LE PASSAGE À UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Renforcer la place d'une agriculture urbaine et nourricière diversifiée sur le territoire**

- Recenser et valoriser les projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine à vocation éducative et pédagogique*
- Accompagner les projets d'agriculture permettant de renforcer la maîtrise alimentaire du territoire*
- Favoriser et soutenir l'émergence de nouveaux projets (subventions, communications, ressources humaines, outils, méthodes...)*

**Développer les circuits courts avec les territoires voisins**

- Recenser les producteurs et transformateurs présents sur les territoires alentours*
- Développer les partenariats avec les territoires agricoles périurbains et ruraux*
- Structurer et développer des filières courtes de produits alimentaires locaux et de qualités*
- S'appuyer sur les partenariats et les dispositifs mis en œuvre par la Métropole du Grand Paris*

**Faciliter l'accès à une alimentation saine, durable pour tous**

- Soutenir, encourager et relayer auprès des habitants et des entreprises les initiatives de production, vente alimentaire, et de restauration solidaires et/ou durables*
- Faciliter l'installation de commerces alimentaires de proximité (producteurs), des épiceries solidaires*
- Sensibiliser les commerçants, les marchés du territoire à la vente de produits locaux durables*
- Promouvoir les initiatives associatives pour la réallocation des invendus alimentaires*

**PILOTAGE****EPT BNS (Coordonnateur)**

Villes

**ACTEURS**Porteurs de projets  
d'agriculture urbaine  
SYREC**MOYENS OPÉRATIONNELS**

1 ETP EPT

**Suivi technique :** Ateliers environnement et service eau et assainissement

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine

**EPT BNS (Coordonnateur)**

Villes

Porteurs de projets  
d'agriculture urbaine /  
Chambres d'agriculture /  
Associations / Entreprises  
agroalimentaires / MGP

1 ETP EPT

**Suivi technique :**  
Ateliers environnement, agriculture et développement économique

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de producteurs et transformateurs recensés

**Villes**  
**EPT BNS (Facilitateur)**

Porteurs de projets  
Acteurs de l'ESS

-

**Suivi technique :** Atelier agriculture et cohésion sociale

**INDICATEURS DE SUIVI**Nombre de points de vente de produits locaux et/ou durables  
Nombre d'actions de sensibilisation menées

**ACTION 18 : ACCOMPAGNER LE PASSAGE À UNE ALIMENTATION DURABLE****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Soutenir la transition de la restauration collective vers une alimentation plus durable (écoles, EPHAD, crèches...)**

- Améliorer la provenance et la qualité des produits en restauration collective
- Lutter contre le gaspillage alimentaire : levier éducatif, levier économique ...
- Favoriser le partage de pratiques pour éliminer les contenants en plastique jetable

**Sensibiliser et communiquer sur les grands principes d'alimentation saine et durable**

- Communiquer sur les 3 grands principes : saisonnalité, proximité et durabilité
- Elaborer un recueil des bonnes pratiques relayant les initiatives du territoire
- Sensibiliser aux enjeux d'une alimentation saine et durable (coûts, impacts environnementaux...)

**PILOTAGE**

Villes  
EPT BNS (Facilitateur)

**ACTEURS**

Acteurs de la restauration collective / SYCTOM

**MOYENS OPÉRATIONNELS****Indicateurs de suivi****INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de communes ayant introduit au moins 20% de bio dans les menus

Villes  
EPT BNS (Facilitateur)

ARS / CMS / Associations

**Indicateurs de suivi****INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'actions de sensibilisation et d'éducation alimentaire réalisées

**► Objectifs stratégiques chiffrés**

*Par rapport à 2005*

**Objectif 2030 et évolution****Objectif 2050 et évolution****Evolution des consommations d'énergie finale du secteur agricole**

0,8 GWh (-23%)

0,6 GWh (-42%)

**Evolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole**

0 ktCO<sub>2</sub>e (-100%)

0 ktCO<sub>2</sub>e (-100%)

# AXE 5

## SE DÉVELOPPER EN SOUTENANT LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ET L'ÉCONOMIE BAS-CARBONE

La transition écologique et énergétique constitue un **nouvel enjeu sociétal majeur** pour les acteurs économiques. C'est également **un levier économique essentiel pour innover, se différencier, réduire ses coûts**.

Sur le territoire, **les secteurs tertiaire et industriel représentent près de 40% de l'énergie consommée et près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre**. Ces secteurs sont également responsables d'une part non négligeable des émissions de polluants atmosphériques (l'industrie est notamment le troisième secteur émetteur de polluants).

Pourtant l'activité économique est essentielle au territoire, pour maintenir son développement et son attractivité ainsi que ses actifs et limiter les déplacements hors du territoire ou encore pour créer de l'emploi.

Un enjeu phare du PCAET est ainsi de **soutenir une économie bas-carbone** à travers laquelle les entreprises s'engagent dans leur transition environnementale et contribuent à l'effort du territoire. Il s'agit notamment **d'accompagner les entreprises à développer des partenariats et à monter collectivement en compétences** sur ces sujets, à **rénover leur parc** pour consommer moins d'énergie, à **réduire leurs déplacements** ou encore à **optimiser le transport de marchandises** sur le territoire afin de lutter contre la pollution de l'air et les nuisances corrélées.



## ► Déclinaison opérationnelle

- Action 19** Animer et dynamiser le réseau d'entreprises du territoire
- Action 20** Identifier et soutenir l'essor d'un tissu économique vertueux
- Action 21** Accompagner les entreprises à la rénovation de leur patrimoine bâti et au déploiement des énergies renouvelables et de récupération
- Action 22** Déployer et sécuriser des modes actifs pour tous
- Action 23** Inventer la logistique urbaine de demain

# AXE 5

## ► Objectifs stratégiques chiffrés

<i>Par rapport à 2005</i>	<b>Objectif 2030 et évolution</b>	<b>Objectif 2050 et évolution</b>
<b>Evolution des consommations d'énergie finale du secteur tertiaire</b>	1 028 GWh ( <b>-27%</b> )	898 GWh ( <b>-36%</b> )
<b>Evolution des consommations d'énergie finale du secteur industriel</b>	784 GWh ( <b>-23%</b> )	699 GWh ( <b>-31%</b> )
<b>Evolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire</b>	75 ktCO <sub>2</sub> e ( <b>-62%</b> )	36 ktCO <sub>2</sub> e ( <b>-82%</b> )
<b>Evolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel</b>	97 ktCO <sub>2</sub> e ( <b>-62%</b> )	52 ktCO <sub>2</sub> e ( <b>-79%</b> )

## ► Estimation des impacts des actions sur les consommations d'énergie et sur les émissions de GES

Par rapport à 2015	Impact estimé sur les consommations d'énergie finale (GWh.an)		Impact estimé sur les émissions de gaz à effet de serre (ktCO2e.an)	
	À horizon 2030	À horizon 2050	À horizon 2030	À horizon 2050
Rénovation du parc de bâtiments tertiaire	-188 (-13%)	- 438 (-30%)	-25 (-13%)	- 59 (-30%)
Suppression du fioul dans le parc tertiaire	-36 (-3%)	- 84 (-6%)	-11 (-6%)	- 25 (-13%)
Suppression du fioul dans le secteur industriel	-7 (-0%)	- 16 (- 1%)	-0,2 (-1%)	- 0,5 (-3%)

**AXE 5**

## ► Impact des actions sur la qualité de l'air

	Disparition du fioul dans le secteur tertiaire	Evolution de la consommation de gaz naturel du secteur tertiaire (-56% à l'horizon 2030 / -80% à l'horizon 2050)	Disparition du fioul dans le secteur industriel	TOTAL (en t.an)
2030	COVNM	-0,24 t.an	-2,32 t.an	-0,04 t.an
	Nox	-29,95 t.an	-28,03 t.an	-5,57 t.an
	PM10	-1,21 t.an	-1,27 t.an	-0,23 t.an
	PM2.5	-0,47 t.an	-1,27 t.an	-0,09 t.an
	SO2	-11,78 t.an	-0,36 t.an	-2,19 t.an
2050	COVNM	-0,24 t.an	-3,32 t.an	-0,04 t.an
	Nox	-29,95 t.an	-40,04 t.an	-5,57 t.an
	PM10	-1,21 t.an	-1,81 t.an	-0,23 t.an
	PM2.5	-0,47 t.an	-1,81 t.an	-0,09 t.an
	NH3	-11,78 t.an	-0,52 t.an	-2,19 t.an

## ACTION 19

# ANIMER ET DYNAMISER LE RÉSEAU D'ENTREPRISES DU TERRITOIRE

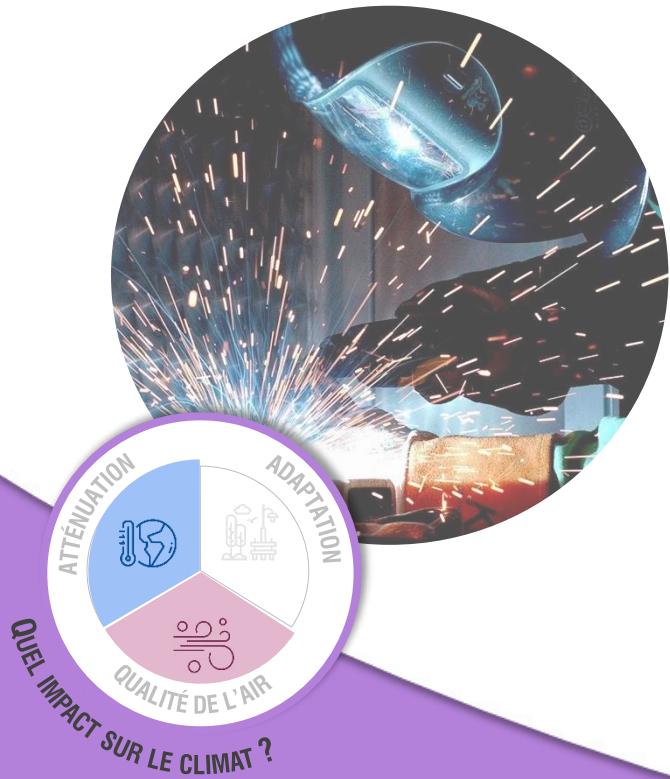
### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

Le contexte réglementaire évolue rapidement, tout comme les solutions proposées aux entreprises pour répondre aux enjeux écologiques et énergétiques. Engager son entreprise dans la transition énergétique, l'économie circulaire, l'éco-innovation ou la réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub> n'est ainsi pas toujours facile.

Il est ainsi nécessaire de pouvoir accompagner les acteurs économiques dans leur projet de transition et de mettre en place les outils pour leur permettre de monter collectivement en compétences en partageant leurs retours d'expériences, leurs bonnes pratiques, leurs points de vigilance...

L'animation et la dynamisation d'un réseau d'entreprises est aussi la clé pour entreprendre des dynamiques collectives, une mutualisation d'actions voire de poser les bases d'une économie circulaire.

L'enjeu du territoire est ainsi de créer cette dynamique afin d'outiller et d'accompagner les acteurs économiques dans leur transition environnementale et climatique.



**ACTION 19 : ANIMER ET DYNAMISER LE RÉSEAU D'ENTREPRISES DU TERRITOIRE****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Fédérer les réseaux d'échanges et de partage d'expériences entre professionnels**

En s'appuyant sur les clubs d'entreprises existants

- Recenser les besoins et contraintes de chaque type d'entreprises
- Alimenter le réseau de partage des connaissances sur les sujets Climat Air Energie et mettre en avant les retours d'expériences réussies (recensement et valorisation des initiatives climat air et énergie mises en place par les entreprises)
- Sensibiliser les entreprises aux achats responsables (économie circulaire, obsolescence programmée, circuits courts, commerce équitable, éco-conception, ...)
- S'appuyer sur le dispositif « Territoire d'industrie » pour accompagner les entreprises et les territoires dans les transitions numérique et écologique

**Donner aux entreprises les clés pour sensibiliser leurs employés**

- Recenser les pratiques exemplaires en matière de lutte contre le changement climatique des entreprises et diffuser, communiquer localement auprès des entreprises mais aussi du grand public ("les entreprises de notre territoire s'engagent")
- Participer à des événements métropolitains, régionaux et nationaux dédiés à l'économie circulaire, la rénovation énergétique et les EnR&R

**PILOTAGE**

Villes  
EPT BNS (Coordonnateur)

**ACTEURS**

CCI / CMA / Club des  
entreprises / Medef / CGVME /  
Incubateurs / Entreprises / ADEME

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

**Suivi technique** : Atelier développement  
économique

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de réunions organisées  
Nombre de participants

Villes  
EPT BNS (Facilitateur)

CCI / CMA / Club des  
entreprises / Entreprises

**Suivi technique** : Atelier développement  
économique et environnement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de participations à des évènements  
dédiés

**ACTION 19 : ANIMER ET DYNAMISER LE RÉSEAU D'ENTREPRISES DU TERRITOIRE****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE**

**Elaborer une charte d'engagement des entreprises du territoire intégrant des engagements en matière :**

- de baisses des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;
- d'amélioration des pratiques de mobilité ;
- d'insertion professionnelle ;
- de réduction des déchets ;
- d'optimisation des chaînes d'approvisionnement et de livraison en réduisant les impacts environnementaux ;
- la production d'énergies renouvelables ;
- le partage d'expériences et la mutualisation de solutions ;
- ...



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

**PILOTAGE**

Villes  
EPT BNS (Coordonnateur)

**ACTEURS**

CCI / CMA / Club des  
entreprises / Medef / CGVME  
/ Incubateurs / Entreprises /  
ADEME

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

30 k€ (élaboration de la  
charte)

**Suivi technique** : Atelier développement  
économique et environnement

**INDICATEURS DE SUIVI**

Charte élaborée  
Nombre d'entreprises engagées

## ACTION 20

# IDENTIFIER ET SOUTENIR L'ESSOR D'UN TISSU ÉCONOMIQUE VERTUEUX

### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre



Le tissu économique d'un territoire contribue à de nombreuses dynamiques urbaines : offre de formation, attractivité des actifs ou encore attractivité des entreprises. **La nature de ce tissu peut aussi impacter l'empreinte environnementale et climatique du territoire.** Le territoire dispose aujourd'hui de **peu de levier pour influencer les entreprises** déjà implantées sur le territoire. Il existe néanmoins un enjeu de **soutenir et d'accompagner l'implantation d'activités cohérentes avec le projet du territoire**, qu'il soit économique, social ou environnemental.

L'objectif est ainsi de pouvoir **dresser un état des lieux du tissu économique** et de **confirmer la présence de filières « d'éco-activités »** sur le territoire. L'enjeu ensuite est de définir un **schéma d'accueil des entreprises et d'une offre de formation cohérente** avec les besoins du territoire en matière d'emplois, de transition environnementale et de développement.

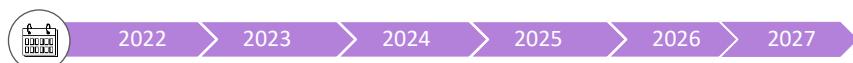
QUEL IMPACT SUR LE CLIMAT ?

**ACTION 20 : IDENTIFIER ET SOUTENIR L'ESSOR D'UN TISSU ÉCONOMIQUE VERTUEUX****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Identifier les secteurs / les manques (diagnostic des filières)**

- Recenser les initiatives et activités des filières de la Transition Energétique et Environnementale sur le territoire*
- Confirmer la présence de filières des éco-activités*

**Concevoir un schéma d'accueil pour faciliter le développement d'entreprises compatibles avec la transition écologique (développement économique)**

- Aider à l'implantation / installation / développement*
- S'appuyer sur le dispositif « Territoire d'industrie » pour accompagner les entreprises et les territoires dans les transitions numériques et écologiques*

**Encourager la qualification et les formations ad hoc (adéquation emploi / formation)**

- Valoriser le travail réalisé en termes de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPECT) sur le territoire (ex. Argenteuil)*
  - Gestion prévisionnelle des compétences*
  - Création des conditions de développement de l'emploi en lien avec les projets du territoire*
- Organiser des événements sur l'emploi et la formation en lien avec les métiers de la Transition Energétique et Environnementale.*

**PILOTAGE**

Villes  
EPT BNS (Pilote)

**ACTEURS**

CCI / CMA / MGP / Région

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

20 k€ (diagnostic)

**Suivi technique :**  
Atelier développement économique

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Diagnostic des filières réalisé

Villes  
EPT BNS (Coordonnateur)

CCI / CMA / Choose Paris  
Région / DRIEETS

1 manager d'industrie  
(démarche Territoire  
d'industrie)

**Suivi technique :**  
Atelier développement économique

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre d'actions d'accompagnement

Villes  
EPT BNS (Facilitateur)

Pôle emploi / CCI / CMA / les  
missions locales / CFA /  
Région / DRIEETS

**Suivi technique :**  
Atelier développement économique et emplois

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre d'évènements organisés

## ACTION 21

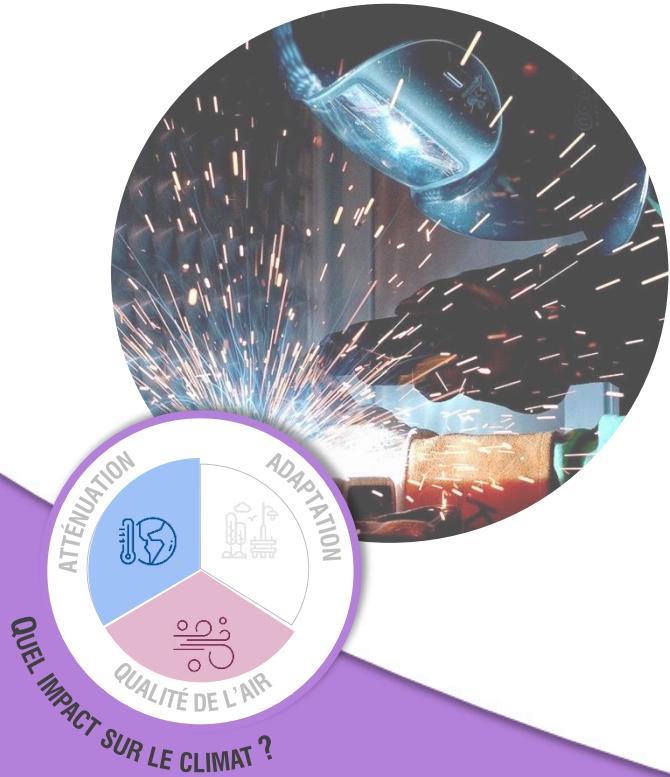
# ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À LA RÉNOVATION DE LEUR PATRIMOINE BÂTI ET AU DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

L'efficacité énergétique est une notion de plus en plus abordée dans l'écosystème des entreprises françaises. **Maîtriser ses consommations énergétiques devient l'un des enjeux majeurs des prochaines années.** La dynamique de transition énergétique pousse les entreprises à trouver de nouvelles solutions pour réaliser des économies d'énergie.

Viser une certaine efficacité énergétique, c'est **réduire la consommation en énergie** de tout un système en conservant le même service final. Pour une entreprise, cela consiste à **ne pas abaisser son niveau de production, ou encore le confort de ses collaborateurs.** L'efficacité énergétique revient à consommer mieux plus qu'à consommer moins.

Pour ce faire, l'enjeu pour les entreprises est de **dresser un diagnostic de la situation énergétique globale** de leur entreprise afin de cibler les efforts à mettre en place pour **optimiser leur consommation.** Il s'agit notamment **d'agir sur l'enveloppe du bâtiment** (notamment dans le secteur tertiaire) pour réduire les besoins de chauffage notamment, **d'optimiser son efficacité électrique** ou encore **d'améliorer l'efficacité énergétique de ses process** en déployant des solutions d'énergies renouvelables ou de récupération.



## ACTION 21 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À LA RÉNOVATION DE LEUR PATRIMOINE BÂTI ET AU DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION



### DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

#### Sensibiliser et communiquer

- Auprès des entreprises sur les enjeux et les gains potentiels de la rénovation thermique des bâtiments d'entreprises et le déploiement des EnR&R en s'appuyant sur les réseaux d'instances de dialogue et d'échanges existants (club d'entreprises). Par exemple : diffuser le cadastre solaire auprès des entreprises, construire un guide pour les entreprises...*
- Auprès des propriétaires immobiliers de gros bâtiments d'activités (foncière de gestion) afin de développer une approche plus globale de rénovation du parc*
- En accompagnant les propriétaires de petites surfaces tertiaires via l'accompagnement proposée par la fédération métropolitaine des ALEC*



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

#### Accompagner la requalification des zones d'activités en consolidant le diagnostic et en exploitant le potentiel EnR&R

- Identifier les zones d'activités sur lesquelles agir*
- Intégrer les volets énergétiques dans les projets de requalification des ZA et dans le futur PLUi*



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027



### PILOTAGE

Villes  
EPT BNS (Coordonnateur)



### ACTEURS

CCI / CMA / Foncières de gestion / Promoteur / Investisseurs / Medef / CGVME / Club des entreprises / Entreprises / Fédération Métropolitaine des ALEC



### MOYENS OPÉRATIONNELS

**Suivi technique :**  
Atelier développement économique et environnement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de campagnes de communication organisées

Villes  
EPT BNS (Coordonnateur)

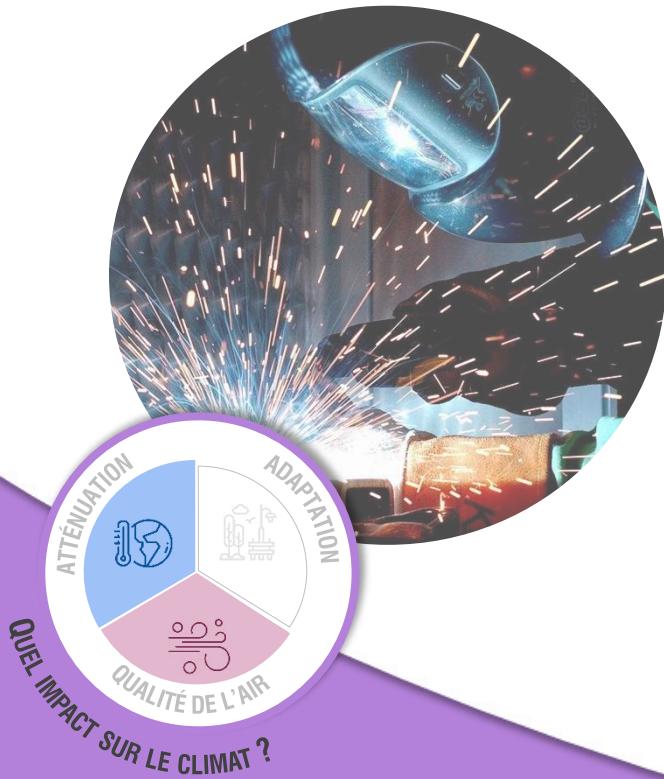
Entreprises / Acteurs de l'énergie (Enedis, SIGEIF, etc) / Foncières de gestion / Promoteurs / investisseurs / Aménageurs

**Suivi technique :**  
Ateliers aménagement et développement économique

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Réalisation des études de requalification des zones d'activités  
Préconisations intégrées dans le futur PLUi

## ACTION 22

# RÉDUIRE L'IMPACT DES DÉPLACEMENTS DES ENTREPRISES



### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

Les déplacements professionnels des collaborateurs sont responsables d'une **grande partie des émissions de Gaz à Effet de Serre des entreprises** (trajets domicile-travail, voyages d'affaires). Au-delà de l'impact environnemental, les déplacements des collaborateurs sont une importante source de dépenses et de perte de temps. **Réduire durablement les émissions liées aux déplacements professionnels est ainsi un enjeu important**, nécessitant de la cohérence dans la démarche, la mobilisation au niveau du top management, mais aussi l'acceptation au niveau des salariés.

Les flux de déplacements dépendent fortement de la taille du site, de son emplacement, de son activité et de la nature de ses connexions avec les autres sites et lieux d'activité de l'entreprise. Pour agir efficacement, il est **nécessaire pour les entreprises de disposer d'un bon diagnostic intégrant l'ensemble de ces facteurs**.

L'objectif est ainsi **d'encourager les entreprises à agir notamment en les incitant à mettre en place des Plans de Mobilité Entreprise (PME) et Inter-Entreprises (PMIE)**. Le Plan de Mobilité Entreprise est un ensemble de mesures visant à **optimiser les déplacements liés au travail en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs** à celui de la voiture individuelle, tels que la marche à pied, le vélo, les transports en commun, le covoiturage, les véhicules plus propres...

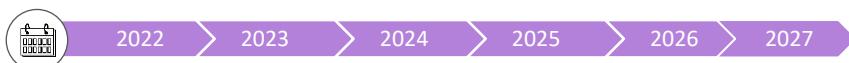
L'enjeu pour le territoire est également de **porter ces sujets au sein d'une instance d'échange et de partage** avec les entreprises afin notamment de **mettre le doigt sur les dysfonctionnements territoriaux** ou encore sur les **opportunités de développement d'initiatives collectives**.

**ACTION 22 : RÉDUIRE L'IMPACT DES DÉPLACEMENTS DES ENTREPRISES****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Partager les sujets de mobilités avec les entreprises au sein d'instances de partage et de dialogue en s'appuyant sur les clubs d'entreprises**

- Accessibilité des pôles d'emploi
- Favoriser le recours au télétravail
- Inciter l'utilisation des transports en commun
- Encourager les horaires décalés pour limiter les congestions en heures de pointe (PPA)
- Faciliter le recours aux mobilités actives (prime accession, forfait mobilités durables...)

**Accompagner le déploiement de plans de mobilité inter-entreprises**

- Etablir le diagnostic des mobilités vers les pôles d'emploi en évaluant les besoins en mobilité des personnes à destination des zones d'emploi
- Dresser un état des lieux de l'accessibilité des zones d'emplois
- Assurer la cohérence avec les schémas cyclables et le Plan Local de Mobilité Intercommunal

**PILOTAGE**

**EPT BNS** (Coordonnateur)  
Villes

**ACTEURS**

Clubs d'entreprise / CCI /  
Chambres consulaires /  
Entreprises / Salariés / INSEE  
/ UD92 / DRIEAT et DDT 95 /  
IDFM / HAROPA

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

**Suivi technique** : Atelier développement  
économique et environnement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de réunions conduites

**EPT BNS** (Coordonnateur)  
Villes

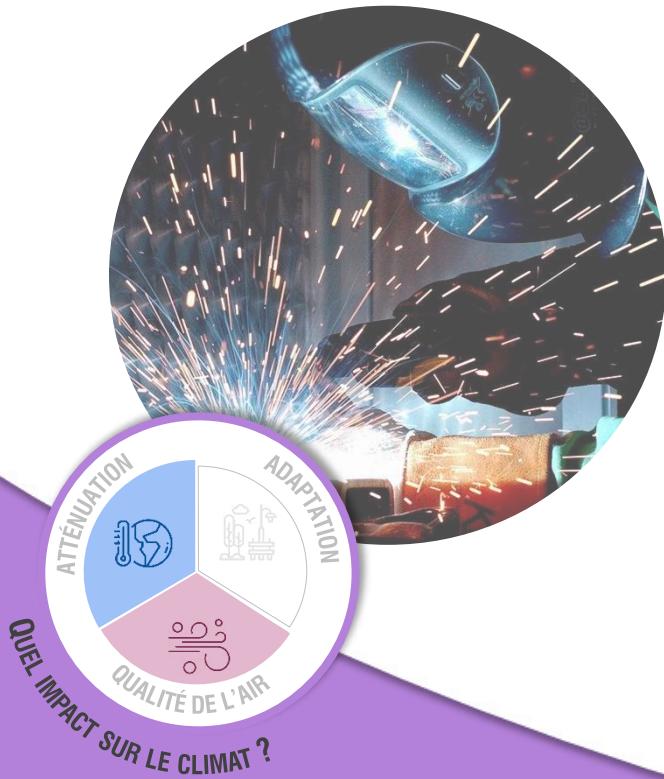
CCI / Chambres consulaires /  
INSEE / Départements 92 et  
95, UD92 DRIEAT et DDT 95,  
IDFM  
Entreprises / Clubs  
d'entreprises / Salariés

**Suivi technique** :  
Atelier développement économique et mobilités

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de PMIE entreprises réalisés

## ACTION 23

### INVENTER LA LOGISTIQUE URBAINE DE DEMAIN



#### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

La logistique urbaine, c'est-à-dire le transport de marchandises en zone dense, constitue **un défi à de multiples échelles**. Elle est un service aux habitants et aux entreprises et artisans des communes. A l'échelle de la Métropole, elle est **pourvoyeuse de nombreux emplois** et elle «**maille**» le territoire par ses infrastructures. Longtemps concurrencée par d'autres secteurs économiques pour l'occupation du foncier dans la zone dense, la logistique nécessite, pour se développer en ville, un véritable portage politique.

En matière de cadre de vie et d'environnement, **la logistique a des impacts sur la qualité de l'air, les nuisances sonores et la congestion urbaine**. Elle doit sans cesse **se réinventer pour s'adapter aux nouveaux modes de vie et nouveaux usages** qui appellent de nouveaux modes de distribution. Les évolutions rapides, comme le développement du e-commerce, exigent de préparer la logistique urbaine du futur.

Il n'existe pas actuellement d'autorité organisatrice du transport de marchandises à l'instar de ce qui prévaut pour le transport de personnes. **La Métropole du Grand Paris constitue une échelle de gouvernance** permettant de répondre aux défis logistiques qui se sont renforcés depuis 2020 : la mise en chantier du Grand Paris Express, des appels à projets comme Inventons la Métropole du Grand Paris, l'accueil des grands événements (Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, Coupe du Monde de Rugby 2023), la croissance du e-commerce et la revitalisation des centres-villes, dont la logistique est une composante et où des alternatives au transport par la route existent.

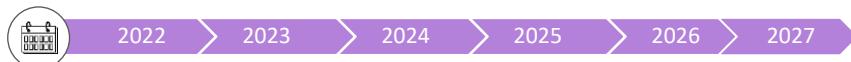
Pour Boucle Nord de Seine, l'enjeu réside en **la déclinaison du Pacte pour une logistique métropolitaine** afin de diagnostiquer les besoins locaux et d'apporter une réponse adaptée. Il s'agira également de **repenser la place du poids-lourd sur le territoire** de demain afin de réduire ses impacts et enfin de **repenser la multimodalité depuis le port de Gennevilliers**, plaque tournante du transport de marchandises à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

**ACTION 23 : INVENTER LA LOGISTIQUE URBAINE DE DEMAIN****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Décliner le schéma de logistique métropolitaine sur le territoire en tenant compte des spécificités locales**

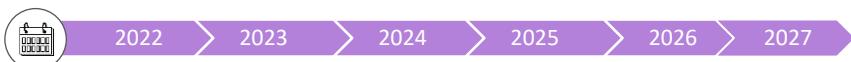
- Diagnostiquer l'existant, les potentialités locales (offre / demande), bonnes pratiques
- Lancer des communications ciblées auprès des acteurs de la logistique urbaine
- Réaliser une charte de bonnes pratiques pour une logistique plus durable en s'appuyant sur les retours d'expériences de l'expérimentation
- Mettre en cohérence les aménagements cyclables avec les nouveaux modes de logistiques urbaines (vélo cargo, vélo électrique...)
- Prendre en compte l'enjeu du « transport de chantiers »

**Penser la place des poids lourds et des utilitaires sur le territoire**

- Intégrer ce sujet dans l'élaboration du Plan Local de Mobilité (Action 14 / Axe 2)
- Travailler la question des transports en phase chantier (Action 1 / Axe 1)
- Accompagner les entreprises à renouveler le parc dans le cadre de la mise en place de la ZFE-m
- Tester des solutions alternatives de logistique du dernier kilomètre

**Développer la multimodalité à partir du port de Gennevilliers en articulation avec le futur Plan Local de Mobilité**

- Développer le fret fluvial depuis le port de Gennevilliers pour l'acheminement de marchandises
- Développer la multimodalité à partir du port de Gennevilliers
- Promouvoir les nouveaux types d'avitaillage (ex. Unité de production de BioGNV)

**PILOTAGE**

MGP  
EPT BNS (Coordonnateur)  
Villes

**ACTEURS**

Autres signataires du pacte  
pour une logistique  
métropolitaine / HAROPA /  
CPME 92 et 95 / CCI 92 et 95  
/ CMA 92 et 95

60 k€

**Suivi technique :** Atelier développement  
économique et mobilités

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Diagnostic réalisé  
Charte des bonnes pratiques réalisée

EPT BNS (Coordonnateur)  
Villes

MGP / Société du Grand Paris  
/ Aménageurs / HAROPA /  
DIRIF / Entreprises / CD 92 &  
95

**Suivi technique :** Atelier développement  
économique et mobilités

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Volet logistique du Plan Local de Mobilité  
élaboré

HAROPA

EPT BNS (facilitateur)  
Villes / CPME 92 et 95 / CCI  
92 et 95 / CMA 92 et 95 /  
Entreprises

**Suivi technique :**  
Atelier développement économique et  
environnement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Evolution de tonnage du fret fluvial  
Nombre de points d'avitaillage en énergie  
alternative dans le port

# AXE 6 PLAN AIR RENFORCÉ

La reconquête de la qualité de l'air est **un enjeu majeur pour le territoire de Boucle Nord de Seine**. Malgré une amélioration notable de la qualité de l'air depuis les années 1990 et les efforts importants accomplis au cours des dernières années, **les habitants de Boucle Nord de Seine restent exposés à des concentrations atmosphériques préoccupantes** en termes de particules fines, de dioxyde d'azote et d'ozone. Ce constat est aussi la conséquence d'une **forte exposition du territoire aux pollutions générées par les nombreuses infrastructures routières** qui traversent le territoire et sur lesquelles le territoire dispose de très peu de leviers, voire aucun.

La reconquête de la qualité de l'air constitue **un enjeu majeur de santé publique** pour Boucle Nord de Seine. Des études épidémiologiques ont établi **l'existence d'effets sanitaires de la pollution atmosphérique sur la mortalité ou la morbidité**, pour des niveaux d'exposition couramment rencontrés au sein de l'agglomération parisienne il est donc primordial de mettre en place les outils pour **favoriser l'émergence d'un urbanisme favorable à la santé**.

Il s'agit aussi d'un **enjeu de rayonnement et d'attractivité**. L' Association pour l'emploi des cadres (APEC) a montré en 2012 que le climat, la qualité de l'air, les conditions de mobilité et la facilité d'accès aux espaces naturels sont les premiers critères d'attractivité cités par les jeunes diplômés et jeunes cadres, du point de vue de la qualité de vie.

Enfin c'est également **un enjeu économique** pour le territoire. Plusieurs rapports démontrent que le coût annuel de la pollution de l'air en France s'élèverait à environ 100 milliards d'euros par an. **La mise en place d'actions en faveur de la qualité de l'air permettrait d'éviter des coûts considérables**, pour les entreprises, les collectivités territoriales comme pour l'État.



## ► Déclinaison opérationnelle

- Action 24 Améliorer et partager la connaissance sur la qualité de l'air
- Action 25 Réduire l'impact de la circulation automobile sur la qualité de l'air
- Action 26 Lutter contre les émissions de polluants atmosphériques liées aux bâtiments
- Action 27 Poursuivre l'amélioration de la qualité d'air intérieur dans tous les bâtiments
- Action 28 Planifier et construire une ville exposant moins les populations
- Action 29 Limiter les émissions de polluants atmosphériques des espaces publics et des espaces verts

# AXE 6

## ► Objectifs stratégiques chiffrés

Par rapport à 2005	PM2,5	PM10	NOx	SO2	COVNM	NH3
2024	-44%	-37%	-50%	-86%	-47%	-51%
2026	-46%	-38%	-52%	-88%	-47%	-51%
2028	-48%	-40%	-53%	-90%	-48%	-52%
2030	-50%	-42%	-55%	-92%	-48%	-52%
2050	-71%	-57%	-62%	-92%	-49%	-64%

## ▶ Impact des actions sur la qualité de l'air

Méthode de calcul : les hypothèses présentées dans la stratégie, couplées aux facteurs d'émissions par polluant de la base OMINEA et des scénario AFTERRE ont permis de calculer les réduction par polluant par année pour la plupart des actions du programme d'actions. Par manque de données, les impacts de certaines actions n'ont pas été chiffrés.

Ce calcul d'impact montre que les objectifs stratégiques fixés seront atteints pour tous des polluants atmosphériques en 2030, et pour la plupart en 2050. La non atteinte des objectifs pour certains polluants en 2050 s'explique par une impossibilité de chiffrer certaines actions, qui pourtant auront un impact certain sur l'amélioration de la qualité de l'air du territoire.

# AXE 6

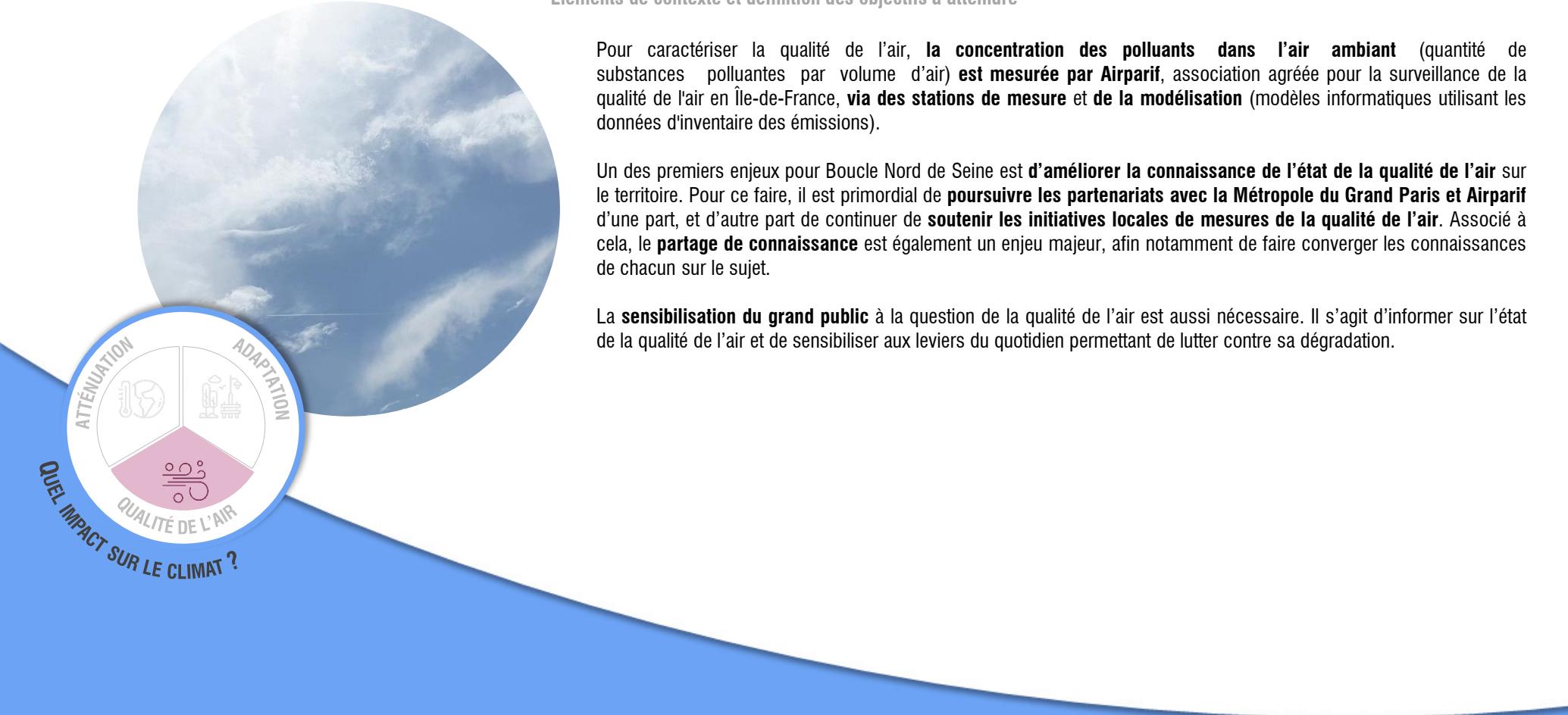
	Axe 2 Résidentiel	Axe 3 Transport	Axe 5 Tertiaire et Industrie	TOTAL	Evolution des émissions par rapport à 2005	Objectif de réduction du PREPA par rapport à 2005
2030	COVNM	- 4,98 t.an	-38,55 t.an	-2,61 t.an	-36,17 t.an	-47%
	Nox	-120,87 t.an	-157 t.an	-63,55 t.an	-341,47 t.an	-54%
	PM10	-25,72 t.an	-19,39 t.an	-2,71 t.an	-47,81 t.an	-41%
	PM2.5	-25,19 t.an	-19,39 t.an	-1,82 t.an	-46,4 t.an	-49%
	SO2	-31,67 t.an	-	-14,33 t.an	-46 t.an	-92%
	NH3	-	-1,02 t.an	-	-1,02 t.an	-52%
2050	COVNM	-7,07 t.an	-92,8 t.an	-3,60 t.an	-103,48 t.an	-49%
	Nox	-153,58 t.an	-240,62 t.an	-75,57 t.an	-469,82 t.an	-58%
	PM10	- 49,08 t.an	-44,18 t.an	-3,25 t.an	-96,51 t.an	-54%
	PM2.5	-48,03 t.an	-44,18 t.an	-2,37 t.an	-94,57 t.an	-65%
	SO2	-32,25 t.an	-	-14,48 t.an	-46,74 t.an	-92%
	NH3	-	-5,14 t.an	-	-5,14 t.an	-64%

- Objectif atteint
- Objectif partiellement atteint
- Objectif non atteint

## ACTION 24

## AMÉLIORER ET PARTAGER LA CONNAISSANCE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

## Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre



Pour caractériser la qualité de l'air, **la concentration des polluants dans l'air ambiant** (quantité de substances polluantes par volume d'air) est mesurée par Airparif, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France, via des stations de mesure et de la modélisation (modèles informatiques utilisant les données d'inventaire des émissions).

Un des premiers enjeux pour Boucle Nord de Seine est **d'améliorer la connaissance de l'état de la qualité de l'air** sur le territoire. Pour ce faire, il est primordial de **poursuivre les partenariats avec la Métropole du Grand Paris et Airparif** d'une part, et d'autre part de continuer de **soutenir les initiatives locales de mesures de la qualité de l'air**. Associé à cela, le **partage de connaissance** est également un enjeu majeur, afin notamment de faire converger les connaissances de chacun sur le sujet.

La **sensibilisation du grand public** à la question de la qualité de l'air est aussi nécessaire. Il s'agit d'informer sur l'état de la qualité de l'air et de sensibiliser aux leviers du quotidien permettant de lutter contre sa dégradation.

**ACTION 24 : RENFORCER ET PARTAGER LA CONNAISSANCE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Améliorer les connaissances sur la qualité de l'air à l'échelle du territoire et des projets**

- Dans le cadre des dispositifs existants et mis en place par la Métropole et Airparif*
- Dans le cadre d'autres partenariats (AAP, AMI...)*



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Sensibiliser largement les acteurs du territoire sur la qualité de l'air**

- Lancer une campagne d'information sur l'impact de la qualité de l'air extérieur sur la santé (saturnisme, rachitisme, asthme...)*
- Communiquer sur les gestes du quotidien qui améliorent la qualité de l'air extérieur (mobilité active, mode de chauffage...)*



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**PILOTAGE**

Villes

**EPT BNS** (Coordonnateur)**ACTEURS**

AirParif / MGP /  
Associations de défense de la  
qualité de l'air

**MOYENS OPÉRATIONNELS****Suivi technique : Atelier environnement****INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de capteurs installés par AirParif  
Nombre d'études spécifiques réalisées (ex.  
cartographie des concentrations)

Villes

**EPT BNS** (Coordonnateur)

AirParif / ADEME /  
Associations de défense de la  
qualité de l'air

Moyens de  
communication internes  
des villes

**Suivi technique : Atelier environnement****INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de campagnes de communication  
réalisées

## ACTION 25

# RÉDUIRE L'IMPACT DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

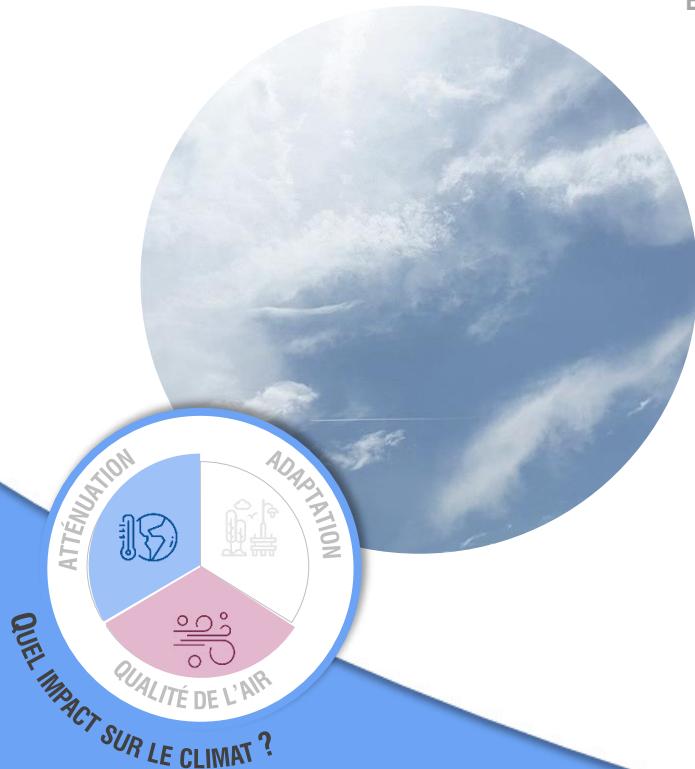
### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

Le **centre des grandes agglomérations** et le **voisinage immédiat des axes routiers** sont particulièrement touchés par la pollution liée au trafic automobile. Sur le territoire, les transports contribuent à plus de la moitié des émissions d'oxyde d'azote et à environ ¼ des émissions de particules. Améliorer la qualité de l'air est ainsi un enjeu de santé publique majeur du quotidien. L'exposition chronique à la pollution de fond, même en dessous des seuils réglementaires, a des effets négatifs sur la santé de nos concitoyens.

En ce qui concerne les concentrations de dioxyde d'azote plus précisément, le territoire compte 40 000 habitants concernés par un potentiel dépassement de la valeur limite annuelle en 2017, selon AIRPARIF. Il s'agit de près de 34 000 personnes pour les particules fines. Le **territoire se positionne ainsi parmi les EPT les plus soumis à la pollution de l'air de la Métropole**.

La **reconquête de la qualité de l'air dans les espaces urbains** passe ainsi nécessairement par une réflexion sur la mobilité. Réduire l'usage de la voiture et l'espace qui lui est dédié, encourager le report modal vers les transports en commun, le vélo et la marche sont des axes stratégiques pour préserver la santé des habitants et proposer un cadre de vie agréable aux usagers de l'espace public qui s'en trouve apaisé.

Au-delà des flux routiers liés aux déplacements de personnes, le **transport de marchandises** nécessaire à l'approvisionnement des activités ou encore les **flux de camions connexes aux différents chantiers** participent à la dégradation de la qualité de l'air du territoire. Un enjeu fort du PCAET est ainsi de réduire les impacts de ces flux notamment en **favorisant les alternatives fluviales et ferroviaires**.



**ACTION 25 : RÉDUIRE L'IMPACT DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE**

**Limiter les besoins de déplacements motorisés ou opter pour des solutions alternatives (TC, modes actifs...)**

- Pour les habitants (cf. Actions 11, 12, 13 / Axe 3 Mobilités)
- Pour les employés du territoire (cf. Action 22 / Axe 5 Économie)



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

**Atténuer l'impact de la voiture** (cf. Action 11 / Axe 3 Mobilité)



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

**S'appuyer sur une nouvelle logistique urbaine** (cf. Action 23 / Axe 5 Économie)



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

**PILOTAGE**

**EPT BNS** (Coordonnateur)

Villes

**Suivi technique** : Atelier mobilités

**ACTEURS**

Partenaires institutionnels /  
MGP / Entreprises / IDF  
Mobilités / Associations  
d'usagers des mobilités actives

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

(cf. Actions 11, 12, 13 /  
Axe 3 Mobilités)

**EPT BNS** (Coordonnateur)

Villes

**Suivi technique** : Atelier mobilités et  
développement économique

Partenaires institutionnels /  
MGP / Entreprises / IDF  
Mobilités / Associations  
d'usagers des mobilités  
actives

(cf. Action 14 / Axe 3  
Mobilités)

**EPT BNS** (Coordonnateur)

Villes

**Suivi technique** : Atelier mobilités et  
développement économique

Partenaires institutionnels /  
MGP / Entreprises / IDF  
Mobilités

(cf. Action 23 / Axe 5  
Mobilités)

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Cf. Actions 11, 12, 13, 22

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Cf. Action 11 / Axe 3 Mobilité

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Cf. Action 23 / Axe 5 Économie

## ACTION 26

## LUTTER CONTRE LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES LIÉES AUX BÂTIMENTS

## Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

Le secteur résidentiel est **le deuxième poste d'émissions le plus important sur le territoire**. Il contribue principalement, au côté de l'industrie, aux émissions des composés organiques volatiles (COV) notamment au travers de l'utilisation de colles et produits de traitement du bois utilisés dans les bâtiments. Ce polluant affecte particulièrement la qualité de l'air intérieur. Ce secteur est également le **principal contributeur aux émissions de dioxyde de soufre**, et ce **dû à l'utilisation de combustibles fossiles**. La contribution de ce secteur aux émissions de particules fines (PM10 et PM2,5) est également particulièrement significative. Ces émissions proviennent principalement de l'**utilisation de chauffage au bois domestique** dans le secteur résidentiel.

Enfin, ce secteur est également **responsable des émissions d'une grande partie des Oxydes d'Azote** émis sur le territoire, ce qui **s'explique par la présence de chauffage fonctionnant aux combustibles fossiles** (fioul, gaz naturel, etc.) dans les logements du territoire. En effet, les systèmes de chauffage sont responsables de ces émissions.

L'enjeu majeur pour le territoire est d'une part de **diminuer les consommations de chauffage des bâtiments** notamment en mettant l'accent sur la **rénovation thermique** de ces derniers mais aussi et surtout en **favorisant le transit des systèmes de chauffage vers des modes plus vertueux**. Il subsiste également un enjeu **d'optimiser les réseaux de chaleur du territoire en développant l'approvisionnement en énergies renouvelables et de récupération** mais également en **développant de nouveaux réseaux de chaleur vertueux**.

**ACTION 26 : LUTTER CONTRE LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES LIÉES AUX BÂTIMENTS****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Promouvoir les systèmes de chauffages propres dans tous les types de bâtiments en :**

- Logements (cf. Action 1 / Axe Aménager – Action 7, 8, 9 / Axe Habiter)
- Equipements (cf. Action 32 / Axe 7 Exemplarité)
- Bâtiments d'activité (cf. Action 21 / Axe 5 Économie)
- Intégrer une réflexion globale qualité de l'air/sobriété/performance



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Proposer le raccordement à un réseau de chaleur vertueux et le déploiement des EnR&R pour les logements collectifs et les équipements (cf. Action 6 / Axe 1 Aménagement)**

- Accompagner la suppression des chaufferies individuelles au gaz au profit d'un raccordement à un réseau de chaleur urbain (et garantir un traitement optimal des fumées des réseaux de chaleur)
- Mettre en place un suivi individualisé des consommations afin de responsabiliser les usagers
- S'appuyer sur les réseaux de chaleur existants alimentés par les unités de valorisation énergétique des déchets (Unité de Valorisation Énergétique), de récupération chaleur fatale des réseaux d'assainissement / data center ou par la biomasse.



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**PILOTAGE****EPT BNS (Coordonnateur)**

Villes

**ACTEURS**

Aménageurs / Promoteurs,  
Entreprises du BTP / Bailleurs /  
Syndicats de copropriétés /  
Entreprises / Guichet unique

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

Cf.  
Action 1, 7, 8, 9, 32, 21

**Suivi technique** : Ateliers environnement,  
habitat et aménagement

**INDICATEURS DE SUIVI**

Cf. Actions 1, 7, 8, 9, 21, 32

**EPT BNS (Coordonnateur)**

Villes

Aménageurs / Promoteurs,  
Entreprises du BTP / Bailleurs /  
Syndicats de copropriétés /  
Entreprises / Opérateurs de  
réseaux de chaleur

cf. Action 6 / Axe 1  
Aménagement

**Suivi technique** : Ateliers environnement,  
habitat et aménagement

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Cf. Action 6

## ACTION 27

# POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ D'AIR INTÉRIEUR DANS TOUS LES BÂTIMENTS

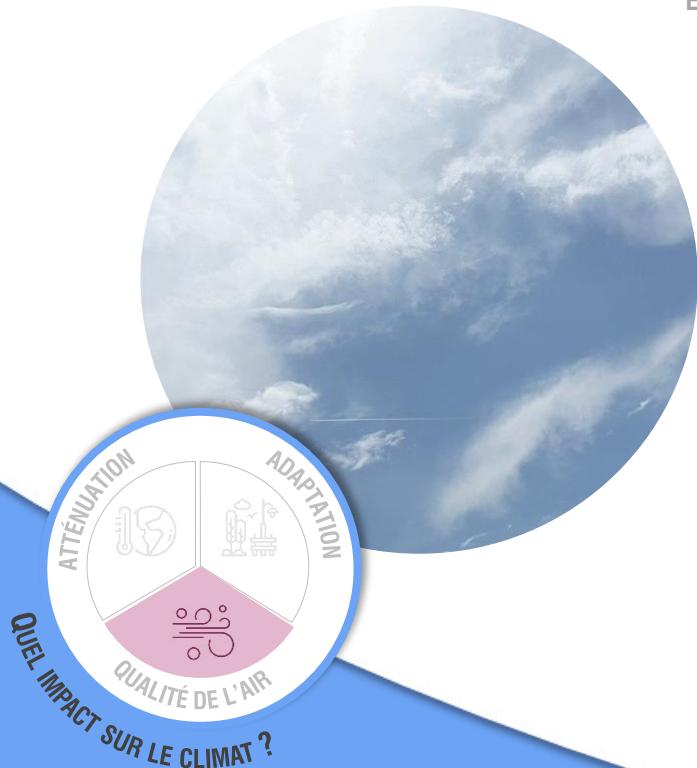
### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

La QAI (Qualité d'Air Intérieur) est un aspect méconnu mais de plus en plus important. Elle est **un enjeu majeur de santé publique**, car **l'ensemble de la population est concerné**, chacun dans son habitation, son lieu de travail plus ou moins confiné et plus particulièrement les personnes sensibles et fragiles.

La composition de l'air intérieur **dépend en grande partie de nos activités, de nos comportements et habitudes**, au jour le jour, qu'il s'agisse de travaux de bricolage, de ménage, de cuisine, de chauffage, d'utilisation de désodorisants... ou encore de la présence de fumeurs, d'animaux de compagnie... Elle **dépend aussi des matériaux présents dans la pièce**, sur les sols, les murs..., de **la qualité des meubles en bois**... Car une fois posés, tous ces matériaux vont, au fil du temps, de manière complètement invisible, libérer dans l'air, petit à petit, un certain nombre de composés qui, de par leur caractère volatil, vont se retrouver dans l'atmosphère de la pièce.

Les nombreux polluants de l'air intérieur **peuvent générer plusieurs types d'effets sur la santé**, qui peuvent aller **de la simple gêne olfactive** à une irritation des yeux, de la peau, voire de l'appareil respiratoire, en passant par des problèmes de somnolence. Des pathologies plus lourdes peuvent aussi apparaître telles que des crises d'asthme, avec l'installation possible d'un asthme chronique.

La réglementation concernant la QAI évolue rapidement, avec notamment des dispositions concernant certains polluants (amiante, radon, monoxyde de carbone), la ventilation et l'aération des constructions neuves ou encore les concentrations de certaines substances dans la composition même des produits que nous utilisons. L'enjeu pour le territoire est maintenant de **sensibiliser à ces questions pour inciter l'ensemble des publics** à aller plus loin dans leurs pratiques. **L'amélioration de la QAI dans les établissements recevant du public**, notamment sensible, est également un enjeu prioritaire.



**ACTION 27 : POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ D'AIR INTÉRIEUR DANS TOUS LES BÂTIMENTS****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Poursuivre l'amélioration de la qualité d'air intérieur dans les ERP**

- Améliorer les connaissances sur la qualité d'air intérieur des ERP en réalisant un audit de la qualité de l'air des bâtiments recevant des publics sensibles et en mettant en place un suivi à long terme*
- Sensibiliser et former les personnels et usagers aux bonnes pratiques*
- Elaborer une démarche d'amélioration de la qualité d'air intérieur dans les bâtiments recevant des publics sensibles*



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Intégrer les objectifs de QAI dans les projets de rénovation et de construction des bâtiments (logements, activités...) Cf. Action 8 / Axe 2 Habitat**

2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Sensibiliser tous les publics à la qualité d'air intérieur**

- Lancer une campagne d'information sur l'impact de la qualité d'air intérieur sur la santé*
- Communiquer sur les gestes du quotidien qui améliorent la qualité d'air intérieur (renouvellement de l'air intérieur, choix des produits aérosols, des produits d'entretiens...)*
- Sensibiliser sur le choix des matériaux (peintures, mobiliers...)*



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**PILOTAGE**

Villes

**ACTEURS**

**EPT BNS (Facilitateur)**  
AirParif / Usagers /  
Gestionnaires des ERP

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

Budget des villes

**Suivi technique : Atelier environnement**

Promoteurs / Bailleurs  
Villes

**EPT BNS (Facilitateur)**  
AirParif

**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'audits réalisés  
Nombre d'actions de sensibilisation menées

**Suivi technique : Ateliers environnement,  
habitat et aménagement**

Villes  
**EPT BNS (Coordonnateur)**

**EPT BNS (Facilitateur)**  
AirParif

**INDICATEURS DE SUIVI**

Prescriptions concernant la QAI intégrées au PLUi et au référentiel partagé d'aménagement et de construction

**Suivi technique : Ateliers environnement et  
habitat**

AirParif / Habitants /  
Entreprise / Bailleurs /  
Syndicats de copropriétés /  
Guichet unique

Moyens de  
communication internes  
des villes

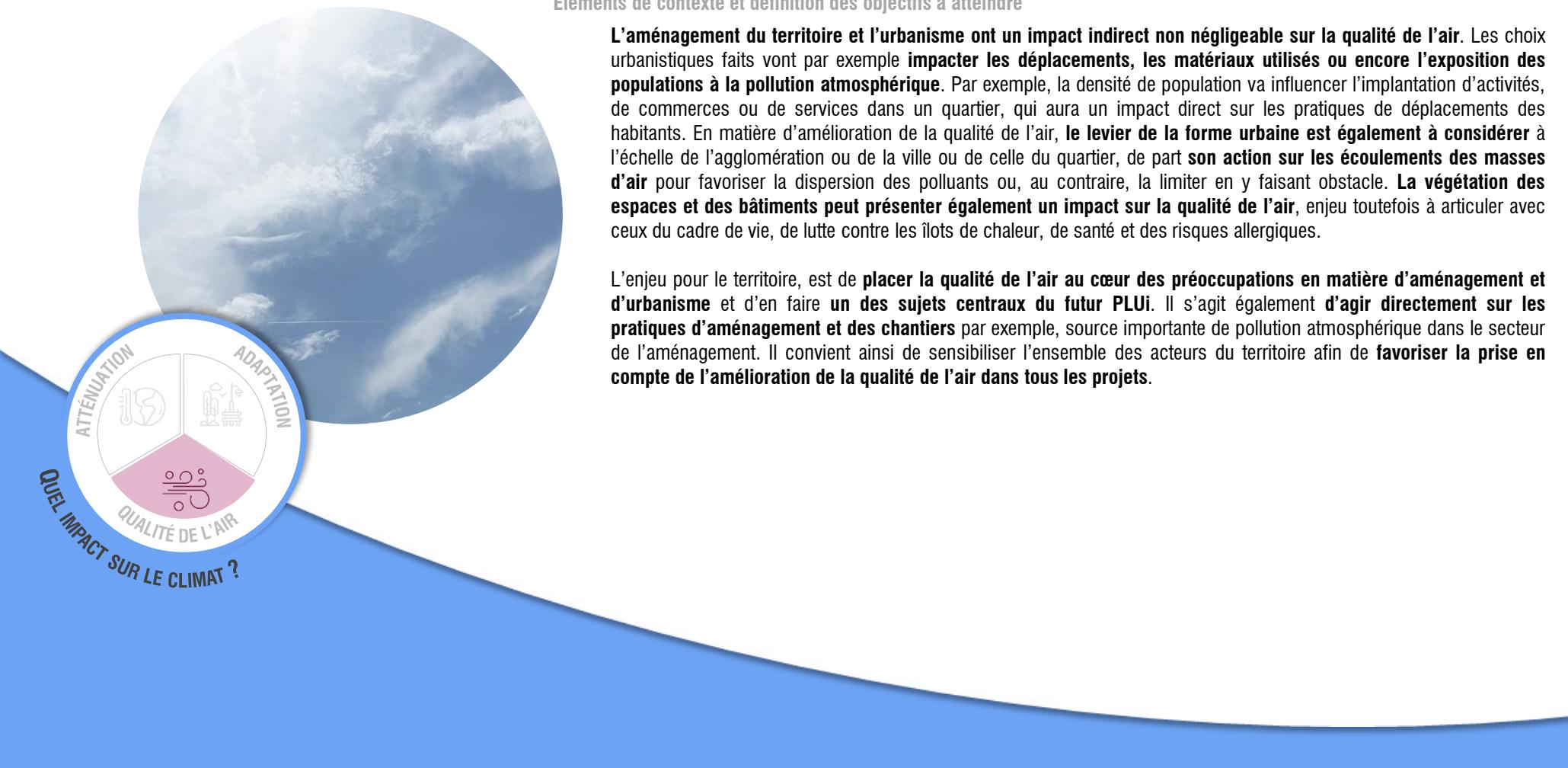
**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'actions de sensibilisation menées

## ACTION 28

# PLANIFIER ET CONSTRUIRE UNE VILLE EXPOSANT MOINS LES POPULATIONS

### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre



L'aménagement du territoire et l'urbanisme ont un impact indirect non négligeable sur la qualité de l'air. Les choix urbanistiques faits vont par exemple impacter les déplacements, les matériaux utilisés ou encore l'exposition des populations à la pollution atmosphérique. Par exemple, la densité de population va influencer l'implantation d'activités, de commerces ou de services dans un quartier, qui aura un impact direct sur les pratiques de déplacements des habitants. En matière d'amélioration de la qualité de l'air, le levier de la forme urbaine est également à considérer à l'échelle de l'agglomération ou de la ville ou de celle du quartier, de part son action sur les écoulements des masses d'air pour favoriser la dispersion des polluants ou, au contraire, la limiter en y faisant obstacle. La végétation des espaces et des bâtiments peut présenter également un impact sur la qualité de l'air, enjeu toutefois à articuler avec ceux du cadre de vie, de lutte contre les îlots de chaleur, de santé et des risques allergiques.

L'enjeu pour le territoire, est de placer la qualité de l'air au cœur des préoccupations en matière d'aménagement et d'urbanisme et d'en faire un des sujets centraux du futur PLUi. Il s'agit également d'agir directement sur les pratiques d'aménagement et des chantiers par exemple, source importante de pollution atmosphérique dans le secteur de l'aménagement. Il convient ainsi de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire afin de favoriser la prise en compte de l'amélioration de la qualité de l'air dans tous les projets.

**ACTION 28 : PLANIFIER ET CONSTRUIRE UNE VILLE EXPOSANT MOINS LES POPULATIONS****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE**

**Limiter l'exposition des populations, notamment des publics sensibles, à la pollution atmosphérique, à travers la planification territoriale du PLUi**

- Définir des bandes non constructibles à proximité des axes routiers et autres espaces émetteurs de polluants atmosphériques (en particulier pour les zones les plus sensibles, hôpitaux, crèches, espaces verts, voies de cheminement doux, etc.)
- Favoriser les formes urbaines poreuses pour éviter l'effet canyon
- Trouver des points de convergence avec les nuisances sonores
- Décliner ces ambitions dans les autres plans et programmes : PDM, Référentiel partagé d'aménagement et de construction, SCoT Métropolitain... (Cf. Action 1 / Axe 1 Aménager)



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

**Expérimenter, engager les porteurs de projets à innover, notamment en s'inscrivant dans des appels à projets métropolitains, régionaux ou nationaux**



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

**Réduire les émissions de polluants atmosphériques liées aux chantiers en intégrant l'objectif de chantiers peu polluants dans le référentiel partagé d'aménagement et de construction responsable et durable (cf. Action 1 / Axe 1 Aménager)**



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

**PILOTAGE**

**EPT BNS (Pilote)**

Villes

**ACTEURS**

AirParif / Bruitparif / Villes,  
Partenaires institutionnel /  
Associations / Habitants /  
Chambres consulaires

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

**Suivi technique : Atelier aménagement**

**INDICATEURS DE SUIVI**

Préconisations pour limiter l'exposition des populations à la pollution atmosphérique intégrées aux différents plans et programmes

Villes  
Aménageurs, Bailleurs,  
Promoteurs

**EPT BNS (Facilitateur)**  
ADEME / Cerema / Ekopolis /  
TEDDIF / AirParif

**Suivi technique : Ateliers environnement et aménagement**

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de projets innovants

**EPT BNS (Coordonnateur)**  
Villes  
MGP

Aménageurs / Bailleurs /  
Promoteurs  
ADEME / Cerema / Ekopolis /  
TEDDIF

**Suivi technique : Ateliers environnement et aménagement**

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Préconisations sur la conduite de chantiers verts insérées dans le référentiel partagé d'aménagement et de construction

## ACTION 29

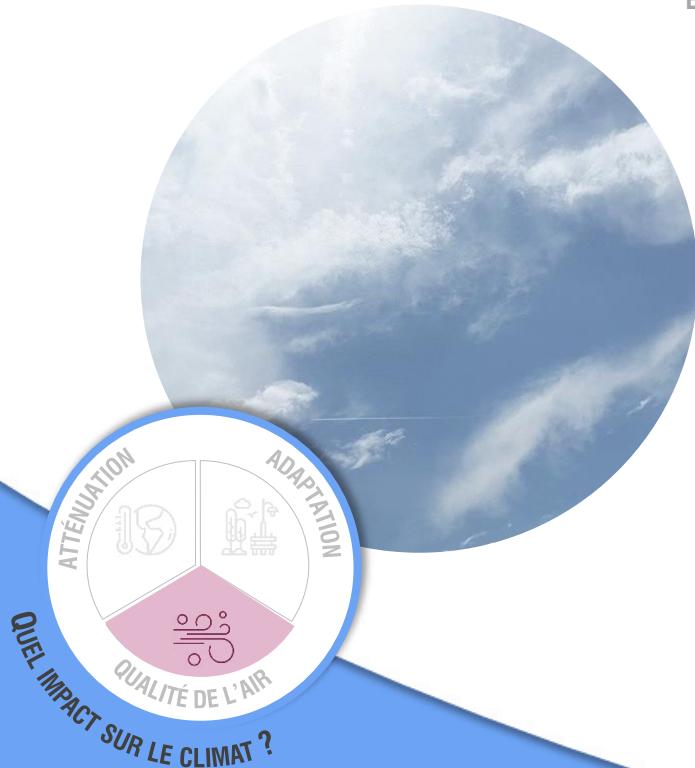
# LIMITER LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES DES ESPACES PUBLICS ET DES ESPACES VERTS

### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

De la même façon que l'aménagement du territoire, **la conception des espaces publics et des espaces verts peut influencer la qualité de l'air**. Le dessin des espaces publics, l'implantation de la végétation ou encore la composition de la palette végétale peut **améliorer ou dégrader la qualité de l'air**. Par exemple, lorsque des polluants atmosphériques sont émis, ils se déplacent dans l'atmosphère et se redéposent sur les surfaces. **Certaines surfaces, comme la végétation peuvent capter et absorber ces polluants**. Plusieurs paramètres peuvent néanmoins influencer cette captation comme la distance d'implantation de la plante par rapport à la source d'émission, l'espèce choisie et sa surface foliaire. D'une autre façon, la **palette végétale peut dégrader la qualité de l'air si des espèces allergènes** sont choisies par exemple et si elle manque de diversité. La palette végétale développée doit donc nécessairement prendre en compte les enjeux qualité de l'air tout en valorisant l'accueil d'une biodiversité.

Au-delà de la conception, **les modes de gestion de ces espaces peuvent également avoir un impact sur la qualité de l'air**. L'utilisation de certaines substances, les sources d'énergie utilisées pour alimenter les engins ou machines d'entretiens (camions, tondeuses, souffleurs...), les poussières émises sont autant de sources de dégradation de la qualité de l'air.

L'enjeu pour le territoire est ainsi **d'accompagner l'ensemble des acteurs de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts** (qu'ils soient publics ou privés), à **intégrer ces principes de la conception au plan de gestion** des espaces. La planification urbaine est ainsi le premier niveau où la qualité de l'air est à prendre en compte mais il s'agira également de **sensibiliser l'ensemble des acteurs privés et publics** (aménageurs, gestionnaires...) à la qualité de l'air afin **d'intégrer les bonnes pratiques à toutes les échelles**.



**ACTION 29 : LIMITER LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES DES ESPACES PUBLICS ET DES ESPACES VERTS****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Au niveau de la planification urbaine**

- Renforcer la connaissance et la surveillance des concentrations de pollens et moisissures*
- Définir les principes de limitation des espèces allergènes sur les espaces libres (privés et publics)*
- Prévenir et sensibiliser les habitants de l'EPT aux allergènes*
- Traduire dans les référentiels d'aménagement la diversification des essences, le choix d'essences locales et la proscription d'espèces allergènes*



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Au niveau de la gestion des espaces verts publics**

- Appliquer et traduire les principes issus de la planification*
- Définir les bonnes pratiques de gestion des espaces publics limitant l'impact sur la qualité de l'air*



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Au niveau des particuliers, des bailleurs et des entreprises**

- Sensibilisation aux bonnes pratiques (choix d'espèces, type d'entretien, interdiction brûlage...) en relayant les guides locaux*



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**PILOTAGE**Villes  
**EPT BNS** (Coordonnateur)**ACTEURS**Aménageurs / AMO  
ADEME / Cerema /Ekopolis,  
TEDDIF / AirParif / RNSA**MOYENS OPÉRATIONNELS****INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'actions de sensibilisation  
Préconisations insérées dans le PLUi et le référentiel partagé d'aménagement et de construction

Villes  
**EPT BNS** (Coordonnateur)RNSA / ADEME / Cerema /  
Ekopolis /TEDDIF / AirParif /  
RNSA**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de villes intégrant les principes de préservation de la qualité de l'air dans leur plan de gestion

Villes  
**EPT BNS** (Coordonnateur)ARS /DRIEAT / DDT 95 /  
AirParif**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'actions de sensibilisation

**Suivi technique** : Ateliers environnement, développement économique et habitat

# AXE 7

## ANIMER LA POLITIQUE DE TRANSITION CLIMATIQUE ET TENDRE

### VERS L'EXEMPLARITÉ

La mise en œuvre de la transition climatique nécessite **l'adhésion et l'engagement de l'ensemble des acteurs** du territoire. En tant que coordonnateur et mobilisateur du territoire autour de la lutte contre le changement climatique, l'EPT Boucle Nord de Seine et les communes du territoire doivent **se montrer exemplaires**. Un travail de **sensibilisation et de formation** est ainsi nécessaire.

Tous les acteurs du territoire doivent participer à cette dynamique afin de pouvoir intégrer le climat dans leurs actions quotidiennes. Il est ainsi nécessaire **d'impliquer le maximum d'acteurs locaux** afin qu'ils développent eux aussi une culture « climat-air-énergie ».

Intégrer des réseaux et travailler en partenariat avec les acteurs de la transition, les collectivités territoriales de la métropole ou encore les différents experts thématiques permettra :

- De renforcer le rôle de l'EPT et des villes et leurs compétences dans le domaine de la transition climatique ;
- De développer et promouvoir les initiatives par des échanges d'expériences, des transferts de savoir-faire et le montage de projets communs ;
- De représenter les intérêts du territoire et de peser sur la politique et les propositions des institutions nationales et européennes dans le domaine de la transition climatique.

## ACTION 30

### COORDONNER ET ANIMER LA TRANSITION CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



#### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

Le territoire doit nécessairement s'organiser en interne pour assurer le pilotage de la politique climat-air-énergie de la façon la plus transversale possible. **Un engagement et un portage politique fort sont nécessaires** pour assurer le bon fonctionnement et la coordination de la politique climat-air-énergie.

L'énergie, le climat et la qualité de l'air sont des sujets qui touchent à de nombreuses compétences et mêlent de nombreux acteurs. Les sujets auxquels ils se réfèrent méritent **un travail en réseau**, associant des approches descendantes et des approches ascendantes. Dès lors, **un travail partenarial doit nécessairement se mettre en place** entre des acteurs hétérogènes, dotés de compétences et de moyens d'actions complémentaires.

L'enjeu de l'animation de la transition climatique et énergétique réside aussi dans le **rayonnement du territoire à l'échelle extra-locale**. Il s'agit également de **faire reconnaître l'engagement du territoire** et ses actions au niveau métropolitain, régional voire national.

Enfin il s'agit aussi de **surmonter des injonctions contradictoires** qui freinent ou empêchent la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions, pourtant jugées efficaces et pertinentes dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Le territoire n'est pas le seul à y être confronté et échanger avec d'autres territoires permet de **contribuer à faire évoluer le cadre réglementaire et législatif** dans le bon sens.

**ACTION 30 : COORDONNER ET ANIMER LA TRANSITION CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Organiser l'animation et le pilotage du PCAET au moyen d'instances de coopération intercommunales**

- Recruter un coordonnateur au sein de l'EPT en charge des sujets Climat Air Energie
- Maintenir l'instance de portage technique et politique mise en place dans le cadre de l'élaboration du PCAET
- Mettre en place une coopération thématique portée par les ateliers EPT-Villes
- Associer régulièrement la Métropole du Grand Paris à l'avancement des projets



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**PILOTAGE**EPT BNS (Pilote)  
Villes**ACTEURS**

MGP

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

1 ETP

**Evaluer les actions mises en œuvre dans le cadre du PCAET (réalisations, résultats, impacts)**

- Suivre et évaluer régulièrement les actions au moyen de la grille de suivi du PCAET, en se basant sur les données du ROSE (Réseau d'Observation Statistique de l'Energie) afin que les informations soient uniformes et comparables dans le temps
- Se faire accompagner par un conseiller Cit'ergie pour suivre la mise en œuvre des engagements en termes de transition climatique et énergétique
- Suivre l'évolution des consommations d'énergie, des émissions des Gaz à Effet de Serre et de la production EnR&R du territoire et des villes en s'appuyant sur le ROSE



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Prendre part à l'animation de la dynamique métropolitaine et régionale de transition énergétique**

- Représenter l'EPT et les 7 communes dans les réseaux franciliens : référents Climat Air Energie de la MGP, TEDDIF, etc.
- Participer à l'organisation de séminaires annuels, du club climat métropolitain
- Participer aux actions et projets portés à l'échelle métropolitaine et régionale
- Participer à des projets de coopération avec des territoires extra-métropolitains, en s'appuyant sur la Métropole du Grand Paris qui s'engage via l'action AT6 du PCAEM à « Organiser les coopérations interterritoriales et internationales »



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**PILOTAGE**EPT BNS (Pilote)  
Villes**ACTEURS**

MGP

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

1 ETP

**Suivi technique : Atelier environnement****INDICATEURS DE SUIVI**  
Coordonnateur recruté  
Nombre de réunions annuelles organiséesEPT BNS (Pilote)  
VillesPrestataire Cit'ergie / ADEME /  
MGPAccompagnement  
Cit'ergie  
10 k€ / an**Suivi technique : Atelier environnement****INDICATEURS DE SUIVI**  
Accompagnement Cit'ergie mis en place  
Suivi annuel des indicateurs du PCAET réaliséEPT BNS (Pilote)  
Référents PCAET des  
VillesMGP / Autres EPT de la MGP /  
ADEME / Région Ile-de-France  
/ territoires extra-  
métropolitains**Suivi technique : Atelier environnement****INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de participations aux évènements et  
projets

## ACTION 31

### IMPLIQUER ET SENSIBILISER LA POPULATION



#### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

La première marque de l'attention portée au changement climatique et aux enjeux environnementaux par le territoire et les communes consistera à **assurer la communication auprès de la population**. Cette campagne de communication comportementale permettra notamment **d'accompagner les changements de pratiques et d'attitude** des différentes parties prenantes au sein des collectivités.

Il est également important de **communiquer sur les actions mises en œuvre** auprès de la population afin de **l'impliquer dans la démarche**, la sensibiliser, l'inciter à passer à l'acte ou de faire naître **des initiatives collectives**.

Créer une dynamique collective en faveur du PCAET constitue l'une des étapes cruciales de la démarche. Il convient de **rappeler que le changement climatique est un sujet complexe** pour l'essentiel de la population, difficile à s'approprier et qui va transformer les modes de vie. L'enjeu de la communication et de la sensibilisation est de **concevoir et mettre en œuvre des instruments de communication répondant aux besoins de la population** et se faisant sur la base des lacunes constatées.

Un bon moyen d'assurer la sensibilisation et l'information, de faciliter l'émergence d'idées innovantes et de projets intéressants et aussi de permettre une meilleure appropriation de la thématique climat-air-énergie est de **susciter la participation de l'ensemble des acteurs et habitants du territoire autour d'initiatives collectives telles que des concours de bonnes pratiques, d'appels à projets...**

**ACTION 31 : IMPLIQUER ET SENSIBILISER LA POPULATION****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE**

**Mettre en place un dispositif de communication sur les avancées du PCAET via les instances de démocraties locales des 7 Villes (objectif de rendre compte de l'action collective)**

- *Communication descendante régulière en s'appuyant sur les canaux de communication existants notamment via les centres sociaux culturels (panneaux des mairies, événements existants, sites internet...)*
- *Mettre en place des expositions itinérantes sur les réalisations du PCAET*



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

**Mobiliser la population pour inciter au passage à l'acte**

- *Mettre en place des défis thématiques (cf. Action 15 / Axe 4 Consommer)*
- *Mobiliser des outils de sensibilisation participatifs (ex. fresque du climat)*
- *Lancer des appels à projets (ciblant les associations et/ou habitants) notamment via la programmation annuelle des contrats de Ville permettant des financements ou encore les budgets participatifs thématiqués des villes.*



2022 > 2023 > 2024 > 2025 > 2026 > 2027

**PILOTAGE**

EPT BNS (Pilote)  
Villes

**Suivi technique :**  
Atelier environnement

**ACTEURS**

Habitants / Instances participatives / commissions thématiques / Associations

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre d'évènements et de communications lancées

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

10 k€ / an (prestation externalisée) + moyens de communication des villes

EPT BNS (Pilote)  
Villes

**Suivi technique :**  
Atelier environnement

Habitants / Instances participatives / commissions thématiques / Associations

Organisation d'un défi thématique : entre 5k€ et 10k€

**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre de défis thématiques lancés  
Nombre de participants

## ACTION 32

# ACCÉLÉRER LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS



### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

La rénovation énergétique des bâtiments publics est une priorité du Plan de relance et également du Grand Plan d'Investissement lancé par le gouvernement. L'objectif est de favoriser les économies d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre et encourager le développement des énergies renouvelables et de récupération dans le parc public.

Parce que la majorité des bâtiments publics ont été construits avant 1975, ils nécessitent aujourd'hui des investissements pour s'adapter aux nouveaux usages et offrir le confort attendu à leurs usagers. Énergivores, ils représentent également un coût important, tant en terme financiers qu'en terme d'empreinte carbone sur le territoire.

La rénovation énergétique des bâtiments publics intégrée dans un projet global de rénovation permet de réduire les coûts liés à la consommation d'énergie (chauffage, éclairage...), de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et d'améliorer la qualité de l'air.

Par ailleurs, l'éclairage public constitue en moyenne le deuxième grand poste du bilan énergétique des collectivités et le premier pour la consommation d'électricité. La mise en place d'actions de sobriété de l'éclairage public apparaît donc comme un objectif fort de transition énergétique et climatique des collectivités.

Agir contre le changement climatique est une priorité environnementale. Cela signifie notamment réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les consommations d'énergies fossiles. Mais il s'agit également de valoriser la rénovation des bâtiments afin assurer un meilleur confort de leurs usagers.

**ACTION 32 : ACCÉLÉRER LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Engager des rénovations / constructions et une gestion exemplaire de la performance énergétique des équipements publics et de l'éclairage**

- Engager la rénovation du patrimoine bâti communal et intercommunal et de l'éclairage public (cf. Action 3 / Axe 1 Aménager)*
- Réduire les consommations énergétiques de fonctionnement en s'appuyant sur les Bilans des Emissions de Gas à Effet de Serre (BEGES) internes*
- Mutualiser l'ingénierie, s'appuyer sur l'ingénierie supra communale (exemple du CPE groupé métropolitain)*
- Poursuivre les actions de baisse des consommations d'énergie liées à l'éclairage public (modernisation et baisse des puissances)*



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Atténuer l'empreinte (hors énergie) des bâtiments publics**

- Agir sur le choix des matériaux, la gestion des déchets et le réemploi*
- Diminuer l'impact sur la ressource en eau (quantité et qualité)*
- Accroître la place du végétal dans les réalisations*
- Favoriser la réutilisation, le réaménagement en accompagnement les maîtrises d'ouvrage*
- Intégrer la question de la Qualité de l'Air Intérieur (cf. Action 18 / Axe 4 Consommer)*



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**PILOTAGE**

Villes  
**EPT BNS** (Coordonnateur)  
 Départements

**ACTEURS**

MGP / Acteurs institutionnels  
 (ADEME, Ekopolis...)

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

Budget d'investissement des villes  
 BEGES : 3,5 k€ - 10 k€ / villes  
 -  
 Financements mobilisables (FIM, Programme ACTEE...)

**Suivi technique : Atelier environnement****INDICATEURS DE SUIVI**

Moyens alloués à la rénovation du patrimoine bâti communal et intercommunal et de l'éclairage public  
 Nombre de bâtiments publics rénovés

Villes

**EPT BNS** (Facilitateur)  
 ADEME / Ekopolis...

**Suivi technique : Atelier environnement****INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'équipements publics labelisés

**ACTION 32 : ACCÉLÉRER LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Saisir l'opportunité de développer les EnR&R sur ou pour les bâtiments**

- Explorer le potentiel des toitures de grandes surfaces (analyse coût / bénéfice / aux exploitations possibles) en s'appuyant notamment sur l'appel à initiatives privée lancé par la Métropole



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Tendre vers une mise en réseau intercommunal des équipements publics afin de favoriser la mutualisation de ces derniers**

2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**PILOTAGE**

Villes

**ACTEURS****MOYENS OPÉRATIONNELS****Suivi technique** : Atelier environnement**EPT BNS (Facilitateur)  
MGP****INDICATEURS DE SUIVI**

Production d'EnR&amp;R des villes ou nombre de bâtiments équipés d'une solution EnR&amp;R

**EPT BNS (Coordonnateur)  
Villes****Suivi technique** : DGS**INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre d'équipements publics partagés à l'échelle intercommunale

## ACTION 33

### ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE DES ADMINISTRATIONS



#### Éléments de contexte et définition des objectifs à atteindre

Les administrations publiques **représentent aujourd'hui environ 20% de l'emploi** en France. Elles sont **au cœur de la vie quotidienne** de tous les citoyens et auront **un rôle essentiel à jouer dans la transition** bas-carbone en termes notamment **d'exemplarité**.

Pour autant, la transition climatique de l'administration publique est **un sujet complexe**. L'administration publique est **reliée à tous les secteurs** puisqu'elle est «consommatrice» de mobilités, de bâtiments, de biens manufacturés, d'alimentation, etc. Le secteur peut donc bénéficier des évolutions en matière de décarbonation de l'ensemble de l'économie française, évolutions que le secteur public peut d'ailleurs influencer et aider à susciter par **une politique de commande publique fermement orientée vers la prise en compte de critères environnementaux**. C'est un des premiers enjeux de la transition climatique des administrations.

Il s'agit ensuite **d'appliquer l'ensemble des principes développés dans ce plan d'actions** à l'échelle des administrations. Il est notamment primordial d'insuffler une politique de **réduction des déplacements motorisés** et de **promouvoir le recours aux mobilités douces** au sein des administrations ou encore de réduire les volumes de déchets produits dans ces dernières. Ces vecteurs de transition passent inévitablement par une **formation et une sensibilisation accrue des acteurs** afin d'initier une dynamique de changement.

**ACTION 33 : ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE DES ADMINISTRATIONS****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Déployer des politiques d'achat responsable**

- Inventorier les retours d'expériences en matière de politique d'achats responsable en vue de l'élaboration d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER)*
- S'appuyer sur les travaux menés par la MGP et sur le guide réalisé*



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Sensibiliser et partager une culture commune au sein des collectivités (agents, élus)**

- Mettre en place des actions de sensibilisation (ex. fresque du climat, ...) à l'échelle des services ou des villes*
- Sensibiliser les conseils municipaux*



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**PILOTAGE**Villes  
EPT BNS (Coordonnateur)**ACTEURS**

MGP

**MOYENS OPÉRATIONNELS****Suivi technique** : Ateliers achat public et environnement**INDICATEURS DE SUIVI**  
SPASER élaboréVilles  
EPT BNS (Coordonnateur)

Associations / CNFPT

**Suivi technique** : Atelier environnement**INDICATEURS DE SUIVI**  
Nombre d'actions de sensibilisation

**ACTION 33 : ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE DES ADMINISTRATIONS****DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE****Diminuer l'empreinte des déplacements des services des collectivités**

- Mettre en place des Plans de Mobilité des d'Administration à l'échelle globale et par site
  - Limiter les déplacements non essentiels : télétravail sur les postes compatibles, poursuite de la dématérialisation des procédures et des formalités, de certains temps d'échanges pour les activités professionnelles des agents et des élus (visioconférences)
  - Agir sur la flotte de véhicules en favorisant le renouvellement d'un parc de véhicules à faible émissions et en déployant les dispositifs d'aides aux salariés (forfait mobilité, pack vélo...).
- Financement possible par le Fonds d'investissement Métropolitain



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**Limiter le volume de déchets produits par les collectivités**

- Sensibiliser les agents au tri des déchets de façon continue et en fonction des types d'équipements
- Mettre en place le tri au sein des administrations
- Assurer le tri sur l'ensemble de la chaîne en formant les prestataires d'entretien au tri



2022 &gt; 2023 &gt; 2024 &gt; 2025 &gt; 2026 &gt; 2027

**PILOTAGE**Villes  
EPT BNS (Coordonnateur)**ACTEURS**

ADEME / MGP

**MOYENS OPÉRATIONNELS**

30 k€ / ville (PDMA)

Financements mobilisables : FIM, ...

**Suivi technique : Atelier mobilités****INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de PMA mis en place  
Nombre de véhicules propres acquis (véhicules électriques, bioGNV, vélo...)

Villes  
EPT BNS (Coordonnateur)

Prestataires entretien

**Suivi technique : Atelier déchets et environnement****INDICATEURS DE SUIVI**

Nombre de sensibilisations spécifiques menées auprès des agents

# ANNEXE PLUi

## LE PLUi, UN OUTIL MAJEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA TERRITORIALISATION DU PCAET

La transition énergétique et climatique du territoire Boucle Nord de Seine appelle à travailler la cohérence entre les différentes politiques publiques portées par l'EPT et les communes, qui sont transcrites dans les différents schémas et documents ad hoc. **L'articulation entre PCAET et le PLUi est un enjeu fort pour la transition énergétique, climatique et écologique du territoire.**

Document stratégique de planification, le futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de Boucle Nord de Seine constitue en effet un levier majeur pour répondre aux enjeux du PCAET et apporter des réponses aux différentes échelles territoriales, communales et opérationnelles (constructions et projets d'aménagement). L'EPT Boucle Nord de Seine a engagé l'élaboration de son PLUi le 15 avril 2021, et affirmé à cette occasion les objectifs environnementaux prioritaires, en cohérence avec le PCAET :

- **Engager le territoire dans la transition énergétique** et favoriser la sobriété dans les aménagements, les constructions neuves et la rénovation du bâti existant
- **Réduire l'empreinte écologique du territoire** et renforcer sa résilience face au changement climatique
- **Valoriser et développer les espaces naturels et trames vertes**, en favorisant leur mise en relation (continuités paysagères, corridors écologiques, mosaïque verte des tissus pavillonnaires, ...)
- **Renforcer la place de la nature en ville** pour améliorer le cadre de vie et lutter contre les îlots de chaleur urbain
- **Favoriser le développement d'une agriculture urbaine répondant aux enjeux de développement des circuits courts**, notamment au sein de la Plaine d'Argenteuil

L'ambition poursuivie est ainsi de faire du PLUi de Boucle Nord de Seine un véritable outil de transition écologique, en mettant les enjeux du climat, de l'air et de l'énergie en lien avec les autres thématiques territoriales - habitat, mobilité, économie, risques, paysages, ...- et en fixant des objectifs pour un **développement équilibré et résilient du territoire**. À travers ses différentes pièces constitutives (Rapport de Présentation, Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), Orientations d'Aménagement et de Programmation, Règlement), le PLUi permettra de proposer un ensemble de transcriptions des objectifs du PCAET.

L'ensemble des actions du PCAET qui seront déclinées dans le PLUi du territoire Boucle Nord de Seine sont rappelées en page suivante.



## LE PLUi, UN OUTIL MAJEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA TERRITORIALISATION DU PCAET



### LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

- Il présente le diagnostic et l'état initial du site et de son environnement : il devra faire émerger les enjeux environnementaux et climatiques du territoire. Le PLUi de Boucle Nord de Seine vise l'excellence environnementale et la promotion d'un urbanisme favorable à la santé. A cet égard, une attention particulière sera portée à l'analyse des pollutions, émissions de GES, potentiels d'EnR&R et des trames environnementales.
- Il comprend l'évaluation environnementale qui précise les incidences potentielles de la mise en œuvre du PLUi et les éventuelles mesures prise tout au long de son élaboration pour éviter, réduire ou compenser les atteintes à l'environnement.
- Il met en place des indicateurs de suivi des objectifs environnementaux.
- Il justifie les choix retenus pour l'établissement des éléments de cadrage réglementaire. Il analyse la compatibilité des documents de normes supérieures, la prise en compte des documents de politiques sectorielles, et la cohérence entre les pièces du PLUi (diagnostic, PADD, Règlement et son zonage, OAP).



### LE PADD

- Clé de voute du PLUi, le PADD détaille les objectifs pour l'avenir du territoire. Il précise ainsi les orientations en termes d'aménagement qui permettent de répondre aux ambitions du PCAET.



### LES OAP THÉMATIQUES ET TRANSVERSALES

Des OAP thématiques sont prévues. Leur contenu n'est pas encore définitif puisqu'il dépendra des résultats des diagnostics. Sont toutefois envisagées les OAP suivantes qui permettront de préciser les orientations réglementaires en faveur d'une ville décarbonée :

- Trames environnementales : pour disposer d'outils réglementaires garantissant la place de la nature en ville, favorisant la biodiversité en assurant les liaisons entre les cœurs de nature, limitant les ICU, réduisant les pollutions, valorisant le cadre de vie,...
- Santé en ville : pour agir sur l'ensemble des facteurs de bien être,
- Mobilités : pour limiter le besoin de mobilités, favoriser les mobilités décarbonées, limiter les coupures et les nuisances, mettre les populations à l'écart des pollutions.



### LES OAP PROJETS

- Dans chacune des OAP de projet, des choix réglementaires pourront être précisés pour limiter les émissions de GES (transports, chauffage, ...), limiter la consommation énergétique, favoriser les continuités douces, préserver des espaces de pleine terre,...



### LE RÈGLEMENT ET LE ZONAGE

- Ils précisent les zones Naturelles et Agricoles à préserver.
- Ils préserrent les espaces verts paysagers ou tout espace support de biodiversité (parc, jardin, cœur d'îlot, îlots, ...).
- Ils prévoient des emplacements réservés pour la constitution de continuités douces ou de corridor environnementaux.
- Le règlement propose des normes de stationnements automobiles et cycles.
- Ils permettent et encouragent l'évolution qualitative du bâti existant et permettent de limiter les démolitions.
- Le règlement favorise des plantations pérennes et non invasives en précisant les essences à préférer et celles à proscrire.
- Le règlement émet les règles permettant de contraindre les constructions neuves ou l'évolution du bâti afin de limiter leur empreinte carbone.
- Le règlement définit un taux de pleine terre et des coefficients de biotope pour assurer localement un niveau de végétalisation favorable au développement de la biodiversité et au cadre de vie.



### LES SERVITUDES ET ANNEXES

- Elles regroupent toutes les informations externes de nature à orienter, limiter ou contraindre les possibilités de construction.

## LE PLUi, UN OUTIL MAJEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA TERRITORIALISATION DU PCAET

### ACTION

### NOM DU PROJET

### RÔLE DU PLUi

N°1

Bâtir un **PLUi bioclimatique**, favorisant des constructions et aménagements résilients aux effets du changement climatique, limitant l'impact climatique et contribuant aux équilibres territoriaux en s'articulant avec les documents cadres métropolitains et régionaux

N°2

Inscrire l'identification de la **Trame Verte, Bleue, Brune et Noire** comme un sujet à part entière du PLUi et des projets d'aménagement et de construction

N°4

Intégrer la **gestion alternative des eaux pluviales** et du risque inondation dans les outils du territoire

N°6

Participer à l'élaboration du **Schéma Directeur Energétique Métropolitain** et à sa déclinaison territoriale

N°11

Développer les **infrastructures pour les véhicules moins carbonés** et des points d'avitaillage en énergies alternatives (GNV & Bio GNV, hydrogène, bornes électriques) complémentaires au dispositif métropolitain « Métropolis » et opérationnelles sur le plan communal

N° 7,8 et 9

Accompagner la rénovation et le développement des énergies renouvelables du parc d'habitat pavillonnaire  
Développer l'accompagnement des copropriétés dans les projets de rénovation et de développement des énergies renouvelables  
Encourager et accompagner les bailleurs à la rénovation et au développement des énergies renouvelables du parc de logements sociaux

Le PLUi bioclimatique définira les moyens réglementaires permettant d'adapter la ville au changement climatique et aux enjeux environnementaux. Il intégrera ces questions dans toutes les étapes de son élaboration, depuis le diagnostic jusqu'au règlement et zonage, pour tendre vers un génie urbain à vocation écologique et un urbanisme favorable à la santé.

Le PLUi identifiera les Trames Vertes, Bleues, Brune et Noire sur le territoire BNS. Il permettra de les protéger et de les développer par une multitude de moyens comme par exemple la protection d'espaces verts, d'espaces boisés ou d'arbres ou bien encore par la définition de règles imposant un certain niveau de végétalisation des parcelles.

Le PLUi prévoira des prescriptions pour intégrer la gestion alternative des eaux pluviales et du risque d'inondation telles que des règles de pleine terre et de végétalisation permettant l'infiltration de l'eau pluviale.

Le PLUi permettra la déclinaison du schéma directeur énergétique métropolitain en améliorant la connaissance des potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire et en facilitant leur déploiement (création d'emplacements réservés, souples pour leur installation dans le règlement).

Le PLUi identifiera et localisera les emplacements des futures infrastructures pour les véhicules moins carbonés.

Le PLUi s'inscrira en faveur de la rénovation du parc urbain et du développement des énergies renouvelables en améliorant notamment la connaissance du bâti (facilitant ainsi la définition des priorités de rénovation), en proposant des règles de recul ou de saillie cohérentes avec les objectifs de rénovation énergétique et en favorisant ou imposant le déploiement des énergies renouvelables ou de récupération dans certains projets.

## LE PLUi, UN OUTIL MAJEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA TERRITORIALISATION DU PCAET



ACTION



NOM DU PROJET



RÔLE DU PLUi

N°10	Repérer et aider les ménages en situation de mal logement et/ou de précarité énergétique	Le PLUi, au sein de son diagnostic, améliorera la connaissance du bâti sur le territoire et favorisera ainsi l'identification des situations de mal logement.
N°11	Développer les infrastructures pour les véhicules moins carbonés et des points d'avitaillement en énergies alternatives (GNV & Bio GNV, hydrogène, bornes électriques) complémentaires au dispositif métropolitain « Métropolis » et opérationnelles sur le plan communal	Le PLUi identifiera et localisera les emplacements des futures infrastructures pour les véhicules moins carbonés.
N°12	Placer la <b>ville des proximités</b> au cœur de toute la planification urbaine et des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain	Le PLUi déterminera les règles d'urbanisme permettant de construire la ville des proximités. Il pourra notamment agir sur les destinations possibles selon les secteurs ou bien jouer sur les densités dans les secteurs où l'accès aux transports et services est le meilleur.
N°13	Poursuivre le lobbying dans le cadre des <b>grands projets de transports en commun</b> pour les faire converger vers les politiques de mobilité locales et de planification urbaine (PLU/PLUi)	Le PLUi définira les règles d'urbanisme permettant de décliner et de localiser les objectifs définis dans les politiques locales de mobilité, notamment par la mise en place d'emplacements réservés.
N°15	Poursuivre et intensifier les actions de <b>valorisation des déchets</b> , notamment sur des déchets fermentescibles / biodéchets	Le PLUi s'inscrira en faveur de la valorisation des déchets en définissant notamment des règles d'urbanisme permettant de limiter les démolitions ou bien encore en intégrant des objectifs de dimensionnement locaux déchets pour le tri et des espaces de stockage pour les encombrants.
N°16	Développer le réemploi dans le cadre d'une stratégie d'économie circulaire à l'échelle intercommunale	Le PLUi appuiera la stratégie d'économie circulaire en rendant notamment possible la mise en place de solutions de réemploi ou de recyclage par la définition d'emplacements réservés dédiés (méthaniseur, plateforme de stockage, etc).
N°17	Améliorer la <b>gestion de la ressource en eau potable</b> par les aménageurs / promoteur	Le PLUi déterminera les règles d'urbanisme s'appliquant aux constructions neuves en termes de gestion de l'eau potable et permettra la protection des points de captage.
N°18	Accompagner le passage à une alimentation plus durable	Le PLUi appuiera la stratégie d'alimentation durable en permettant notamment la protection des espaces agricoles périurbains.
N°21	Accompagner la <b>requalification des zones d'activités</b> en consolidant le diagnostic et en exploitant le potentiel EnR&R	Le PLUi identifiera les zones d'activités à requalifier et les règles d'urbanisme encadrant leur requalification.
N°22	Réduire l'impact des déplacements des entreprises	Le PLUi pourra favoriser certains changements de comportement en imposant des règles de stationnement plus favorables aux cycles.

## LE PLUi, UN OUTIL MAJEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA TERRITORIALISATION DU PCAET



ACTION



NOM DU PROJET



RÔLE DU PLUi

N°23	Inventer la logistique urbaine de demain	Le PLUi recherchera à faire entrer la logistique du « dernier kilomètre » dans ses règles d'urbanisme pour permettre une logistique de proximité décarbonée et performante, dans les quartiers existants le nécessitant.
N°27	Intégrer les objectifs de qualité de l'air intérieur dans les projets de rénovation et de construction des bâtiments (logements, activités...) Cf. Action 8 / Axe 2 Habitat	Le PLUi définira les règles d'urbanisme permettant de décliner les objectifs de qualité de l'air intérieur dans les projets de rénovation et de construction du territoire.
N°28	Limiter <b>l'exposition des populations, notamment des publics sensibles, à la pollution atmosphérique</b> , à travers la planification territoriale du PLUi	Le PLUi définira les règles d'urbanisme permettant de limiter l'exposition des populations à la pollution atmosphérique, en limitant notamment la constructibilité à proximité des sources de pollutions.
N°29	Limiter les émissions de polluants atmosphériques des espaces publics et des espaces verts au niveau de la planification urbaine	Le PLUi définira les règles d'urbanisme permettant de limiter les émissions de polluants atmosphériques en favorisant notamment les rénovations du bâti et en encourageant le changement de mode de déplacement.

